

## CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 24-25 : Identités, altérités, quels enjeux pour la culture ?

Rapport du Groupe 6

### ÉDUCATION POPULAIRE : QUEL HÉRITAGE POUR LES POLITIQUES CULTURELLES ?

#### Membres du groupe :

- **Fatou BA**, comédienne, conteuse, directrice artistique de la Compagnie 12:21
- **Christelle BARASSI**, première conseillère à la chambre régionale des comptes Grand Est
- **Amélie DESLOIRE**, directrice de l'association Écurey Pôles d'avenir, tiers lieu en zone rurale (jusqu'en avril 2025)
- **Aurélie EL HASSAK-MARZORATI**, directrice générale du Centre d'action sociale protestant (CASP)
- **Pierre-Xavier PRIETTO**, directeur de l'action culturelle de la ville de Porto-Vecchio
- **Jean-Charles TILLET**, conseiller de la directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris

Avec la participation de Mathéo COMTE DOVLO, étudiant à Sciences Po Paris

**RÉFÉRENT : Emmanuel VERGES, codirecteur de l'observatoire des politiques culturelles**



**Qu'est-ce que les droits culturels apportent à la démarche que vous menez auprès de publics situés dans les hors-champs de l'art ?**

*« Au début, ils m'ont apporté une sorte de boussole pour m'orienter sur les cartes que je dessine dans mes voyages. C'est-à-dire une boussole qui me dit à chaque fois : « Qu'est-ce que tu fais là ? » et « Pourquoi on est ensemble, là ? ».*

*L'idée fondamentale, je la reprends d'Édouard Glissant, à qui je suis très attaché, à savoir comment on invente nos humanités, en constante construction et reconstruction. Or, je suis persuadé qu'en plus, ce sont des endroits où on les reconstruit plus qu'ailleurs. Parce qu'il y a tellement d'incertitude, tellement de fragilité et tellement de vulnérabilité. [...]*

*Donc, le travail artistique, pour moi, a été de se dire : il y a là, pas une question, une sorte de don de soi à dire « On va aider les gens dans leur vulnérabilité », mais de partage de nos vulnérabilités. De dire « La seule chose que les droits nous proposent, c'est d'ouvrir des espaces communs. » Et, ce commun, il est très fort. Ce n'est pas un commun que je crée, c'est un commun qu'on fabrique. Ce n'est pas un commun que j'utilise, c'est un commun que nous habitons. »<sup>1</sup>*

Jean-Pierre Chrétien-Goni,  
Metteur en scène, directeur du théâtre Le vent se lève ! et anthropologue

---

<sup>1</sup> Transcription extraite du podcast réalisé à l'occasion de la Rencontre nationale des départements pour la culture, les 30 novembre et 1er décembre 2023 [Les droits culturels, une boussole pour travailler auprès des « outsiders »](#)

# AVANT DE DÉBUTER, À QUOI CORRESPOND, POUR NOUS, L'ÉDUCATION POPULAIRE ?

## **Fatou BA, comédienne, conteuse, directrice artistique - Compagnie 12:21**

*« L'éducation populaire incarne pour moi une dynamique d'émancipation collective fondée sur la transmission, la création et l'engagement. Aujourd'hui, j'aimerais qu'elle soit encore plus dans une logique d'accueil et de coopération, qui favorise les échanges et valorise les savoirs de chacun·e. Une éducation qui se vit tout au long de la vie, dans les espaces où l'on crée, où l'on pense, et où l'on fait ensemble - une pratique profondément politique, au sens où elle transforme les rapports sociaux et ouvre des possibles. »*

## **Christelle BARASSI, première conseillère - Chambre régionale des comptes Grand Est**

*« L'éducation populaire porte un enjeu de réciprocité, d'écoute et d'échange dans tous les moments de ma vie : au niveau professionnel, dans mes activités associatives ou d'enseignement, avec mes proches. Ce qui sous-tend toutes mes actions, c'est la curiosité, le désir d'apprendre et la joie de transmettre. »*

## **Mathéo COMTE DOVLO, étudiant à Sciences Po Paris**

*« L'éducation populaire comme un levier pour transformer en profondeur les conditions de la rencontre : faire de chaque jeune non un simple spectateur, mais un acteur libre, légitime et critique de son rapport aux œuvres et aux autres. »*

## **Amélie DESLOIRE, directrice - association Écurey Pôles d'avenir, tiers lieu en zone rurale**

*« La culture est partout. Dans les arts, les langues, les cuisines, les métiers, les sports, les savoir-faire et bien ailleurs. L'éducation populaire consiste selon moi à rendre possible à toutes et tous l'accès à toutes ces composantes et à leurs partages et mélanges parmi toute la population. Les politiques culturelles doivent s'appuyer sur l'éducation populaire pour rassembler et lutter pour la justice sociale. »*

**Aurélie El HASSAK-MARZORATI, directrice générale - Centre d'action sociale protestant (CASP)**

« *Il est nécessaire de réactiver la notion, en parlant de culture ouverte plutôt que d'éducation populaire. Dans le secteur social, les travailleurs sociaux ne s'autorisent souvent pas à investir le champ de la culture, parce qu'ils n'y sont pas formés et parce que ce n'est pas dans leurs habitudes de travail. Ils se concentrent sur les besoins primaires des personnes accompagnées, dans la même logique que les institutions.*

*Les travailleurs sociaux comme les animateurs doivent proposer un maximum d'offres pour que tous y trouvent leur compte. Quand une action culturelle est proposée, il est crucial de ne pas oublier l'individu en privilégiant les petits groupes, dans une logique de mixité entre publics et de ne pas préférer les « sorties entre pauvres », aujourd'hui souvent préférées. ».*

**Pierre-Xavier PRIETTO, directeur de l'Action culturelle - Cità di Portivechju / Ville de Porto Vecchio**

« *Pour reprendre les termes de la directrice du Palais de la Porte dorée, Constance Rivière, l'éducation populaire permet de penser « un nous qui ne cesse de s'élargir ». Selon moi, elle bâtit le socle commun du vivre-ensemble et permet de s'armer individuellement et collectivement face aux grands enjeux. Elle prend en compte tous les âges de la vie, refuse de réduire les individus à leurs caractéristiques socio-économiques, autorise la valorisation des territoires, les langues et se distingue par une forte identité partagée qui permet l'ouverture à l'autre. »*

**Jean-Charles TILLET, conseiller de la directrice des affaires culturelles - Ville de Paris**

« *L'éducation populaire, qui porte des valeurs d'émancipation individuelle dans le cadre d'un projet collectif, qui vise à l'ouverture à la connaissance et à la compréhension des enjeux de notre société, qui ouvre les imaginaires par la rencontre des œuvres et des artistes, est plus que jamais d'actualité, en cette période de péril démocratique, de désinformation systématique via les réseaux sociaux. »*



## Table des matières

Introduction.....	1
I. Les politiques culturelles en faveur de l'émancipation : de l'éducation artistique et culturelle à la nécessaire prise en compte de l'éducation populaire .....	6
1. Une démarche de démocratisation culturelle portée essentiellement par l'éducation artistique et culturelle .....	6
2. Le partenariat entre Culture et éducation populaire formellement relancé par le ministère en 2024 avec un renforcement de la dimension territoriale .....	7
3. Un partenariat qui s'inscrit dans un contexte de fortes tensions budgétaires qui touche le modèle coopératif de soutien à la culture .....	10
3.1. Le modèle français de décentralisation culturelle.....	10
3.2. La réduction des financements publics : une contrainte à prendre en compte pour les années à venir .....	10
3.3. La fragilisation du modèle partenarial de soutien à la culture.....	12
3.4. Une nouvelle impulsion politique locale en faveur de l'éducation populaire .....	15
II. L'émancipation par la culture : l'affaire de toutes et tous .....	17
1. L'émancipation par la culture : un défi démocratique incontournable.....	17
2. Face aux enjeux de société, une gouvernance au niveau national qui doit répondre au défi de l'émancipation par la culture.....	18
3. Une action territoriale concertée à poursuivre, en lien avec les habitants du territoire.....	20
4. Des modes de coopération à simplifier et à envisager sur le temps long.....	21
5. Renforcer et partager l'expertise au service d'une ingénierie culturelle porteuse de sens.....	25
III. Les publics au centre des projets et des lieux culturels .....	30
1. Les projets culturels comme ciment de l'émancipation individuelle et du vivre ensemble ....	30
1.1 Tous amateurs et tous acteurs ! .....	30
1.2 La participation des publics dans les projets culturels .....	32
1.3 La parole comme vecteur de création et de découverte de commun .....	36
1.4 Des territoires apprenants pour produire de la connaissance et du savoir .....	38
2. Les lieux comme espace d'émergence de projets culturels dans les valeurs de l'éducation populaire .....	42
2.1 Un lieu accueillant et ouvert .....	42
2.2. Des activités au service du vivre ensemble .....	45
2.3. Une gouvernance à l'image des valeurs de l'éducation populaire .....	48
Conclusion .....	49
Liste des propositions.....	51
Annexes .....	55



## Introduction

La scission entre la culture et le socioculturel, historiquement très affirmée dans les discours, trace encore avec condescendance une ligne de partage entre les publics, entre les lieux, entre les acteurs, prétendument irréconciliables. L'éducation populaire, assimilée à une pratique socioculturelle, reste encore parfois ringardisée, voire moquée, la dimension émancipatrice de la culture restant l'apanage de l'approche malrucienne, celle du choc provoqué par la rencontre de l'œuvre d'art. « *Ce n'est pas de la culture, c'est du « socio-cu »* ». Combien de fois entendons-nous encore cette assertion méprisante, dans la bouche d'acteurs de la culture infligée à un atelier pour amateurs dans un théâtre, à une séance de spectacle pour des scolaires ou encore à une conférence d'une université tous âges ?

**L'institutionnalisation de l'éducation populaire par les politiques culturelles** semble pourtant à l'ordre du jour. « *Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, a fait de l'accès du plus grand nombre à la culture et à ses métiers l'un des enjeux majeurs de son action. Elle considère que les mouvements et associations d'éducation populaire en sont des acteurs centraux, œuvrant sur le terrain à la réussite de ce défi. En effet, les mouvements d'éducation populaire et le ministère de la Culture partagent la conviction que la participation à la vie culturelle de toutes et tous est un enjeu démocratique majeur et favorise l'épanouissement individuel et collectif tout comme le mieux vivre-ensemble.* »

C'est par ces termes que la ministre de la Culture signale à la presse le 16 mai 2024 la signature d'une **charte nationale d'engagements** avec les principales fédérations d'éducation populaire, « *ce qui n'avait pas été fait depuis précisément 25 ans* »<sup>2</sup>, affirme [le communiqué de presse](#) de la ministre – même si, pendant ces 25 années, le ministère a poursuivi ses actions et son soutien aux acteurs de l'éducation populaire, sans doute de manière peu visible. L'éducation populaire n'est d'ailleurs pas présentée comme une politique publique relevant de sa responsabilité, d'après le site internet du ministère.

[Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative](#) envisage bien, lui, l'éducation populaire, comme l'une de ses politiques dont il assure le **pilotage** et la **promotion**, avec [trois objectifs](#) :

- Développer et consolider la continuité éducative entre tous les temps et dans tous les espaces au bénéfice des enfants et des jeunes ;

---

<sup>2</sup> Réactivant une dynamique amorcée par Catherine Trautmann et Marie-George Buffet, respectivement ministre de la Culture et ministre de la Jeunesse et des Sports avec la signature en 1999 d'une charte culture/éducation populaire entre le ministère de la Culture et huit fédérations.

- Accompagner le renouveau de la filière professionnelle de l'animation en accueil collectif de mineurs ;
- Soutenir les associations et fédérations d'éducation populaire et les dynamiques d'éducation non formelle.

Ce rapide tableau institutionnel<sup>3</sup> invite donc, en toute première approche, à constater que du point de vue de l'État, **l'éducation populaire, politique du champ de la jeunesse portée par des mouvements et associations est jusqu'à récemment peu visible dans les politiques culturelles.**

\* \*

\*

Pour tenter de définir l'éducation populaire, nous pouvons donner la parole à des acteurs variés : associations, institutions, journalistes, historiens, sociologues... Par la richesse de leurs points de vue, ils révèlent la profondeur de la notion, ses échos permanents à nos enjeux de société (plus égalitaire, plus inclusive, plus ouverte). **Une sélection de définitions est proposée en annexe 1.1.**

Le Conseil économique, social et environnement (CESE) dans son rapport [L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle](#) adopté le 28 mai 2019, propose une définition synthétisant ces différentes approches :

*« Il n'existe pas de définition arrêtée de l'éducation populaire, mais des définitions. Parce que l'histoire de l'éducation populaire est intimement liée aux différents courants de pensées qui l'ont construite, chaque association, réseau, mouvement, actrice ou acteur qui s'en réclame porte une conception particulière plus ou moins explicite de ses missions, tâches et pratiques qui lui permettent notamment de répondre, à sa manière, aux questions de société. L'éducation populaire est un **projet politique et une démarche**, reposant sur deux piliers d'égale importance : **la pensée et l'action**.*

*Elle présente des constantes qui, sans être exclusives, caractérisent l'éducation populaire :*

- *La finalité transformatrice de la société ;*
- *L'objectif de contribuer à l'émancipation individuelle et collective ;*
- *L'attachement à une pédagogie active reposant sur le principe que chaque personne est porteuse de savoirs, tous étant sachants et apprenants ;*
- *La reconnaissance du droit à l'expérimentation, au "tâtonnement" dans son rôle de laboratoire de l'innovation sociale ;*
- *Le portage des actions par des structures à but non lucratif dès lors qu'elles s'inscrivent dans une visée d'intérêt général ;*
- *L'attachement au développement de la qualité de vie sur les territoires. »*

---

<sup>3</sup> La partie du présent rapport consacrée aux logiques institutionnelles développera cette question.

Tenter de définir l'éducation populaire impose également de s'intéresser à des notions voisines/cousines, qui ne sont pas totalement solubles dans l'éducation populaire car elles n'en ont pas toutes les facettes, mais qui sont sans cesse citées par les acteurs de l'éducation populaire. **La définition de ces notions est proposée en annexe 1.1** : droits culturels, démocratisation culturelle, action culturelle, culture populaire...

L'éducation populaire a ceci de singulier qu'elle constitue un mythe pour de nombreux mouvements sociaux, parfois antagonistes. L'historien Jean-Claude Richez a finement analysé la « mémoire légendaire » de l'éducation populaire<sup>4</sup> dont l'histoire mouvementée nourrit les débats d'aujourd'hui : « *Quelle que soit son appartenance sociale ou confessionnelle, tout le monde se trouve enrôlé sous la grande bannière de l'éducation populaire : ouvriers et patrons, catholiques et laïques, conservateurs et socialistes. Chacun a apporté sa pierre au grand édifice de l'éducation populaire qui transcende toutes les oppositions, tous les antagonismes.* » Pour parvenir à bien mesurer « l'héritage de l'éducation populaire pour les politiques culturelles », il est également nécessaire de mieux comprendre cette notion, de tenter de la définir et d'en saisir la profondeur historique, afin d'en apprécier l'ancrage dans notre présent. **L'annexe 1.4. détaille ces jalons historiques et propose des portraits de figures fondatrices pour l'éducation populaire.**

Le ministère de la Culture s'intéresse aujourd'hui à l'éducation populaire y compris pour sa dimension politique, celle de la construction du vivre ensemble. Ce rapprochement trouve ses racines dans le contexte de crises politiques, sanitaires et sociales (attentats de 2015, crise de l'accueil des réfugiés, crise de la citoyenneté, Covid), qui a fait naître des élan du secteur culturel vers les structures sociales et d'éducation populaire. La question de l'éloignement de certains publics de la culture a certainement participé également au nouvel intérêt porté à l'éducation populaire, avec un dense maillage d'acteurs.

Aujourd'hui, des actrices et acteurs de la culture se revendiquent de l'éducation populaire, comprise dans une approche moins descendante qu'aux origines du mouvement. Désormais, la valorisation des droits culturels est un principe partagé par l'ensemble des institutions et acteurs culturels<sup>5</sup> ; pour autant, les politiques culturelles sont-elles réellement pensées avec les publics et non pas seulement pour eux ?

Au-delà de la question de la démocratisation de l'accès à la culture, **l'éducation populaire, en plaçant la personne au cœur de la manière de faire, permet de donner la parole, de reconnaître la place de chacun.** La pratique artistique amateur en reste une expression privilégiée, mais aussi la

---

<sup>4</sup> Revue du GREP, n°181, mars 2004, pp.106- 114

<sup>5</sup> Voir par exemple le colloque « La politique culturelle à l'aune des droits culturels » organisé en décembre 2019 par le Comité d'histoire du ministère de la Culture.

co-construction de projets artistiques qui offre une place, un rôle, y compris à des personnes en situation de précarité, d'exclusion ou d'isolement, ainsi que de propositions favorisant la mixité des publics, des espaces de rencontres, de découverte des altérités.

**La fracture historique entre culture et éducation populaire doit être dépassée.** Elles ne doivent plus être considérées comme des « *frères ennemis* », pour reprendre l'expression du politologue Guy Saez. Sa réactivation institutionnelle récente n'est-elle pas une invitation à retisser des liens entre les deux mondes ? En effet, l'éducation populaire, souvent reléguée à la marge des politiques culturelles, revient aujourd'hui au centre des réflexions. Pourtant, elle n'a jamais cessé d'exister : elle s'est réinventée dans des pratiques multiples, parfois invisibles, mais toujours animées par la même ambition – permettre à chacune et chacun d'apprendre, de créer et de s'émanciper. **Elle ne se limite pas à des actions culturelles ponctuelles : elle constitue un véritable projet de société fondé sur la coopération, le partage des savoirs et la participation active de tous.**

Dans un contexte marqué par les inégalités sociales, la montée des exclusions et la crise de confiance démocratique, l'éducation populaire offre un levier essentiel. Elle s'inscrit dans une vision large de la culture, qui dépasse les œuvres et les institutions pour englober les langues, les pratiques, les savoir-faire et les expériences de vie.

Aujourd'hui, l'éducation populaire refuse les oppositions héritées du passé entre « culture légitime » et « socio-culturel ». Elle s'affirme comme un espace de co-construction, où les publics deviennent acteurs, où les projets se bâtissent dans la réciprocité, où la rencontre des différences est source de richesse. Elle favorise l'émancipation en créant les conditions d'un dialogue réel, en ouvrant des espaces où chacun peut prendre place et faire entendre sa voix.

Les politiques culturelles ont beaucoup à gagner à s'inspirer de cette dynamique. Car au-delà des actions éducatives ou artistiques, l'éducation populaire pose une question de fond : comment repenser la démocratie culturelle à l'heure des fractures numériques, des tensions identitaires et des urgences écologiques ? **Comment faire en sorte que les droits culturels – participation, reconnaissance, diversité – deviennent une réalité pour tous ?**

C'est à ces interrogations que nous souhaitons répondre dans ce rapport. En retracant l'héritage de l'éducation populaire et en analysant sa place actuelle, nous proposons d'explorer son potentiel comme outil d'émancipation et de cohésion sociale, mais aussi comme réponse aux grands défis contemporains. Parce qu'aujourd'hui plus que jamais, l'éducation populaire n'est pas un supplément d'âme : elle est une condition pour « penser un nous qui ne cesse de s'élargir », et pour construire une société plus juste, plus créative et plus solidaire.

**Quels outils, Quelles valeurs, quelles méthodes de l'éducation populaire mettre au service de la culture ? Comment élargir le champ de pensée et d'action des politiques culturelles en s'appuyant sur les valeurs profondes de ce qu'on nomme aujourd'hui éducation populaire ?**

\* \*

\*

Dans un premier temps, il est essentiel d'observer la manière dont l'éducation populaire est prise en compte et valorisée au sein des politiques culturelles, dans un contexte de tension budgétaire.

Une deuxième partie montrera en quoi le tissage de partenariats entre l'ensemble des acteurs permet de faire vivre l'éducation populaire dans les pratiques culturelles.

Enfin, une dernière partie illustrera en quoi l'éducation populaire permet de réactiver les pratiques culturelles par la place donnée aux amateurs, par la participation des publics, par la mise en œuvre de démarches, méthodes et outils qui lui sont propres et par son ancrage dans les territoires et une réflexion sur des lieux adaptés, ouverts, inclusifs et accueillants.

# I. Les politiques culturelles en faveur de l'émancipation : de l'éducation artistique et culturelle à la nécessaire prise en compte de l'éducation populaire

## 1. Une démarche de démocratisation culturelle portée essentiellement par l'éducation artistique et culturelle

En France, l'éducation populaire, ne fait pas l'objet d'une politique publique unifiée rattachée à un ministère, contrairement à d'autres pays (ex : Bruxelles-Wallonie avec le service de l'éducation permanente). Il existe toutefois une direction d'administration centrale référente sur la question de l'éducation populaire : la **Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative (Djepva)**, rattachée au ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

En son sein, la sous-direction de l'éducation populaire s'occupe, pour l'essentiel, de la protection des mineurs en accueil collectifs et des politiques éducatives locales, de l'animation territoriale (relations avec les services déconcentrés) et du soutien aux associations. Le bureau du partenariat associatif traite du financement des associations de jeunesse et d'éducation populaire, les actions se concentrant essentiellement sur l'éducation populaire en faveur de la jeunesse. Comme l'indique Mélanie Rozès, la cheffe de ce bureau (*cf. portrait en annexe 2*), « *On passe peut-être à côté d'une opportunité en matière de vivre ensemble en se concentrant quasi uniquement sur la jeunesse* ». Par ailleurs, il y a quelques années, il y avait des agents dédiés aux questions culturelles au sein de la Djepva mais quand ces personnes ont quitté leurs fonctions, celles-ci n'ont pas été reconduites. Il n'existe donc pas, au sein du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, une dynamique spécifique visant à favoriser le rapprochement entre éducation populaire et culture.

Au ministère de la Culture, les années « Malraux-Lang » sont essentiellement marquées par des politiques orientées sur la démocratisation culturelle notamment *via* l'éducation artistique et culturelle (EAC)<sup>6</sup>. Cette politique publique, dont l'objectif principal est l'égal accès à la culture, répond également à des objectifs sous-jacents de démocratisation culturelle, d'innovation pédagogique et d'émancipation de l'élève. L'EAC, qui s'est structurée au cours des cinquante dernières années, a trouvé son fondement dans la loi de refondation de l'école de 2013 et a vu son importance réaffirmée depuis 2017, faisant l'objet d'une « politique prioritaire du gouvernement »<sup>7</sup>. En 2021, la mise en œuvre de la

<sup>6</sup> Si le terme EAC se généralise à partir des années 2000, la période précédente se caractérise par l'utilisation de différents vocables comme « éducation artistique », « classes culturelles » ou encore « enseignements artistiques ». Voir : <https://www.culture.gouv.fr/fr/actualites/12-dates-cles-pour-comprendre-l-education-artistique-et-culturelle>

<sup>7</sup> Cour des comptes, [L'éducation artistique et culturelle au bénéfice des élèves de l'enseignement scolaire](#), évaluation de politique publique, février 2025.

part collective du Pass Culture, destinée à financer des activités d'EAC dans le cadre scolaire, vient encore renforcer les moyens qui lui sont dédiés.

En 2024, sur le programme budgétaire 361 *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture*, 113,3 M€ ont été dépensés pour l'EAC contre 67,9 M€ pour les actions en faveur de la participation de tous à la vie culturelle<sup>8</sup> ([cf. le détail du programme 361 en annexe 3](#)).

L'EAC qui repose sur trois piliers – l'acquisition de connaissances, la pratique artistique et scientifique et la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels – prend fortement appui sur les valeurs et principes de l'éducation populaire. Elle permet en effet de faciliter l'accès aux savoirs et à la culture dans un but d'émancipation citoyenne. Toutefois, **contrairement à l'éducation populaire, elle s'inscrit essentiellement dans un cadre institutionnalisé** alors que cette dernière s'envisage toujours en dehors et en complément des structures traditionnelles d'enseignement. De plus, **elle concerne encore majoritairement les élèves de l'enseignement scolaire** même si la notion d'EAC tout au long de la vie tend à se développer de plus en plus.

Politique partagée entre l'État et les collectivités, elle est pilotée au sein du ministère de la culture par la [délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle](#) (DG2TDC)<sup>9</sup>, créée en 2021 et qui porte également toutes les actions en matière d'éducation populaire. **La visibilité de « l'éducation populaire » pour la culture reste toutefois toute relative** puisque dans le descriptif de cette délégation sur Internet, le terme n'y figure pas. Il en est de même dans l'organigramme de la délégation (version juin 2025) où l'éducation populaire ne figure pas explicitement, étant incluse dans les missions du bureau de la politique interministérielle.

**Proposition 1 : La désignation de « référents culture » au sein de la Djepva pourrait permettre de renforcer le travail interministériel d'un point de vue stratégique entre les deux ministères (Ministère de la Culture et ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative).**

## **2. Le partenariat entre Culture et éducation populaire formellement relancé par le ministère en 2024 avec un renforcement de la dimension territoriale**

Le 17 janvier 2024, six jours après sa nomination en tant que ministre de la Culture, Rachida Dati accorde une interview au journal *Le Parisien* où elle déclare : « *Il faut relancer les conservatoires*

---

<sup>8</sup> Rapport annuel de performances du programme 361, annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024.

<sup>9</sup> Transformée en délégation générale de la démocratie, des enseignements et de la recherche par le [décret n° 2025-858 du 27 août 2025](#) modifiant le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture.

*municipaux accessibles à tous, le théâtre pour les jeunes et tous les réseaux dont j'ai moi-même bénéficié comme les maisons des jeunes et de la culture ! »*

Le 16 mai 2024, la ministre signe avec 11 mouvements et fédérations nationales d'éducation populaire<sup>10</sup>, [\*\*la charte d'engagements réciproques Culture- Éducation populaire\*\*](#).

Cette charte affirme notamment que :

Le ministère de la Culture met tout en œuvre **pour étendre à l'ensemble de la population l'accès aux pratiques artistiques et culturelles et créer une participation effective à la vie culturelle de toutes et tous (...).**

- Les mouvements et fédérations d'éducation populaire concourent à la constante transformation sociale, à l'émancipation individuelle et collective des personnes en vue de l'avènement d'une société plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement. (...)
- Le ministère de la Culture reconnaît les mouvements et fédérations d'éducation populaire comme des acteurs majeurs des politiques culturelles qui concourent au renforcement de la démocratisation et de la démocratie culturelle par la diversité des personnes auxquelles elles s'adressent et par leur capacité à mobiliser des partenaires variés (...). En effet, les mouvements et fédérations d'éducation populaire présents sur l'ensemble du territoire constituent un maillon important du développement culturel par leur ancrage territorial et la diversité de leurs modes d'intervention.

Elle met en évidence le souhait des acteurs de **renforcer et renouveler le cadre de leur partenariat pour poursuivre le développement de projets et d'actions artistiques et culturelles diversifiés, en lien étroit avec la population et plus particulièrement les jeunes.**

Les signataires identifient plusieurs objectifs communs à renforcer :

- La mise en œuvre pour tous les enfants et les jeunes des projets d'EAC sur les différents temps de vie dans tous les champs artistiques et culturels ;
- Les projets d'éducation aux médias et à l'information ;
- La formation à la médiation tant des acteurs de l'éducation populaire que des acteurs culturels afin de favoriser l'animation et la médiation artistique et culturelle ;
- Les résidences d'artistes ou de professionnels de la culture ;
- Les pratiques amateurs et leur accompagnement ;

---

<sup>10</sup> Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa), la Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR), la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (CSSF), la Fédération nationale des Francas, la fédération nationale Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement, MJC de France (Maison des jeunes et de la culture), Peuple et Culture, la Fédération générale des pupilles de l'enseignement public (Pupilles de l'enseignement public), l'Union française des centres de vacances (UFCV) et la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF).

- Des expérimentations des modes d'intervention adaptés à la diversité des situations de vie et des territoires et aux transitions, notamment écologiques.

Il s'agit bien de **renforcer des objectifs qui avaient déjà été énoncés dans la charte d'objectifs culture/éducation populaire du 30 juin 1999** dont l'esprit et les valeurs sont réaffirmés dans la nouvelle charte. Onze mouvements et fédérations sont signataires contre huit dans la charte de 1999. Les nouveaux signataires sont la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (CSSF), la Fédération générale des pupilles de l'enseignement public (Pupilles de l'enseignement public), l'Union française des centres de vacances (UFCV) et la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF). En revanche, le collectif interassociatif pour la réalisation d'activités scientifiques et techniques (CIRASTI) ne compte plus parmi les mouvements signataires en 2024.

Un **Conseil national culture-éducation populaire** perdure afin de « *définir des orientations et méthodes de travail et de procéder à l'élaboration de la mise en œuvre de la Charte* ». Présidé par le ou la ministre de la Culture, ce conseil est un lieu d'échanges, d'analyse, de réflexion et de propositions. Il permet de réunir, au moins une fois par an, des représentants de chaque fédération signataire de la présente charte, l'administration centrale et les services déconcentrés du ministère de la Culture, les associations d'élus et/ou de collectivités et les institutions et instances de pilotage de la politique d'éducation artistique et culturelle.

La nouveauté de cette charte par rapport à la précédente est sa dimension territoriale qui est davantage développée avec une **déclinaison progressive au niveau régional<sup>11</sup>** et la **création de conseils locaux Culture-Éducation populaire** (cf. partie 3). Elle doit permettre également l'**attribution d'un label « Éducation populaire pour la culture »** qui constitue une première étape avant la labérisation « scène culturelle de proximité », une des mesures du Plan ruralité. Enfin, elle facilite le **référencement des acteurs de l'éducation populaire sur le pass Culture**, ce référencement étant déjà automatique pour la part collective.

Si, dans un premier temps, il était prévu pour 2025 de développer 50 scènes culturelles de proximité<sup>12</sup> en mobilisant une enveloppe d'1,8 M€, le contexte budgétaire a finalement conduit le ministère de la Culture à réduire substantiellement son soutien. En effet, **une enveloppe de 250 k€** est finalement disponible pour permettre le développement, en 2025, de **6 scènes culturelles de proximité**. Sur ce budget, 50 k€ sont d'ores et déjà mobilisés sur l'ingénierie pour la fédération des MJC (Maisons des jeunes et de la culture) qui coordonne la mesure.

---

<sup>11</sup> Par exemple, signature de la charte régionale dans le Grand Est le 6 juin 2025, en Bourgogne-Franche-Comté le 15 juillet 2025.

<sup>12</sup> Mesure n° 10 du [Plan culture et ruralité](#).

Toutefois, au-delà du soutien financier qui reste modeste, le grand intérêt de cette charte réside dans la dynamique qu'elle relance. En particulier, comme l'indique Élise Mérigeau, la conseillère référente en matière d'éducation populaire de la direction régionale des affaires culturelles Grand Est (cf. [portrait en annexe 2](#)), « *l'intérêt de cette labélisation (« Éducation populaire pour la culture ») réside dans la constitution d'un réseau au niveau régional et l'opportunité de mutualiser, entre les fédérations signataires, des moyens notamment dans le champ de la formation, pour les adhérents et les élus locaux. »*

L'importance de la constitution de réseaux et de formations communes, y compris avec les élus locaux, représente une nécessité afin de mieux prendre en compte les grands enjeux de la culture en matière de cohésion sociale et de citoyenneté et de permettre, en outre, une diffusion des outils et démarches de l'éducation populaire (cf. parties 2 et 3).

### **3. Un partenariat qui s'inscrit dans un contexte de fortes tensions budgétaires qui touche le modèle coopératif de soutien à la culture**

#### **3.1. Le modèle français de décentralisation culturelle**

Depuis plus de cinquante ans, le modèle français de soutien à la culture repose essentiellement sur une coopération publique entre l'État et les collectivités territoriales, des financements privés (mécénat d'entreprise, financement participatif, etc.) pouvant soutenir plus ponctuellement certains projets.

Aujourd'hui, les trois niveaux de collectivités (régions, départements et bloc communal qui comprend à la fois les communes et les intercommunalités) se partagent les compétences en matière d'action culturelle ainsi que dans les domaines du sport, du tourisme, de la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire. Toutefois, un nombre très restreint de compétences sont obligatoires pour les collectivités, essentiellement dans le domaine patrimonial (musées, monuments historiques, archives, etc.), les actions en faveur de la démocratisation culturelle et de la création étant facultatives. L'« éducation populaire » est quant à elle rattachée à la compétence « sport » dans [le référentiel](#) en matière de répartition des compétences des collectivités.

#### **3.2. La réduction des financements publics : une contrainte à prendre en compte pour les années à venir**

En 2021, les dépenses de l'État pour la culture se montent à 9,37 Md € contre 9,09 Md € pour les collectivités ; en 2022, celles des collectivités les dépassent avec 9,8 Md € contre 9,2 Md € pour l'État : ainsi, les deux principaux « blocs contributeurs » ont un poids équivalent.

**Pour le bloc État, le principal financeur des dépenses culturelles est le ministère de la Culture** qui représente 49 % des dépenses culturelles des ministères en 2021 (4,58 M€) et 46 % en 2022 (4,24 M€). Le budget du ministère de la Culture représente en moyenne, sur ces dix dernières années entre 0,4 et 0,6 % du budget de l'État<sup>13</sup>. Le deuxième contributeur est le ministère de l'Éducation nationale (qui comprend le ministère chargé de la Jeunesse en 2021 et 2022 et le ministère chargé des Sports jusqu'en 2021) qui apporte un peu plus de 30 % des crédits. Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ministères soutenant cette politique publique sont ceux en charge de l'Europe et des Affaires étrangères et celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche (**cf. le détail par ministère en annexe 3**).

**En 2022, les dépenses culturelles des collectivités locales de 9,8 Md € représentent 142 euros par habitant** (113 euros pour le fonctionnement et 29 euros pour l'investissement) et 4 % du budget total de ces collectivités<sup>14</sup>. Le principal financeur est le bloc communal (80 % du total) puis le département (12 %) et enfin la région (8 %).

Le contexte budgétaire et financier actuel entraîne **une forte pression en matière de finances publiques**. Le projet de loi de finances 2025 du ministère de la Culture qui montre une hausse de crédits de 0,33 % à hauteur de 3,9 M €<sup>15</sup>, très modeste eu égard aux besoins réels, prévoit par ailleurs des baisses successives de 6,49 % en 2026 et de 2,54 % en 2027. Le budget du ministère de la Culture représente 0,67 % du budget général 2025<sup>16</sup>.

**Les coupes budgétaires ne concernent pas le seul ministère de la Culture mais aussi le ministère de l'Éducation nationale** dont le financement de la part collective du pass Culture est passé de 97 M€ à 72 M€ soit une réduction de 25 M€. La conséquence pratique de cette forte baisse a été, dès février 2025, un gel pour les établissements scolaires des réservations sur cette part collective jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2025, 50 des 72 M€ ayant déjà été dépensés. Cette diminution met également à mal les actions d'éducation populaire dont se prévaut le ministère et fragilise toute une chaîne d'acteurs, institutionnels ou associatifs, qui construisent dans la dentelle des projets artistiques et culturels.

**Quant au budget du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, il accuse également une baisse de près de 6 % sur les crédits consacrés à la jeunesse et à la vie associative en**

---

<sup>13</sup> Budget des administrations centrales et des établissements publics nationaux ce qui exclut donc le budget des collectivités territoriales et le budget des organismes de protection sociale.

<sup>14</sup> Pour l'ensemble de cette partie, les données sont issues du Tableau de bord annuel – édition 2024 de la DEPS. Aucun chiffre plus récent sur la répartition des dépenses entre les collectivités n'est disponible.

<sup>15</sup> Housse qui concerne uniquement les crédits de paiement (CP), c'est-à-dire les dépenses pouvant être payées dans l'année. En revanche, s'agissant des autorisations d'engagement (AE), ensemble des dépenses pouvant être engagées dans l'année mais dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnées sur plusieurs exercices, ils sont en baisse de 3,6 %.

<sup>16</sup> Source : [www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)

**2025.** Ses syndicats s'inquiètent de la réduction du soutien aux associations avec notamment **la suspension des contrats en service civique en février 2025<sup>17</sup>.**

Enfin, le budget pour 2025 fait apparaître **une diminution significative des finances locales** de 2,2 Md€ selon le gouvernement mais de plus de 7 Md€ selon le président du comité des finances locales<sup>18</sup>.

Au-delà du secteur public (État, collectivités et leurs opérateurs), l'ensemble de ces restrictions budgétaires fragilise aussi le secteur associatif, acteur incontournable en matière de politique culturelle et d'éducation populaire.

### **3.3. La fragilisation du modèle partenarial de soutien à la culture**

*« Le mouvement actuel de réduction des charges publiques qui pèse sur l'intervention culturelle des collectivités territoriales et de l'État produit des effets de dérégulation inédits. »<sup>19</sup>* Ainsi s'exprime dans sa chronique Vincent Guillon, codirecteur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). En effet, il pointe le risque de relégation des politiques culturelles : *« ne donnant lieu qu'à peu de compétences obligatoires (des collectivités), la culture est logiquement exposée à être une variable d'ajustement budgétaire. »*

Et en effet, plusieurs élus ont déjà annoncé des coupes drastiques des budgets alloués à la culture. Fin novembre 2024, la présidente de la région Pays de la Loire, Christelle Morançais (Horizons) annonçait une économie de 82 millions sur son budget 2025 avec **une baisse de 60 %** s'agissant de la culture<sup>20</sup>. Au total, elle prévoit **une coupe de 100 millions d'euros à horizon 2028** sur le budget culture de sa collectivité<sup>21</sup>. Concrètement, cela signifie une baisse de 62 % des aides au fonctionnement de quelque 500 lieux, initiatives et projets, c'est-à-dire une offre territoriale qui va s'en trouver fortement fragilisée. En janvier 2024, le président du département de l'Hérault Kléber Mesquida (Parti socialiste) lui emboîtait le pas en indiquant que les dépenses consacrées à la culture seraient limitées aux seuls financements obligatoires soit une réduction de 48 % du budget 2025 par rapport à 2024.

Ce mouvement de réduction de soutien à la culture est confirmé par les chiffres du baromètre national de l'OPC rendus publics le 9 juillet 2025<sup>22</sup> : près de 50 % des régions, départements,

---

<sup>17</sup> Suite à l'adoption du budget, reprise des contrats de service civique à partir du 24 février 2025.

<sup>18</sup> Instance créée en 1979 qui a pour objet la défense des intérêts financiers des collectivités locales et permet d'harmoniser leur position avec l'État. Source : [Thomas Beurey, Localis, Budget 2025 : une facture à plus de 7 milliards d'euros pour les collectivités, selon André Laignel, publié le 5 mars 2025](#).

<sup>19</sup> Vincent Guillon, « Sauve qui peut la décentralisation culturelle ! », *La Scène*, n° 117, été 2025.

<sup>20</sup> Marine Vazzoler, « Collectivités territoriales : la culture est-elle toujours une affaire publique ? », *Le Quotidien de l'art*, édition n° 2983, publié le 06 février 2025.

<sup>21</sup> Le Monde du 9 février 2025.

<sup>22</sup> Les données sont régulièrement actualisées sur le portail de l'OPC (<https://www.observatoire-culture.net/dossier/barometre/>).

communes et métropoles ont diminué entre 2024 et 2025 leur budget consacré à la culture<sup>23</sup>, mouvement particulièrement marqué pour les régions et les départements (70 % pour ces derniers et presque autant pour les régions).

Ainsi, pour les citoyens, **l'offre culturelle sur financements publics et sa diversité va dépendre de plus en plus des ressources financières sur leur territoire mais aussi des priorités politiques et des visions de leurs élus locaux.**

#### Dans le Grand Est, des élu.e.s aux visions très différentes de la culture

(cf. portraits en annexe 2)

Dans la ville de Saint-Dié des Vosges (19 000 habitants), le maire prône « **une culture vivante plus festive, plus joyeuse, plus populaire et plus accessible** », en complément de l'offre de la communauté d'agglomération. Dans la communauté de communes Alsace Rhin Brisach (Haut-Rhin- 29 communes pour 36 000 habitants), le vice-président à la culture et les équipes de l'intercommunalité soulignent l'importance de proposer à leurs publics « **une programmation mixte avec à la fois ce que les gens veulent mais aussi ce qu'on souhaite leur proposer pour éveiller leur curiosité** ». Au sein de la communauté de communes des Portes de Meuse (51 communes pour 16 000 habitants), dans une zone très rurale, la nécessité porte sur le fait de ne pas faire des choses trop compliquées : « **Ça peut marcher dans le monde urbain mais ici ce n'est pas la même chose.** »

Enfin, une élue à la culture alerte sur le risque de confondre systématiquement animation et culture, au détriment de la qualité. Pour elle, dans un contexte de baisse généralisée des dotations attribuées à la culture par d'autres collectivités et d'alternance politique, « **l'État est encore plus garant qu'auparavant.** »

Ces témoignages, issus de plusieurs collectivités du Grand Est (hors métropoles), offrent un panel des approches possibles de la part des collectivités dans leur mise en œuvre d'actions culturelles sur leur territoire, en fonction de leurs propres idées et contraintes de la culture.

Aussi, dans ce contexte, la présence des directions régionales des affaires culturelles (Drac) constitue dans chaque région un relais précieux en matière d'expertise pour les acteurs culturels (artistes professionnels ou amateurs, associations, entreprises privées, etc.) mais aussi pour les collectivités dont l'ingénierie n'est pas toujours développée.

Vincent Guillon, dans son article précédemment cité, reconnaît que « *le modèle français constitue un gage de sécurisation et de moins grande dépendance des organisations culturelles à un seul pouvoir politique* ».

En Corse, suite à la suppression de l'échelon départemental et le transfert d'une partie des missions de la Drac (arts vivants, cinéma, audiovisuel et arts visuels, livre et lecture publique) à la collectivité de Corse, l'articulation de l'intervention sur le territoire se révèle plus complexe. En effet,

<sup>23</sup> Sandrine Blanchard, « Le soutien des collectivités territoriales à la culture s'effondre partout en France, selon un baromètre national », *Le Monde*, publié le 09 juillet 2025 et modifié le 11 juillet 2025.

le plus souvent, les communes et intercommunalités n'ont plus que la collectivité de Corse comme unique interlocuteur sur cette politique publique qui doit porter de « multiples casquettes » : chef de file, coordination, conseil, financement.

**Proposition 2 : Afin d'éviter une logique de dépendance et d'assurer des sources de financement diversifiées, notamment en cas de désengagement de certaines collectivités dans la culture et pour permettre la représentation d'une culture plurielle dans les territoires, garantir sur l'ensemble du territoire national le maintien de services de l'État, via les Drac ou les DAC (en Outre-mer), pour participer au soutien des acteurs locaux<sup>24</sup>.**

La dynamique territoriale est d'autant plus importante que **l'accès à la culture n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire**. Alors que Paris et les grandes métropoles concentrent l'essentiel des lieux et propositions culturels, les petites villes, les zones rurales, de montagne ou encore les territoires ultra-marins doivent composer avec de moindres possibilités. Dans ces territoires, la fermeture d'un seul lieu peut parfois priver les habitantes et habitants de l'accès à des propositions culturelles, professionnelles ou amateurs.

L'Atlas Culture (2022)<sup>25</sup> met en évidence ces disparités, sous le prisme du taux d'équipement<sup>26</sup>, dans différents domaines, par exemple :

- **En matière de lecture publique**, la région la mieux dotée est l'Occitanie avec 580 équipements pour 100 000 habitants alors que la Corse, la Réunion, la Guadeloupe et la Guyane sont les moins bien dotées avec moins de 20 équipements pour 100 000 habitants ; or l'éducation populaire est profondément enracinée dans la culture des personnels des bibliothèques, comme en témoigne le portrait de Sophie Bobet ([cf. annexe 2](#)).
- **En matière de cinémas**, les régions les plus richement pourvues sont l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France avec plus de 300 cinémas, deux régions comptant plus de 200 cinémas, la Nouvelle-Aquitaine (230) et l'Occitanie (220). La Corse et les régions ultramarines sont là encore moins dotées que les autres régions. Toutefois, rapportée au nombre d'habitants, la répartition régionale diffère : c'est la Corse qui s'avère la mieux dotée avec 6 cinémas pour 100 000 habitants devant l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Bretagne (4 cinémas pour 100 000 habitants).

---

<sup>24</sup> Dans les territoires comme la Corse où une partie des missions des Drac/Dac a été transférée, il s'agit non pas de « revenir en arrière » sur cette décentralisation mais de renouer ou intensifier le dialogue et les partenariats entre les services de l'État et les collectivités, notamment via les démarches de contractualisation.

<sup>25</sup> Disponible [ici](#).

<sup>26</sup> Si le taux d'équipements culturels ne constitue pas l'ensemble des actions culturelles sur un territoire (il faut notamment prendre en compte toute la dynamique associative qui sera développée en partie 3 de ce rapport), il représente néanmoins un indicateur de l'offre, pour l'essentielle publique mais aussi privée, à la disposition de ses habitants.

La répartition du patrimoine et du spectacle vivant témoigne aussi d'un accès très différent d'une région à l'autre.

**Certains chercheurs (sociologie, sciences politiques)<sup>27</sup> utilisent le terme de métropolisation pour désigner le phénomène de concentration des activités dans les grands centres urbains au détriment des zones péri-urbaines et rurales**, accentué depuis les dernières lois de décentralisation comme la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM et la loi Notre de 2015 (*cf. supra*).

Ainsi, au regard de ces déterminants à la fois globaux (baisse des financements publics) mais aussi territoriaux (inégal accès à la culture, diversité et qualité de celle-ci), **l'action des pouvoirs publics**, en complément de l'offre privée qui souvent n'a pas d'avantage à s'installer dans ces territoires, **s'avère de plus en plus importante, garante d'une véritable démocratisation culturelle**.

Ce défi est relevé dans l'avis du CESE de novembre 2017, [Vers la démocratie culturelle](#) :

*« S'appuyant toujours sur une politique de démocratisation pour favoriser l'accès de chacun·e à la culture mais déployant un potentiel d'action plus important, la démocratie culturelle a pour ambition de participer à l'émancipation des citoyen·ne·s et au renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion et donne à tou·te·s un accès au patrimoine et la possibilité de participer à la vie de la cité.*

*En offrant une place et un rôle à chacun·e des acteur·rice·s (artistes professionnel·les/amateur·es, citoyen·ne·s, associations culturelles et d'éducation populaire, artisan·ne·s, entreprises privées, syndicats de salarié·e·s et bien sûr État, services déconcentrés, collectivités locales etc.), la « démocratie culturelle » permet une diversité des expressions et pratiques culturelles.*

*Ce faisant, elle vise à présenter un cadre d'action propice à la coexistence et à l'intégration de toutes les cultures ; elle offre ainsi la possibilité pour chacun·e d'être acteur·trice de sa propre culture en réalisant la synthèse d'une histoire à la fois individuelle et collective, dans une logique de continuité temporelle entre passé, présent et avenir. »*

### **3.4. Une nouvelle impulsion politique locale en faveur de l'éducation populaire**

De plus en plus de collectivités, essentiellement de gauche, disposent sous l'actuelle mandature 2020-2026 d'élu·es en charge de l'éducation populaire, comme la mairie de Nancy<sup>28</sup>, une métropole très active en matière culturelle et dont le tissu associatif est particulièrement développé<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Par exemple le sociologue Benoît Coquard, chercheur à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

<sup>28</sup> Marianne Birck est adjointe en charge de la vie associative et de l'éducation populaire.

<sup>29</sup> La commune compte aujourd'hui six MJC.

L'éducation populaire se retrouve également dans l'intitulé de délégations de la mandature 2020-2026 à Lyon<sup>30</sup>, Marseille<sup>31</sup> ou encore Paris<sup>32</sup>. Sans surprise, l'éducation populaire est plus généralement couplée à la jeunesse et à la vie associative, en lointain écho au recentrage de l'éducation populaire sur ces politiques dans les années 60-70. La Ville de Montreuil et la communauté d'agglomération Est Ensemble se distinguent par une délégation combinant culture et éducation populaire, toutes deux portées par Alexie Lorca<sup>33</sup>.

**Plus qu'une proposition, nous formulons le vœu que les exécutifs locaux issus du scrutin de 2026 porteront une vraie ambition en matière de culture, tant par leurs arbitrages budgétaires que par le sens qu'ils donneront à leurs choix politiques. La généralisation de délégations en charge de l'éducation populaire, dépassant les cadres traditionnels (jeunesse et vie associative) et intégrant la culture ou la démocratie culturelle, constituerait un signal fort.**

---

<sup>30</sup> Julie Nublat-Faure, adjointe sports, vie associative, éducation populaire, grands événements sportifs.

<sup>31</sup> Marie Batoux est adjointe en charge des mobilités et de l'éducation populaire, aux côtés d'un adjoint à la culture pour toutes et tous, d'un adjoint en charge du lien social et de la vie associative, d'un adjoint chargé de la démocratie locale...

<sup>32</sup> Hélène Bidard, adjointe chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

<sup>33</sup> L'élué explicite le sens de cette délégation dans [un éclairant entretien](#) à la Gazette des communes publié le 5 mai 2025.

## II. L'émancipation par la culture : l'affaire de toutes et tous

### 1. L'émancipation par la culture : un défi démocratique incontournable

L'éducation populaire, dès ses origines, propose une vision émancipatrice de la culture : elle considère l'accès et la participation à la culture comme un droit fondamental. Fondée sur les valeurs de participation, de co-construction et de reconnaissance des diversités culturelles, elle a durablement marqué les politiques culturelles françaises, de Jean Vilar au Théâtre National Populaire à l'éducation artistique contemporaine. Aujourd'hui, cet héritage rencontre des vents contraires : la montée des logiques marchandes, l'imposition d'évaluations quantitatives, la standardisation des appels à projets fragilisent les démarches artistiques lentes et ancrées.

Le défi de démocratisation culturelle relevé par le CESE nécessite la participation de toutes et tous à l'objectif d'émancipation par la culture, dans sa diversité, bien au-delà des acteurs institutionnels : artistes professionnels ou amateurs, secteur associatif (culturel mais aussi dans le champ de l'éducation populaire, du social, etc.) et les citoyens et citoyennes eux-mêmes (cf. partie 3). D'ailleurs la charte signée en 2024 par le ministère et des mouvements d'éducation populaire mentionne l'importance de ces derniers en tant « *qu'acteurs majeurs des politiques culturelles qui concourent au renforcement de la démocratisation et la démocratie culturelle par la diversité des personnes auxquelles elles s'adressent et par leur capacité à mobiliser des partenaires variés, notamment en nouant des alliances étroites avec les institutions culturelles (établissement et institutions culturels, compagnies artistiques, artistes, journalistes, acteurs du numériques, scientifiques...)* ».

Élise Mérigeau, conseillère action culturelle et territoriale dans la Marne au sein de la DRAC Grand Est ([cf. portrait en annexe 2](#)) relève l'importance des structures d'éducation populaire : « *Je suis petite fille d'un président de foyer rural, fille de militants Ceméa et j'ai passé mes 18 premières années de vie à fréquenter une MJC ; c'est la raison pour laquelle je me sens particulièrement bien placée pour savoir à quel point le travail des salariés et des bénévoles des fédérations d'éducation populaire peut participer de l'émancipation collective et de la constitution d'une identité.* »

Pourtant, de plus en plus deux visions s'opposent entre les tenants d'une culture qui « coûte » et qui « pèse » sur les finances publiques et les défenseurs d'une culture, **service public indispensable**, garant et ciment de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Espace de création, d'expression, elle est également celui du lien entre les différents « espaces de sociabilité » et permet de créer des ponts avec d'autres domaines comme l'éducation, la santé, la justice. Elle constitue également une ressource pour le territoire et pour ses habitants grâce aux équipements, aux festivals, au tissu associatif et contribue

à son attractivité. Dès lors quand des élus cherchent à économiser sur la culture, de quelles économies parlent-ils ?

**« Je vais vous dire une chose : ce qui aurait de la gueule, c'est de dire : on va économiser 44 milliards d'euros mais on ne touchera pas à la culture. Là, vous envoyiez un message fort. »**<sup>34</sup> Ces mots de Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France, à Avignon au cours d'un débat sur « La culture comme fondement de nos démocraties ? » prennent à rebours la tendance relevée par le baromètre 2025 de l'OPC d'un désengagement des collectivités.

**Alors que les tensions sociales et sociétales s'accentuent** (conséquences du changement climatique, conflits armés, précarité financière et sociale, sentiment de solitude et de relégation d'une partie des citoyennes et citoyens, etc.), **préserver à tout prix les espaces de rencontres, d'échanges, d'ouverture, d'inventivité et de création n'est plus une option.**

**Cela doit passer par une prise en compte renforcée des objectifs de convergence entre culture et éducation populaire au niveau national, par une déclinaison territoriale proche du terrain, ouverte et inclusive mais aussi par une contractualisation simplifiée avec tous les acteurs et le développement d'une ingénierie culturelle porteuse de sens.**

## **2. Face aux enjeux de société, une gouvernance au niveau national qui doit répondre au défi de l'émancipation par la culture**

La nouvelle charte culture-éducation populaire de 2024 reconduit le Conseil national culture-éducation populaire initié dans la charte précédente et présidé par le ministère de la Culture (cf. partie précédente). Or, actuellement la gouvernance est toujours disparate et organisée de manière sectorielle.

Il est également prévu dans ce nouveau partenariat, « *afin de renforcer les coopérations régionales entre les services déconcentrés du ministère de la Culture et les acteurs de l'éducation populaire et d'avoir la meilleure prise en compte possible des singularités et des diversités territoriales, [que] cette charte sera déclinée dans chaque région sous la forme d'une charte ou d'une convention régionale « culture-éducation populaire » qui précisera les objectifs spécifiques qui pourront être partagés avec les réseaux territoriaux des signataires de la charte présents sur le territoire. La mise en œuvre de ces objectifs spécifiques pourra faire l'objet de financements spécifiques des services déconcentrés dans le cadre de contractualisations croisées avec des collectivités territoriales.* »

---

<sup>34</sup> Olivier Milot, « Le budget du ministère de la Culture pourrait baisser à nouveau de 200 millions en 2026 », *Télérama.fr*, publié le 19 juillet 2025.

Aussi, pour l'avenir, il paraît essentiel d'assurer une réelle prise en compte de l'éducation populaire, tant dans ses valeurs que dans ses outils, dans la mise en œuvre de l'action culturelle sur l'ensemble du territoire. Cela passe en amont par la définition d'une stratégie globale dans toutes ses dimensions, à la fois interministérielle et décloisonnée, assurant un continuum entre hexagone et outre-mer, entre territoires urbains et ruraux.

**Le Conseil national culture-éducation populaire doit pouvoir s'appuyer sur les conseils locaux culture-éducation populaire installés actuellement dans chaque région et sur les CESE régionaux, en représentation de la société civile, pour se construire dans une logique ascendante, s'appuyant les méthodes de l'éducation populaire.**

Ces conseils locaux pourraient négocier à intervalle régulier (tous les quatre ans par exemple) avec les acteurs nationaux des moyens pour soutenir les stratégies territoriales (moyens humains, financiers, de formation, en ingénierie, en appui à la mise en réseau....).

**Proposition 3 : S'assurer du bon fonctionnement du Conseil national culture-éducation populaire, à articuler avec les conseils locaux culture-éducation populaire à installer dans chaque Drac ou Direction des affaires culturelles (Dac) dans les Outre-Mer.**

Par ailleurs, l'**association du CESE**, troisième chambre constitutionnelle française composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations) ou des CESE régionaux, qui proposent régulièrement des pistes d'amélioration, doit être systématisée en tant qu'organe d'expertise et de conseil.

**Proposition 4 : S'appuyer sur les travaux du CESE et des CESER dans la définition d'une stratégie et d'objectifs nationaux ou locaux.**

Enfin, la généralisation de la prise en compte de l'éducation populaire dans un cadre plus large que le seul champ de la culture ou de la jeunesse<sup>35</sup>, pourrait s'incarner par la nomination d'un délégué interministériel à l'éducation populaire<sup>36</sup>, véritable chef d'orchestre et assemblier, impulsant une dynamique mobilisant l'ensemble des acteurs des politiques publiques en faveur de l'éducation populaire (jeunesse, sport, culture, social, citoyenneté, écologie, etc.).

**Proposition 5 : Nommer un délégué interministériel à l'éducation populaire.**

<sup>35</sup> À ce titre, depuis fin 2024, la délégation interministérielle à la jeunesse (DIJ) et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) sont regroupées dans une seule et même structure. Le directeur assure donc une dimension interministériel à l'éducation populaire concernant pour l'essentiel, comme évoqué dans la partie précédente, des actions en faveur de la jeunesse et assurant également dans ce domaine, via l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), un rôle de producteur d'études et de statistiques.

<sup>36</sup> À l'instar de la création en 2010 de la délégation interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (Dihal), en 2017 de la délégation interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ou encore de la nomination du délégué interministériel à l'éducation artistique et culturelle le 11 mars 2025.

### 3. Une action territoriale concertée à poursuivre, en lien avec les habitants du territoire

Au-delà de la mise en place en cours des conseils locaux culture-éducation populaire, il existe déjà au niveau territorial une dynamique portée par les collectivités territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle, en collaboration avec la délégation académique pour l'art et la culture (Daac) du rectorat et la Drac. Selon le rapport de la Cour des comptes<sup>37</sup>, l'effort public consacré à l'éducation artistique et culturelle s'est élevé en 2023 à 3,5 Md€, dont 3Md€ de financement de l'État et environ 600 M€ des collectivités territoriales. Celles-ci, en particulier les intercommunalités dont l'échelle permet de couvrir des bassins de vie cohérents, sont souvent les **porteuses des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)**. L'EAC est un des principaux domaines de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales et progressivement, le champ de l'EAC prend une dimension plus large avec une « EAC tout au long de la vie », par exemple dans la région [Hauts-de-France](#) ou dans la communauté de communes [Val'Eyrieux](#) en Ardèche.

Dans son rapport de mai 2025, [Évaluation des contractualisations territoriales](#), l'inspection générale des affaires culturelles (Igac) du ministère de la Culture dresse un état des lieux de la contractualisation. Elle a identifié que « *l'activité contractuelle de la quasi-totalité des Drac est dominée par le trio éducation artistique et culturelle (EAC)-lecture publique – villes et pays d'art et d'histoire (VPAH), qui représente de 84 % à 95 % des contrats, selon les régions* ». Aussi, met-elle en évidence des contractualisations pour l'essentiel sectorielles, souvent descendantes et rarement co-construites. Elle souligne également la complexité de l'architecture budgétaire dédiée ainsi que l'absence fréquente d'évaluation.

De nombreux territoires font déjà l'objet de CTEAC (selon le rapport IGAC : 515 contrats EAC<sup>38</sup>) qui pourront, le cas échéant être optimisés en s'assurant qu'ils remplissent les principales conditions de réussite requises à savoir : un poste financé par l'intercommunalité, un programme d'actions, des rencontres de territoires.

Seuls 6 % des contrats soit 69 au niveau national sont transversaux : 38 conventions de développement culturel, 3 conventions-cadre culture et 24 conventions d'appui aux projets culturels de territoire (dont 22 en région Auvergne-Rhône-Alpes). En fonction de la maturité des territoires, **les projets pourraient davantage s'orienter vers des projets culturels de territoire ou des contrats globaux**, favorisant un diagnostic partagé (cartographie des besoins et ressources sur un territoire cohérent, souvent le bassin de vie, avec une coordination de l'ensemble des acteurs, publics et privés)

---

<sup>37</sup> Cf. *supra*.

<sup>38</sup> 387 contrats du ministère de la Culture, soit généraux soit ciblés (ruralité ou cohésion sociale) et 128 contrats interministériels (contrats territoires éducatifs ruraux et Cités éducatives).

et la transversalité des orientations ou *a minima* favoriser la prise en compte de l'EAC tout au long de la vie afin de s'assurer de la mise en œuvre d'actions d'émancipation par la culture à tous les âges de la vie.

Des outils et des bonnes pratiques existent déjà, par exemple :

- le guide de l'agence culturelle Grand Est [\*Construire un projet culturel de territoire\*](#) d'août 2020 ;
- le contrat « *Vers un projet culturel de territoire* » en Auvergne-Rhône-Alpes (2024)<sup>39</sup>.

Par ailleurs, sans reprendre de manière exhaustive les recommandations de l'IGAC qui constituent une base solide d'évolution des modes de contractualisation (cf. supra), on pourra néanmoins retenir la nécessité de simplifier l'organisation budgétaire et celle de développer davantage l'évaluation des actions.

Cette évaluation devrait toutefois dépasser le cadre du bilan purement quantitatif pour aller vers une appréciation qualitative des propositions (relation avec les publics).

**Proposition 6 : Favoriser la réalisation de contrats les plus transversaux possibles et permettant au moins de prendre en compte l'objectif de démocratisation culturelle de l'EAC à tous les âges de la vie.**

**Proposition 7 : Simplifier l'architecture budgétaire des contractualisations et prévoir une évaluation des actions intégrant une dimension qualitative.**

Cette proposition relative à la mise en œuvre des contractualisations s'applique également à la partie suivante.

#### **4. Des modes de coopération à simplifier et à envisager sur le temps long**

Le poids des financements standardisés est indéniable. La notion d'autonomie des artistes et des structures culturelles, souvent revendiquée dans les démarches d'éducation populaire, n'est pas toujours compatible avec les modalités concrètes de financement qui s'appliquent aujourd'hui au champ culturel.

En effet, les financements publics imposent encore trop souvent des cahiers des charges rigides. Comment faire émerger des formes libres, ouvertes, dans un monde où la rentabilité prime ? Trop souvent, les dispositifs de financement orientent les projets vers des critères de rentabilité, d'impact rapide ou de visibilité médiatique. Lorsque l'appel à projets devient un mode de financement quasi-exclusif, les structures ont tendance à adapter leurs projets à l'offre institutionnelle. Ce qui peut produire une standardisation des formats et un manque de sens.

---

<sup>39</sup> Créé à l'initiative de la Drac, cf. page 24 du rapport IGAC.

## **Les subventions directes : un modèle historique en recul**

Traditionnellement, de nombreuses structures (compagnies, théâtres, festivals) recevaient des subventions de fonctionnement annuelles ou pluriannuelles. Ce modèle visait à assurer une stabilité financière, à permettre un travail sur le long terme et à éviter une dépendance aux logiques de marché. Or, depuis les années 2000, cette approche a peu à peu été remplacée par des dispositifs plus compétitifs et moins pérennes, en particulier l'appel à projets.

## **Les appels à projets : opportunité et contrainte**

Dans un souci de dynamisme, d'équité apparente et de réactivité, **les appels à projets sont devenus un recours privilégié par l'État et les collectivités pour financer les acteurs de la culture**. Ils permettent de cibler certaines priorités politiques (éducation artistique, égalité, inclusion sociale, développement durable...) et de sélectionner les projets sur des critères financiers et qualitatifs. Les travers de cet usage sont la complexité administrative (dossiers lourds, exigences de co-financement), l'encouragement de la compétitivité, la temporalité insuffisante pour un profond ancrage territorial et le crédit apporté à des évaluations quantitatives peu pertinentes pour mesurer les impacts sur l'humain. **De plus les appels à projets sont inadaptés aux projets transversaux (publics différents par exemple) et/ou pluridisciplinaire**.

De nombreux rapports, comme celui du CESE (Conseil économique, social et environnemental) déjà évoqué<sup>40</sup>, ont critiqué cette logique, soulignant qu'elle pénalise l'éducation populaire, les petites structures, et encourage « l'ubérisation » du travail culturel.

Ce système favorise indubitablement les grandes structures (grandes compagnies, agences culturelles) et, en conséquence, écarte souvent les petites équipes artistiques ou les initiatives émergentes.

Anne Zimmer, artiste et metteuse en scène (cf. partie 3) relève la complexité, alors qu'elle s'engage sur des projets avec des publics très différents et dans des modalités elles-mêmes variées (podcast, théâtre, etc.), à construire ses budgets. En effet, parfois, pour le même projet, elle doit monter des dossiers différents auprès de plusieurs services : jeunesse, santé, affaires sociales, etc.

Cette segmentation des politiques publiques se retrouvent au niveau national et local, dans les services déconcentrés et les collectivités.

---

<sup>40</sup> *Vers la démocratie culturelle*, 2017.

## Favoriser le temps long

Face à ces pressions, certaines initiatives choisissent la voie du temps long. Ainsi elles rappellent que la confiance, l'engagement et la création partagée nécessitent du temps et de l'ancrage territorial.

En art, la « **pratique située** » désigne une approche où la création artistique est étroitement liée au contexte spécifique dans lequel elle prend place. Cela signifie que l'œuvre ne se conçoit pas comme indépendante ou universelle, mais qu'elle est ancrée dans un lieu, une histoire, une culture, une communauté, ou même une situation politique ou sociale particulière.

Ainsi, Jean-Pierre Chrétien Goni, artiste, metteur en scène, directeur du théâtre *Le vent se lève !* (Île-de-France), présente le travail qu'il réalise à côté des « outsiders » laissés sur le côté, dans les marges. Migrants, personnes en détentions, détenus inscrits dans des programmes de déradicalisation, patients en milieu psychiatrique font partie de son quotidien. Pour lui, les droits culturels occupent une place prépondérante dans ses pratiques : la rencontre ne naît pas des protocoles classiques ni des temps habituels<sup>41</sup>.

### Rencontre avec des exemples inspirants

#### **MJC Montbard**

La MJC développe des [résidences artistiques de territoire sur deux ans](#) et a relancé un [carnaval participatif](#) issu de la tradition ouvrière de Montbard, attirant 2000 personnes dans une petite ville rurale en perte d'attractivité. Ce temps long a permis de retisser du lien social, bien au-delà des simples animations ponctuelles.

#### **Atelier transdisciplinaire conservatoire municipal Jacques Ibert - Collège Méliès (Paris 19e)**

Avec un film musical créé sur une année scolaire, cet atelier animé par quatre artistes, par ailleurs enseignants au conservatoire, donne aux élèves en REP+ un espace d'expression basé sur leurs propres références culturelles (rap, hip-hop, danses urbaines...), valorisant leur créativité et leurs récits. Ce projet offre une immersion dans la co-création artistique, loin de l'enseignement traditionnel. Les moyens humains nécessaires à l'animation de l'atelier sont intégrés aux effectifs permanents du conservatoire, assurant la pérennité du projet.

#### **La Compagnie 12.21 à Strasbourg : créer des passerelles entre l'art, la culture et le social**

Fondée en 2014, la Compagnie 12:21<sup>42</sup> est née de la volonté de tisser des liens entre l'art, la culture et le social. Elle développe des créations pluridisciplinaires qui associent artistes professionnels et participants venus d'horizons variés, en ouvrant des espaces où chacun·e peut apporter son expérience et sa sensibilité.

<sup>41</sup> Propos tirés de la présentation du podcast : Les droits culturels, une boussole pour travailler auprès des « outsiders », disponible [ici](#).

<sup>42</sup> <https://www.compagnie12-21.fr/>

Chaque projet s'enracine dans une recherche artistique qui interroge les notions d'identité, d'appartenance et d'altérité. Le conte, souvent choisi comme fil conducteur, agit comme un pont entre récits intimes et mémoire collective, permettant à chacun·e de trouver sa place dans une histoire commune.

À travers ses projets et ses créations, la compagnie favorise la rencontre entre les participants et les œuvres, et propose des espaces d'expression partagée où l'art devient levier de dialogue, d'invention et de lien.

#### **Un fonctionnement hors cadre**

Ni strictement culturelle, ni uniquement sociale, la compagnie échappe aux classifications habituelles. Cette singularité, qui fait sa force, s'accompagne aussi de réelles difficultés : l'absence de cadre institutionnel clair impose une recherche constante, souvent complexe et morcelée, de financements.

Pourtant, c'est dans cette tension que la Compagnie 12:21 déploie une ingénierie culturelle originale, comprise comme l'art de créer les conditions de la rencontre et de la création. Fondée sur l'expérimentation continue, cette démarche permet à chaque participant – artistes comme habitants – de questionner les enjeux du monde contemporain et de construire ensemble des réponses communes.

\* \*

Il apparaît que pour soutenir le plus largement les acteurs (artistes, compagnies, associations, etc.) qui interviennent au plus près du territoire, en prenant en compte les spécificités des publics et des personnes, et laissant le temps à la relation de se construire, le mode de contractualisation à privilégier n'est pas l'appel à projets ou l'appel à manifestation d'intérêt mais bien la convention pluriannuelle et multipartenaire. En effet, l'essentiel, entre les financeurs et les acteurs repose sur la définition d'objectifs communs, négociés et acceptés par tous et l'engagement sur les moyens accordés à long terme. En ce sens, **le modèle de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) de 4 ans, déjà utilisée avec les scènes labelisées par exemple, pourrait devenir le mode usuel de contractualisation pour les projets culturels d'éducation populaire.** Contrairement au marché public, qui s'inscrit aussi sur le temps long, la CPO ne nécessite pas une réponse au cahier des charges très contraint de la commande publique (capacité financière, références professionnelles, prix, etc.) et permet une plus grande latitude dans la création. Elle permet aussi aux structures de piloter leur budget et leurs ressources humaines avec davantage de visibilité.

La prise en compte du temps long nécessaire pour conduire les projets artistiques associant les publics permettrait également de penser leur nécessaire évaluation de manière autant qualitative que quantitative<sup>43</sup>, qui apprécierait les compétences acquises par les participant.es, l'impact sur leur bien-être personnel et sur la cohésion du groupe, etc.

---

<sup>43</sup> Voir par exemple [l'étude d'impact](#) de Tumo, l'école de création numérique du Forum des images à Paris.

**Proposition 8 : Généraliser la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) comme mode de contractualisation entre les financeurs et les acteurs intervenant auprès et avec les publics, quel que soit leur statut.**

**Proposition 9 : Prévoir une évaluation d'impact des projets artistiques et culturels développés dans le cadre des CPO.**

### **Vers une reconnaissance politique des esthétiques de la relation**

Si l'on souhaite que les politiques culturelles s'inspirent réellement de l'héritage de l'éducation populaire, il convient de faire évoluer les critères de reconnaissance artistique. Les pratiques situées, relationnelles, collaboratives doivent être considérées non pas comme de simples compléments à la création, mais comme des expressions artistiques à part entière.

Le label « Éducation populaire pour la culture », récemment relancé par le ministère de la Culture, pourrait également constituer un levier, à condition de s'accompagner de moyens réels, pour valoriser les associations culturelles, petites ou grandes, engagées dans des démarches et une gouvernance participative.

Les grands équipements culturels (musées de France, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, etc.) « vertueux » en matière de démocratie culturelle pourraient bénéficier de financements complémentaires dans le cadre de leur conventionnement pluripartite. Les petites associations, non labellisées, pourraient, elles, bénéficier de financements spécifiques dans le cadre d'une enveloppe dédiée au label.

**Proposition 10 : Développer la labellisation « Éducation populaire » pour la culture et pérenniser l'enveloppe associée.**

## **5. Renforcer et partager l'expertise au service d'une ingénierie culturelle porteuse de sens**

L'ingénierie culturelle, loin d'être une simple gestion administrative, crée les bonnes conditions pour que les artistes, les publics et les territoires puissent se rencontrer et faire émerger des œuvres. Ce travail de tissage entre la création artistique, les ressources disponibles et les dynamiques locales permet de concevoir des projets porteurs de sens. Elle défend les espaces mutualisés pour l'accompagnement, encourage les formations à la stratégie et à la coopération dès la formation des artistes et envisage les pratiques de coordination et d'écriture de projets comme des actes artistiques et politiques à part entière.

## Accompagnement de l'État et des collectivités

Les pouvoirs publics doivent jouer tout leur rôle dans le soutien aux acteurs, non seulement par les moyens financiers, mais aussi en termes d'ingénierie. La charte d'engagements réciproques culture-éducation populaire de 2024 attribue explicitement aux DRAC le rôle de « *veiller à ce que les associations et fédérations d'éducation populaire présentes sur leur territoire aient le meilleur accès aux conventionnements et soient systématiquement destinataires des appels à manifestation d'intérêt et appels à projet liés au développement de la démocratie culturelle* ».

Cet appui aux acteurs de l'éducation populaire pourrait se concrétiser par la création, au sein des DRAC, d'un référent départemental qui serait le garant de la mise en œuvre d'un dialogue et d'un soutien de proximité aux associations, souvent peu outillées pour répondre à de complexes appels à projets.

Ces référents en DRAC pourraient également avoir en charge l'organisation « *des séminaires et des formations communes en direction des acteurs des réseaux d'éducation populaire et des acteurs des institutions culturelles* » prévus dans la charte de 2024.

### **Proposition 11 : Disposer dans chaque DRAC de référents départementaux pour les organisations d'éducation populaire afin de les accompagner dans l'ingénierie de projet.**

L'attention à porter aux équipes artistiques émergentes pour faire financer leurs projets d'éducation populaire est aussi de la responsabilité des collectivités territoriales, afin de ne pas les exclure de possibilités de financement, en simplifiant le dépôt des projets et en prévoyant un temps de dialogue sur la constitution des dossiers en amont des arbitrages.

### **Proposition 12 : Sensibiliser les élu.es et les administrations locales aux enjeux de l'accompagnement et du soutien en termes d'ingénierie.**

## Des réseaux d'acteurs de proximité

Les acteurs de terrain s'organisent aussi localement pour constituer **des réseaux d'entraide et de collaboration** à l'instar de l'initiative portée par Thierry Bordereau ([cf. portrait en annexe 2](#)), le comédien, metteur en scène et directeur de l'Acb depuis 2020, scène nationale située à Bar-le-Duc en Meuse. Pour lui, « une scène nationale sert à fédérer » c'est pourquoi il a créé le réseau des 1 000 plateaux en 2021. Avec une dynamique ascendante, l'offre vient des différents acteurs qui mobilisent ensuite les ressources des intercommunalités pour éviter de « plaquer des spectacles dans le paysage » sans co-construction. Il travaille à faire passer la scène nationale d'une salle de spectacle à une maison de projets rapprochant artistes, habitants, associations, pratiques amateurs, etc. Autre exemple, la MJC

de Montbard a mis en ligne [sur son site internet](#) le descriptif détaillé des actions d'éducation populaire qu'elle conduit afin de partager son expérience avec les autres acteurs.

L'action de [Scènes & Territoires](#) illustre la nécessité de **coordonner les acteurs d'un territoire**. Pour l'association située en Lorraine (Grand Est), dont Alexandre Birker est directeur artistique ([cf. portrait en annexe 2](#)), plusieurs dispositifs et actions ont été mises en œuvre pour rapprocher les acteurs culturels, les habitants et les collectivités. Pour cela, Scènes & Territoires anime un travail collectif en partant des enjeux du territoire situé dans le rural. L'association apporte ainsi des ressources humaines, artistiques, financières et techniques pour réaliser ce travail entre artistes et habitants. La présence sur le territoire est d'autant plus importante que trois scènes conventionnées ont disparu en Meurthe-et-Moselle. Cependant, l'association bute sur le manque de soutien public, qu'il soit financier ou politique.

Les **temps forts organisés à l'échelle de territoire** sont également susceptibles de favoriser les échanges de bonnes pratiques par la rencontre entre les acteurs de tous horizons. Le Réseau des acteurs jeunesse de la Mayenne a ainsi organisé le 5 septembre 2025 la 1<sup>e</sup> édition de « [Festi'pop, le festival de l'éducation populaire](#) », visant à « *promouvoir* » l'éducation populaire, à « *valoriser les initiatives* » et à « *fédérer* » les acteurs, avec notamment une Agora sur le thème : « *Peut-on réconcilier l'éducation populaire et la culture ?* ». Certaines collectivités sont même à l'initiative de tels événements, comme la Ville de Marseille qui organise en 2025 ses 5<sup>èmes</sup> [Rencontres de l'éducation populaire](#) associant pleinement le monde de la culture.

**Proposition 13 : Accompagner les acteurs culturels dans la création d'espaces de ressources partagées sur des outils, des bonnes pratiques (mise à disposition d'expertise, de moyens techniques ou financiers, etc.).**

### Des formations communes à tous les acteurs

L'éducation populaire dans ses principes et ses méthodes, n'est pas forcément connue par tous les acteurs culturels (aussi bien les intervenants dans le champ culturel que les institutionnels) alors que c'est, on l'a dit, une réponse aux enjeux démocratiques contemporains. Le développement de sessions partagées pour mieux la faire connaître constitue un autre levier d'amélioration de l'expertise des acteurs afin que ceux-ci puissent utiliser l'éducation populaire comme un levier pour renforcer la participation des publics aux projets artistiques et culturels.

L'ancien vice-président en charge de l'éducation populaire de l'Arès (fédération nationale des associations représentative des étudiants en sciences sociales), Grégor David ([cf. portrait en annexe 2](#)) témoigne que « *d'emblée, il se rend compte que, si la notion est floue pour lui-même, elle est inconnue pour de nombreux bénévoles qui pourtant pourraient s'en revendiquer. Généralement, seuls les cadres*

*associatifs en parlent, et toujours en lien avec les politiques de jeunesse. C'est pourquoi sa principale action au sein de l'ARES va être de sensibiliser les bénévoles à l'éducation populaire. »*

**Proposition 14 : Favoriser, en lien avec les DRAC, l'organisation de sessions de formations au niveau local accueillant l'ensemble des acteurs (institutions culturelles, associations, élus, agents de l'État et de collectivité) afin de créer de la mixité et de l'échange entre partenaires de proximité.**

Il est également essentiel de sensibiliser les pilotes de politiques culturelles en prévoyant une formation à l'éducation populaire dans la formation initiale et continue des agents publics.

S'il existe déjà certaines formations, comme par exemple des formations à l'EAC dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) ou des actions spécifiques, telle la [journée d'étude](#) à l'initiative d'élèves de l'Institut national du patrimoine (formation de conservatrices et conservateurs du patrimoine) et de l'Institut national des études territoriales (administratrices et administrateurs territoriaux qui ont vocation à assurer des fonctions d'encadrement dans les collectivités territoriales) sur « l'hospitalité de la culture », celles-ci ne sont pas généralisées. Les cadres et agents publics sont ainsi trop peu sensibilisés à l'éducation populaire.

Aussi, à l'instar du parcours obligatoire pour tous les cadres supérieurs de l'État « Mon parcours transition écologique »<sup>44</sup> (25 000 personnes), une formation pourrait être systématiquement prévue.

**Proposition 15 : Instaurer un parcours de formation de tous les cadres aux valeurs, outils et méthodes de l'éducation populaire ainsi que de l'ensemble des agents publics travaillant dans les domaines de la culture.**

### **Garantir une expertise de terrain**

Pour accompagner l'ensemble des acteurs et mettre en œuvre les engagements identifiés dans la charte, le ministère de la Culture doit maintenir dans ses effectifs des profils d'experts de haut niveau, notamment via le corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAAC) dont le parcours doit être valorisé. En effet, il est essentiel qu'il existe, dans chaque département, des experts de terrain ce qui n'est plus le cas pour les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), corps actuellement en diminution au profit de gestionnaires plus généralistes ([cf. entretien avec Emmanuel Porte de l'Injep en annexe 2](#)).

L'intensification du soutien du ministère de la Culture au Fonjep (fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire) doit également venir compléter cet écosystème local. En effet, ce fonds permet « d'encourager l'emploi associatif grâce à un financement fléché sur la masse salariale des

---

<sup>44</sup> Cette formation a pour but de faire prendre conscience, à chaque cadre, quelles que soient ses fonctions, de l'impact de son action : de comprendre les défis de la transition écologique, pour mieux passer à l'action.

*associations* » et « *de répondre aux enjeux de consolidation des emplois, notamment en milieu rural* ». Le ministère finance d'ores et déjà des postes Fonjep pour les fédérations d'éducation populaire au niveau national. La charte de 2024 prévoit que « *leur nombre va s'accroître afin de permettre de financer un déploiement, via les DRAC et dès 2024, de postes Fonjep culture en région.* »

**Proposition 16 : Garantir un soutien renforcé au Fonjep pour des postes culture en région tel que prévu dans la charte d'engagements réciproques et assurer leur développement.**

### III. Les publics au centre des projets et des lieux culturels

#### 1. Les projets culturels comme ciment de l'émancipation individuelle et du vivre ensemble

##### 1.1 Tous amateurs et tous acteurs !

Dans cette logique d'éducation populaire, de nombreux metteurs en scène et dirigeants de lieux crient leur désir de maintenir le lien entre amateurs et professionnels. De nombreux professionnels viennent de l'amateur et s'en revendiquent encore. Comme l'affirme Robin Renucci, directeur du théâtre de la Criée à Marseille : « *Moi, je suis un amateur ; alors que je suis professionnel de la profession, je reste un amateur. J'ai tout fait toute ma vie pour réunir amateurs et professionnels.* »

Cette dichotomie, issue du schisme entre amour de l'œuvre, de l'artiste d'une part et la formation, la transmission, les amateurs d'autre part, ne devrait pas exister car les uns et les autres doivent se nourrir, constituer des réseaux, mailler un territoire. La logique ascendante et non descendante, celle promue par les acteurs culturels dits « amateurs » mais aussi par certains acteurs plus institutionnels et pourtant engagés, particulièrement dans le théâtre public, devrait prédominer.

Pour autant, la socio-historienne Marjorie Glas dénonce ce même théâtre public qui « *a fondé sa légitimité de service public sur sa vocation sociale ou civique [...] et qui s'est progressivement éloigné du populaire* »<sup>45</sup>. Si elle décrit la fondation du théâtre public sur l'idée de rendre la culture accessible à tous, en particulier aux classes populaires pendant l'entre-deux-guerres et après la Seconde Guerre, très vite une distinction s'opère.

Malgré des tentatives de réactivation de la notion de peuple et de populaire, notamment à travers des mouvements sociaux récents comme celui des gilets jaunes, le secteur peine à renouer avec ses valeurs initiales de démocratisation culturelle. Marjorie Glas propose de réactiver le populaire qui pourrait passer par une remise en question des critères de subventionnement et une réorientation des politiques culturelles vers une approche plus sociale et inclusive.

« [...] L'histoire des mouvements associatifs et des pratiques culturelles du 20<sup>ème</sup> siècle montre l'existence de liens (politiques, philosophiques, pédagogiques et artistiques) entre l'activité théâtrale et les aspirations de l'éducation populaire. Le théâtre et l'éducation populaire ont des points communs d'ancrage dans :

- *l'histoire institutionnelle de la décentralisation culturelle,*
- *dans l'inlassable (et utopique ?) recherche d'un public dit "populaire",*

---

<sup>45</sup> Marjorie Glas, « [Quand le théâtre public perd de vue le populaire : socio-histoire d'une contradiction](#) », *l'Observatoire* n° 62, juillet 2024.

- *dans les idéaux éducatifs de "l'éveil des consciences",*
- *dans la valorisation du savoir-être et du savoir-créer, avec les autres, pour les autres,*
- *dans les définitions d'une culture active comme enjeu social et politique, où se confrontent des pratiques et des conceptions contradictoires entre "culture d'élite", "culture de masse", "culture partagée".[...] »*<sup>46</sup>

Comme l'affirme Isabelle Ferracci, directrice jeunesse, sport et vivre ensemble à la Collectivité de Corse, l'éducation populaire est une affaire « *d'esprit militant* ». Ancienne conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), elle définit ce corps comme « *subversif, à l'identité professionnelle forte. Un sens politique d'un corps de la fonction publique d'État* ». Elle déplore le fait que l'enjeu d'éducation populaire ne soit pas plus présent dans le débat en Corse, où l'on préfère parler de vivre-ensemble, de citoyenneté. Elle cite pourtant de nombreux acteurs présents sur le territoire : Les Varans, la compagnie des Kruels, Emaho ou encore l'Association des rencontres internationales artistiques ([Aria](#)), fondée par Robin Renucci.

Consacrer le lien entre amateurs et professionnels est au cœur de l'action engagée par Robin Renucci à son arrivée à la Criée. Pour lui, « *les politiques culturelles ont essentiellement construit la relation au public sur le venir à* » alors que les défis sociaux, environnementaux, démocratiques, imposent une conjugaison avec « *aller vers* ». Pour lui, « *la démocratisation culturelle a ouvert, diversifié et accru l'offre, mais elle n'a pas permis la diversification du public. Or l'élargissement de sa base sociale demeure un enjeu fondamental. À cet égard, je crois qu'avant toute chose, il faut une clarification sémantique : enjeux, objectifs et moyens ne sont pas la même chose* ». Il définit alors l'éducation populaire non pas comme une méthode mais un enjeu qui touche aux liens entre l'ensemble des acteurs, au-delà de la culture, ce qui permet de faire société. Il appelle ainsi le ministère de la Culture à ne pas « *faire l'économie de travailler avec les autres ministères, et en particulier avec celui de l'Éducation nationale* »<sup>47</sup>.

Comment dès lors reconquérir les publics et faire dialoguer le « venir à » avec le « aller vers » ? Les pratiques amateurs et le renforcement de leurs liens avec le monde professionnel peuvent-elle réconcilier ces mondes qui, au mieux, se croisent sans pour autant faire corps et accoucher d'un nouveau rapport au public ?

---

<sup>46</sup> Communiqué au 115<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes AVIGNON 1990.

<sup>47</sup> Catherine Robert, [« Robin Renucci / « aller vers » et ne pas seulement « venir à »](#), Artcena, 11 avril 2022.

Pour Mohamed El Khatib, dramaturge, metteur en scène et réalisateur<sup>48</sup>, dont la rencontre avec le théâtre s'est réalisée lors de colonies de vacances organisées par les Céméa où il était animateur, le rôle et la place de l'art ont fortement évolué.

Il raconte : « *Quelqu'un m'a dit, à propos de La Vie secrète des vieux, que c'était un "travail d'utilité publique". Il y a dix ans, une telle remarque m'aurait vexé, moi qui cherchais d'abord à produire un geste esthétique. Aujourd'hui, je le revendique. (...) Il faut que les théâtres redeviennent des lieux d'affrontement et de vie démocratique.* »<sup>49</sup>

D'autres acteurs culturels militent pour la participation et l'inclusion des amateurs à leurs projets culturels. C'est le cas de Thierry Bordereau, directeur de l'acb, scène nationale à Bar-le-Duc. Pour lui, la création artistique sert au développement humain. C'est un principe de politique publique associé à la question des droits culturels et de l'identité. Or, l'identité est une fabrique dynamique : on travaille à devenir soi-même parmi les autres, à collecter des ressources parmi les autres, s'individualiser, se socialiser. Le métier de directeur est pour lui très politique et doit créer du lien notamment avec le réseau 1.000 Plateaux et la conception d'une salle ouverte rassemblant tous les acteurs (cf. partie 2 et portrait en annexe 2).

Dans la Drôme, la Compagnie Furtives Épopées menée par Samuel Giezek a voulu créer un spectacle inspiré d'Orphée qui mêle une trentaine d'habitants de 10 villages alentours et des artistes professionnels. Elle s'inspire directement de la compagnie argentine Baracas qui créé des pièces réunissant jusqu'à 200 personnes. La compagnie anime des ateliers d'écriture et des rencontres avec des personnes atteintes d'Alzheimer, puisque c'est le sujet de la prochaine pièce qui sera créée en 2026, dans une logique participative et ancrée dans le réel.

**Proposition 17 : Reconsidérer et revaloriser la place de la pratique amateur dans les politiques culturelles en développant toujours plus la « formation de l'amateur » et en favorisant la participation dès le plus jeune âge.**

## 1.2 La participation des publics dans les projets culturels

Marie-Claire Martel, présidente de la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC) et vice-présidente du Conseil économique, social et environnemental, lors de son entretien (cf. annexe 2), affirmait : « *Les droits culturels, c'est d'abord l'expression de la culture par les habitants eux-mêmes car qui mieux que les habitants d'un territoire*

<sup>48</sup> Il a fait jouer des « invisibles » - une femme de ménage (*Moi, Corinne Dadat*, 2014) des gardiens de musée (*Garden Party*, 2021), des supporters de foot (*Stadium*, 2017), des enfants (*La Dispute*, 2019) ou encore personnes âgées dans *La vie secrète des vieux*, succès d'Avignon 2024.

<sup>49</sup> Le portrait complet est disponible dans le n° 3901 de *Télérama* du 16/10/2024.

*savent ce qui fait culture pour eux ?* » La pratique artistique en amateur est l'expression la plus spontanée des droits culturels, souvent délégitimée face à des apprentissages dans un cadre plus institutionnel. L'opposition entre conservatoires et écoles de musique doit être dépassée afin d'offrir à toutes et tous des espaces d'expression et de création, que ces structures forment à devenir musiciens professionnels ou bien à jouer dans un orchestre d'harmonie ou une fanfare amateurs.

Si la fin du 20<sup>ème</sup> siècle a permis l'espoir d'un renouveau de l'éducation populaire grâce notamment à l'impulsion de la ministre de la Jeunesse et des Sports Marie Georges Buffet, il ne s'est pas concrétisé systématiquement et uniformément pour tous les publics. L'enseignant-chercheur Nicolas Brusadelli (Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique de l'Université de Picardie) démontre qu'à partir de là, un renouveau s'opère sur des questions environnementales, sur le projet démocratique et au final une éducation populaire qui redevient politique, tout en notant des limites :

- la sociologie des participants, les mouvements étant « *composés de personnes issues des classes moyennes disposant d'un fort capital intellectuel* »,
- la difficulté à construire une organisation nationale et durable,
- les métiers de l'animation qui doivent être repensés ainsi que les transformations managériales du secteur associatif.

La SCOP<sup>50</sup> le Pavé, dans [son cahier n° 2](#) publié en 2013, détaille les modalités de participation des publics : « *pour que la participation donne envie de s'engager il faut des enjeux véritables et des pouvoirs réels [...] le même mot de participation regroupe tout un éventail de relations entre le pouvoir et les participants* ».

Niveau	Qualification	Définition
1	Manipulation	Ces niveaux supposent un public passif à qui on fournit des informations pouvant être partielles et partielles.
2	Instruction	
3	Information	Le public est informé sur ce qui va se produire, sur ce qui est en train de se produire et sur ce qui s'est déjà produit.
4	Consultation	Le public a la parole mais n'a aucun pouvoir dans la prise en compte de son point de vue.
5	Implication	Les opinions du public ont quelques influences mais ce sont encore les détenteurs du pouvoir qui prennent les décisions.
6	Partenariat	Le public peut commencer à négocier avec les décideurs, incluant un accord sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle.
7	Délégation de pouvoir	Délégation partielle du pouvoir à un collectif.
8	Contrôle par les citoyens	Délégation totale dans la prise de décision et de l'action.

<sup>50</sup> Société coopérative de production dans le domaine de l'éducation populaire, auto dissoute en 2014.

Pour Emmanuel Porte, chargé d'étude et de recherche à l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (Injep), ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (cf. portrait en annexe 2) : « *...de nombreux militants et professionnels (...) mobilisent la notion d'éducation populaire en l'accompagnant d'une réflexion sur les pratiques professionnelles* ».

On note également toute une série de mouvements qui ne se réclament pas explicitement de l'éducation populaire, mais qui participent de cette dynamique. Ces collectifs se situent pour la plupart **dans la recherche d'une forme de réaffirmation de la politique et de la promotion de la citoyenneté**. Ce phénomène est hétérogène mais il conduit à des réflexions sur l'histoire et les frontières de l'éducation populaire et sur les espaces de son renouvellement. Il interroge en retour les équivalences qui s'étaient stabilisées dans les décennies précédentes entre éducation populaire et animation socioculturelle, en particulier sous l'effet de la professionnalisation des animateurs.

De nombreuses **pratiques inspirantes** méritent d'être partagés pour leur prise en compte des publics progressivement investis au sein des structures ou par leur capacité à mobiliser des partenaires locaux au service de projets qui s'ajustent au plus près des besoins et envies des citoyens/habitants qui y contribuent et les façonnent.

### **Un projet scientifique coconstruit : l'exemple de Brest**

Le musée des Beaux-arts de Brest était peu connu et considéré par la population, a constaté Sophie Lessard, directrice du musée à son arrivée en 2017. Pour remédier à ce « désamour », elle a conduit le travail sur le projet scientifique et culturel (PSC) 2021-2027 de manière participative, en associant aussi bien les élus que les habitants.

Sophie Lessard organise des expositions temporaires participatives, depuis la sélection des œuvres jusqu'à la rédaction des cartels. Une première exposition, « D'art en arbre », construite avec les agents chargés de l'entretien des espaces verts de la Ville, qui pour certains n'étaient jamais entrés dans le musée, avait servi de matrice au PSC. Depuis, le musée a proposé « Corps accords » avec un commissariat assuré par Stade Brestois et le Brest Bretagne handball ou encore l'exposition « L'Appel de la mer » réalisée avec l'équipe et les bénévoles des Sauveteurs en mer.

Selon Sophie Lessard, cette méthode a permis de changer très rapidement l'image du musée et a permis l'accueil de nouveaux publics. Malgré sa fermeture depuis avril 2025 pour d'importants travaux de rénovation prévus pour durer jusqu'en 2029, le musée poursuit son dialogue fructueux avec ses publics, par des actions hors-les-murs, notamment ses programmes d'EAC.

**Proposition 18 : Inciter les structures culturelles à faire de la participation des publics l'un des piliers de leur projet scientifique et culturel.**

## Un parcours d'émancipation : l'exemple des Ambassadrices du livre

Depuis 2021, l'association Peuple et Culture Marseille déploie le dispositif *Des livres à soi*<sup>51</sup> sur le secteur Belsunce / Porte d'Aix / Joliette. Partant du principe que les parents sont les premiers transmetteurs du goût pour la lecture, ce dispositif s'adresse directement aux parents afin de les accompagner et les conforter dans leurs démarches d'appropriation et de familiarisation avec le livre jeunesse et constituer une bibliothèque familiale, afin de partager des moments privilégiés autour du livre avec leurs enfants.

*Des livres à Soi* consiste en un parcours de 5 ateliers de médiation du livre jeunesse qui explorent chacun différents types d'ouvrages jeunesse, une sortie en bibliothèque, une autre lors d'un événement littéraire ou une rencontre avec un.e auteur.e et une sortie en librairie avec dotation d'un chèque livre à destination des familles.

En 2025, l'association Peuple et Culture Marseille<sup>52</sup> compte 15 mamans Ambassadrices du livre (appel aux papas !) qui sont désormais elles-mêmes formatrices pour d'autres parents. Par ailleurs, deux d'entre elles, Léna et Rim, sont désormais administratrices de l'association (cf. annexe 1.2. pour les échanges avec des Ambassadrices du livre).

## Un réseau de partenaires pour des œuvres collectives en Corse

La [Plateforme d'exploration du Geste](#) est basée à Portivechju, en Corse. L'association rassemble des publics éloignés, des professionnels de la culture, du social, des associatifs et le monde de l'éducation nationale pour créer des œuvres collectives.

« *Ce que je propose ce n'est pas de l'animation, ni de l'éducation artistique mais la production d'un savoir avec la présentation d'un projet culturel au public.* », explique Anne Zimmer, artiste et metteuse en scène à l'initiative de l'association. En Corse, l'association travaille avec des partenaires opérationnels pour créer du lien, toucher des publics éloignés, permettre l'appropriation de savoirs autour du corps<sup>53</sup> et la création de projets culturels présentés au public dans des institutions et dans l'espace public.

---

<sup>51</sup> Créé par le *Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil en Seine-Saint-Denis* et déployé sur tout le territoire, *Des livres à Soi* est à la fois un dispositif de démocratisation de la lecture, de prévention de l'illettrisme et de maîtrise du français, de soutien à la parentalité et d'inclusion sociale, développé principalement dans les quartiers politiques de la ville (QPV).

<sup>52</sup> Une présentation des actions de Peuple et Culture Marseille est disponible dans le podcast : Nelly Flecher (2024, 6 décembre). [À quelles conditions les pratiques artistiques sont-elles émancipatrices ?](#) Dans *Les Rencontres de l'Éducation Populaire*. Radio Grenouille.

<sup>53</sup> Série en podcast « [Un corps, une voix](#) » qui recueille « *des témoignages parlant de corps, de mouvements, de douleurs, de joies, de passions, d'accidents, bref d'histoires de vies* »

Ces projets associent une grande variété d'acteurs : les directions culturelles et sociales de la commune de Portivechju, les services sociaux de la collectivité de Corse dans un projet autour de la thématique de l'image, des réseaux sociaux et du corps qui associe les travailleurs sociaux et des personnes en situation de grande pauvreté autour de la thématique de l'isolement<sup>54</sup>, la Falep (fédération corse de la Ligue de l'enseignement), association d'éducation populaire, le lycée et les acteurs du quartier prioritaire de la ville, des associations de prise en charge de personnes en situation de handicap et une compagnie de danse professionnelle.

**Proposition 19 : Favoriser, dans le soutien aux structures engagées sur les territoires, l'approche multi partenariale tout au long des projets, de sa conception à son évaluation.**

Amateurs ou professionnels, tous devraient avoir une attention particulière à l'autre, aux publics. C'est une question politique centrale pour redéfinir la participation et la citoyenneté à travers la création et la culture. La logique du « venir à » doit être suppléer par celle de « l'aller vers », qui aujourd'hui semble constituer la meilleure réponse face au non recours à l'éducation populaire.

### **1.3 La parole comme vecteur de création et de découverte de commun**

Au sein des territoires, comment faire des spécificités de chacun un élément du commun en partage avec le plus grand nombre, permettant la juste expression des droits culturels ?

#### **Favoriser la rencontre avec les langues et cultures des territoires**

En Corse, une expression affirme : « *morta a lingua, mortu u populu* ». Chaque année, des langues disparaissent et d'ici la fin du 21<sup>ème</sup> siècle, la moitié des 7 000 langues parlées dans le monde n'existeront plus. La disparition d'une langue, c'est aussi la fin d'une culture, d'une connaissance d'un territoire et du vivant. Comment, sans les langues rattachées à un territoire, des usages et une connaissance des risques, comprendre le rapport complexe entre culture et nature ? La commune de Portivechju a entrepris d'y répondre dans une logique à la fois de résilience et de valorisation patrimoniale. En menant des enquêtes auprès d'habitants mais aussi des réunions intergénérationnelles mensuelles à la médiathèque municipale, l'objectif était de faire revivre ce patrimoine immatériel et découvrir ainsi les usages qui étaient faits du territoire communal mais aussi les risques, notamment hydriques, associés. Ce travail peut ainsi être retrouvé en ligne via [une carte sonore](#) qui localise chaque nom et donne, en ce moment, lieu à un travail sur une réforme de l'adressage communal.

Dans cette logique au Pays-Basque et en Corse, des lieux en immersion linguistique qui permettent un (re)découverte des patrimoines, des centres d'accueil autour des cultures se sont

---

<sup>54</sup> « [Tisser du lien](#) » - une exposition et une création collective pour lutter contre l'isolement (podcast).

développés. Au Pays Basque, [Ospitalea](#) est un centre d'éducation départemental autour du patrimoine basque situé à Irissari (900 habitants, 7 300 visiteurs, dont 1 350 scolaires).

Cet espace se concentre autour de trois missions, en langue basque :

- activités scolaires autour de 17 modules (pelote, paysage, l'eau, la mythologie, etc.), des expositions et des séjours patrimoine avec hébergement,
- les activités grand public, peu importe l'âge,
- l'ingénierie et la collaboration entre collectivités et entités culturelles via une mission d'inventaire.

En Corse, l'association Les PEP 2B<sup>55</sup> – Pour une société corse inclusive, avec la collectivité de Corse et le rectorat, a pour objectif : « *L'esprit militant qui sous-tend notre volonté de promouvoir les valeurs de citoyenneté et d'ouverture au monde et « à l'autre » s'attache aux atouts précieux de notre patrimoine insulaire que sont la langue et la culture corses. Elles représentent de véritables vecteurs d'enracinement affiliatif et social, de formidables outils d'enrichissement intellectuel et de transmission de valeurs humanistes.* »

L'association anime le centre langue et culture corse de Savaghju (900 m d'altitude, au cœur du Parc naturel régional de la Corse) qui met en œuvre des séjours immersifs en langue corse via une philosophie d'enseignement qui s'organise autour :

- de la mise en relation avec les ressources du territoire (forêt, montagne),
- du développement de pédagogies actives dans le domaine de l'artistique, du ludique, du scientifique etc.

Dans cette logique de diffusion, réappropriation et construction des savoirs autour des langues, l'initiative [« écouter-parler »](#) est à saluer. C'est un laboratoire mobile des langues qui sillonne la France pour faire découvrir l'ensemble des langues parlées et faire participer les publics pour qu'ils contribuent au portail sonore de la France.

**Proposition 20 : Labelliser « scènes culturelles de proximité », avec des moyens financiers liés, les lieux qui font vivre les langues et cultures régionales pour tous les âges de la vie.**

### Partager par la parole, l'exemple de l'arpentage

Un peu plus au nord de la Méditerranée, l'association Peuple et Culture Marseille (cf. portrait en annexe 2) utilise une méthode bien connue de l'éducation populaire : **la découverte collective d'un livre qu'on appelle arpentage**. Issue des cercles ouvriers puis reprise et développée par Peuple et

<sup>55</sup> Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Corse.

Culture, la méthode se réinvente depuis quelques années, principalement en bibliothèque ou dans le milieu associatif.

« Arpenter » signifie « mesurer, parcourir à grands pas, marcher ». Et c'est bien de cela qu'il s'agit dans la lecture en arpenteage : lire un livre en le parcourant à grands pas, de long en large, explorer à plusieurs. Concrètement, il s'agit de déchirer un livre en plusieurs parties correspondant au nombre de lecteurs.

L'association Peuple et Culture Marseille, 80 ans après la création du mouvement Peuple et Culture, lance un cycle sur le thème **Faire Peuple ? Dire le peuple ?** afin de questionner cette notion :

*« Quel est donc encore ce mot "peuple", quel(s) sens peut-il revêtir ? Mais surtout quel(s) sens souhaitons nous lui donner ? Quelle direction souhaitons-nous nous donner ? »*

Le lendemain de la première séance d'arpenteage autour du livre de Peuple de Déborah Cohen (le 27 mai 2025), Leïla, maman ambassadrice (cf. supra) faisait part de son étonnement : « *Je ne savais pas qu'on pouvait déchirer un livre comme ça* », mais surtout de son enthousiasme sur la facilité avec laquelle elle a pu « *rentrer dans cette exploration collective* » et « *saisir l'essentiel* » de ce livre grâce aux échanges avec les autres participant.e.s. Elle envisage de proposer aux autres ambassadrices du livre de tester l'arpenteage au sein de leur groupe.

**Proposition 21 : Promouvoir et essaimer les méthodes telles que l'arpenteage, permettant de construire des projets culturels participatifs.**

#### **1.4 Des territoires apprenants pour produire de la connaissance et du savoir**

De nouveaux acteurs se saisissent donc des outils et des formats de l'éducation populaire pour promouvoir des projets et appeler à faire société. Ils sont associatifs, scènes nationales, universités, municipalités et sont souvent des acteurs proches du territoire, qui en racontent l'histoire et l'avenir en s'insérant dans ce que la romancier, poète et philosophe Édouard Glissant appelait « *le tout-monde* », ce dialogue avec les récits d'ailleurs.

Les auteurs de l'article *L'apprentissage comme curation*<sup>56</sup>, Achille Mbembe et Sarah Marniesse, soulignent que les transformations actuelles de l'humanité sont indissociables des questions sur le devenir de la Terre et du vivant. Ils lient ainsi les enjeux du numérique, des pédagogies avec la reconnexion au vivant et aux récits du monde.

---

<sup>56</sup> Achille Mbembe et Sarah Marniesse, « L'apprentissage comme curation », [Le Grand Continent, 23](https://www.legrandcontinent.fr/23/lapprentissage-comme-curation), mai 2023.

Ils placent ainsi « *la formation au service du vivant, le dernier nom d'une démocratie véritablement inclusive, parce que fondée sur une conception élargie non point de l'universalisme, mais de l'en-commun.* »

Pour eux, il est question « *de produire et de disséminer les savoirs comme socle de l'action citoyenne, dans une logique de réparation du vivant. Il s'agirait de faire vivre des territoires apprenants, et d'apprendre de territoires vivants.* »

L'enjeu autour du savoir n'est plus seulement « *transférer du savoir* » (qu'on trouve par ailleurs abondamment et aisément sur Internet) d'un sachant à des non-sachants, mais c'est aussi et surtout « *s'auto-ré-former, se décenter* ». C'est surtout « *naître ensemble* » — la véritable signification de la « *co-naissance*. »

Les établissements d'enseignement supérieur se saisissent aussi de cette dimension d'éducation coconstruite tout au long de la vie via la recherche et des actions menées sur les territoires. Selon Emmanuel Porte, de l'INJEP, « *depuis 20 ans, on observe un regain d'intérêt des acteurs associatifs et du monde universitaire pour l'éducation populaire. Avant cette période, les travaux portaient essentiellement sur une approche historique alors qu'aujourd'hui, des travaux sociologiques ou de sciences politiques alimentent les réflexions sur l'éducation populaire.* ».

Cependant, le monde de l'éducation populaire manque cruellement de données. Un rapport intitulé « *Great Expectations – Demands and realities of civic education in Europe* »<sup>57</sup> qui compare les différentes formes d'éducation informelles dans les pays européens recommande de :

- favoriser l'accès à des ressources qui soutiennent l'innovation et l'expérimentation, notamment avec plusieurs champs ;
- amplifier la recherche et le suivi des actions : structurer les données créées par les acteurs, établir un dispositif commun d'indicateurs et de standards pour mesurer les compétences et les implications ;
- centraliser le rôle de la data qui permet de maintenir une culture de l'apprentissage permanent et de l'amélioration à travers des retours, réflexions et évaluations ;
- inclure les notions d'éducation populaire dans les programmes universitaires et de recherche.

#### **Proposition 22 : Intégrer le monde de l'éducation populaire dans les grands projets d'investissement et de recherche et d'innovation comme France 2030.**

Des initiatives naissent dans divers territoires entre recherche participative, projets citoyens objets de recherche et form'action.

---

<sup>57</sup> Louisa Slavkova & Maka Kurilic, *Great expectations - Demandes and realities of civic education in Europe*, The CIVICS innovation hub, 2023.

En Corse, le concept de « territoire apprenant » a été au centre des recherches menées par Laure Moretti, maître de conférences en sciences de l'éducation et de la formation et référente mission Science Avec et Pour la Société à l'Università di Corsica Pasquale Paoli. Pour elle, un territoire apprenant est « *une dynamique écologique, sociale dans laquelle s'engagent les acteurs locaux et leur capacité à collaborer et coopérer C'est un système socio-patrimonial dans lequel société, nature et culture interagissent en permanence* ».

Son travail s'est basé sur sa propre expérience de professeure de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre) dans un collège de Balagne au nord de la Corse. Interloquée par la déconnexion de ses élèves avec leur environnement proche, elle a décidé de mener une thèse<sup>58</sup> afin d'évaluer leur engagement éco-citoyen en amont et en aval du projet autour de deux groupes : « *Dans le premier groupe, je poursuivais l'année comme d'habitude. Dans le second, je développais des outils de création et de partage des connaissances.* »

Le groupe a ainsi appris à :

- créer une application en lien avec une entreprise locale,
- récolter la connaissance auprès des habitants et d'experts,
- diffuser leur connaissances via des tutos et des affiches.

Dans le cadre du [programme Lià](#), un travail est conjointement mené à Portivechju autour de jardins connectés et partagés par la commune, l'association d'éducation populaire la Falep, l'Università di Corsica, des écoles élémentaires, un collège et le lycée et des habitants issus de quartiers prioritaires de la ville. L'objectif est d'étudier ce rapport au vivant mais aussi la production alimentaire et la résilience.

Il existe ailleurs des projets innovants, portés par des universitaires et des chercheurs, qui pensent la construction des savoirs en même temps que leur partage avec le plus grand nombre. Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la Ville de Paris et l'École de hautes études en sciences sociales (EHESS), trois bibliothèques municipales situées dans des quartiers populaires organisent des rencontres entre leurs publics et des chercheurs de l'école. Les deux institutions se sont retrouvées sur des principes communs :

- l'EHESS est attachée « donner un accès unique à la recherche publique en sciences sociales telle qu'elle se pratique dans [sa] communauté élargie, à savoir interdisciplinaire, émancipatrice, réflexive », à l'image du festival « [Allez savoir](#) » organisé chaque année à Marseille ;

---

<sup>58</sup> Laure Moretti, « [Enseignement des sciences, interdisciplinarité et territoire apprenant : Une recherche-action sur le territoire insulaire corse](#) », *Éducation relative à l'environnement* [En ligne], Volume 16-2 | 2021, mis en ligne le 14 octobre 2021, consulté le 02 septembre 2025.

- les bibliothèques de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris portent un projet d'éducation populaire, conjuguant accueil inconditionnel, accès du plus grand nombre à la culture et éducation tout au long de la vie avec une attention spécifique à la valorisation de la culture scientifique.

Dans l'organisation des rencontres entre usager.es des bibliothèques et chercheurs de l'EHESS, les partenaires ont souhaité fonder les échanges sur la participation des habitant.es et à produire des savoirs co-construits. Ainsi, en prévision d'une rencontre organisée en mai 2025 avec Béatriz Fernandez, membre du laboratoire [Géographie-Cités](#), sur le thème « Fabrique de la ville, mixité sociale, gentrification » à la bibliothèque James Baldwin, dans le quartier Place des fêtes (19<sup>e</sup>), trois semaines avant la conférence, des cartes ont été distribuées aux visiteurs, les invitant à identifier les frontières géographiques et symboliques du quartier et à enrichir une boîte à idées. Le jour de la conférence, la chercheuse a pu, sur la base des données collectées, interroger les enjeux de mixité sociale en prenant en compte le point de vue des habitant.es.

Face aux crises économiques, aux pressions politiques et socio-environnementales grandissantes, les territoires doivent réinventer leurs dynamiques de coopération et leurs modèles de développement. Les établissements d'arts vivants, acteurs historiques de la vie locale, pourraient jouer un rôle clé dans cette transformation mais restent aujourd'hui en marge des dynamiques territoriales de transition, faute de ressources et de cadres adaptés pour initier ces coopérations.

**Le projet Agoras Prospectives propose** une approche inédite, proche dans sa méthode des outils d'éducation populaire : utiliser la fiction prospective comme levier de coopération territoriale. Concrètement, le projet déploie dans 7 lieux culturels labellisés un dispositif d'ateliers collectifs invitant les acteurs locaux (culture, transition écologique, économie sociale, collectivités) à imaginer ensemble le fonctionnement de leurs établissements en 2043. L'objectif est de faire émerger des solutions nouvelles basées sur des synergies territoriales, redéfinissant le rôle social des lieux culturels tout en renouvelant leurs modèles économiques et ceux des acteurs impliqués dans le territoire.

**L'originalité du projet** tient à son double ancrage recherche-action sur 3 ans (2025-2027). Le volet recherche est mené par le Laboratoire des Déviations Écologiques, étudie les mécanismes cognitifs et sociaux qui empêchent la projection dans le futur, pour concevoir des méthodologies d'accompagnement adaptées. Le volet action traduit ces savoirs en protocoles d'animation territoriale, déployés par la Fabrique des Transitions et l'agence Debunk.

**Une première expérimentation** menée en 2024 avec l'ONDA et les agences culturelles régionales a démontré le potentiel de la démarche. La région Hauts-de-France s'en est déjà emparée pour transformer ses Rencontres du spectacle vivant en laboratoire d'innovation territoriale. **L'objectif**

de l'année 2025 est de faire remonter des pistes de politiques publiques innovantes aux collectivités financeuses et au Ministère de la Culture à essaimer dès 2026. »

**Proposition 23 : Ouvrir la recherche dans une logique collective favorisant de nouvelles formes de coopération et de transformation des territoires.**

## 2. Les lieux comme espace d'émergence de projets culturels dans les valeurs de l'éducation populaire

« *Il faut rebâtir de nouveaux lieux pour le théâtre public, qui seraient moins grands, plus accessibles et joyeux* », affirme Mohamed El Khatib<sup>59</sup>. Afin de développer les démarches et actions citées ci-dessus, il est important de pouvoir s'appuyer des lieux qui peuvent être divers (théâtres, tiers lieux, maisons de quartier, etc.), chacun avec ses spécificités. Actuellement il existe de fortes disparités sur le territoire national en termes d'accès à des lieux culturels. D'où l'importance des tiers lieux pour compléter l'offre culturelle institutionnelle.

Les activités proposées ainsi que toute la vie du lieu peuvent ainsi s'inspirer des méthodes et démarches issues de l'éducation populaire : espaces de dialogue, de coordination, interconnaissance, fonctionnement de pair à pair, etc. Comme le dit Jacky Chabla, président de la communauté de communes Val'Eyrieux au sujet des actions de culture scientifique et technique portées par la Collectivité : « *Même si nous ne sommes pas d'accord, nous nous rencontrons et nous discutons* ».

Enfin précisons qu'un lieu, dans le sens où nous l'entendons dans ce rapport, est un espace. Il peut s'agir d'un lieu physique fixe mais aussi d'un projet itinérant, de l'espace public ou de communautés numériques.

### 2.1 Un lieu accueillant et ouvert

#### Un accueil irréprochable et efficace

Accessible et ouvert à toutes et tous, l'objectif est que le lieu soit fréquenté régulièrement, à tous les âges de la vie.

À l'heure où il y a une volonté d'inscrire l'hospitalité au Patrimoine immatériel de l'Unesco<sup>60</sup>, il est primordial que les valeurs de l'éducation populaire puissent transparaître dès l'entrée : en tant que visiteur et visiteuse, il est fondamental de se sentir le ou la bienvenu(e) dès la porte d'entrée. Une mauvaise impression est difficile à rattraper par la suite. Il est donc crucial pour l'équipe accueillante de **mettre en place un accueil de qualité en toutes circonstances et pour tous les publics** : personnes âgées, mobilité réduite, en situation de handicap (physique ou mental), jeunes enfants (et poussettes),

<sup>59</sup> Télérama n° 3901 du 16/10/2024.

<sup>60</sup> Voir les travaux du collectif [PEROU - Pôle d'exploration des ressources urbaines](#).

personnes non francophones, etc. Cela implique d'être prêt à une grande souplesse d'esprit, une recherche constante de solutions et de disposer d'espaces adaptés. L'accessibilité du bâti a notamment été très bien abordée dans le rapport [« Lieux culturels, lieux de représentation, lieux d'hospitalité »](#) de la session 2023-2024 du CHEC.

Ainsi, le lien entre le bâtiment et la qualité de l'accueil sont importants. Laisser la porte ouverte, écrire sur la façade « lieu ouvert, bienvenue », afficher le programme à l'entrée permettent entre autres aux visiteurs de se sentir les bienvenus.

Quand une personne entre dans un lieu, elle est portée par un besoin ou un désir : cela peut être de prendre des informations, s'inscrire, boire un verre au calme, voir du monde, assister à un spectacle ou simplement par curiosité. La personne en charge de l'accueil doit pouvoir apporter une réponse à l'ensemble des attentes. Si elle n'a pas la réponse immédiatement, ce qui peut arriver souvent, il est important qu'elle tente de la trouver. Elle peut faire patienter le visiteur ou prendre ses coordonnées si elle ne parvient pas à lui répondre sur le moment. **L'essentiel est que le visiteur ait le sentiment que son attente a été entendue.**

Ceci dépend complètement de la personne qui accueille d'où l'importance du message véhiculé par la direction, infusé dans l'équipe et de la formation.

Ainsi, à la médiathèque James Baldwin de Paris (19<sup>e</sup>), sa directrice Sophie Bobet (cf. portrait en annexe 2) insiste sur le soin qu'elle accorde à un accueil inconditionnel des personnes entrant dans le lieu. Elle a constaté dans son établissement que 70 % des visiteurs à leur arrivée ne savent pas ce qu'ils vont emprunter, d'où l'importance de l'échange avec l'équipe. Forte de son expérience dans plusieurs bibliothèques, elle met en place des actions pour veiller à la qualité de cet accueil, par exemple une salle de repos et des petits déjeuners pour répondre aux besoins des migrants. La Maison des réfugiés est en effet installée juste à côté de la médiathèque. Un visiteur peut très bien avoir comme unique besoin immédiat d'être au chaud ou d'être entouré pour rompre l'isolement. Cet accueil doit bien entendu être partagé par toute l'équipe salariée, ce qui rend nécessaire une formation adaptée à cet enjeu.

## **L'importance de la médiation**

Dans un lieu fixe, ou encore plus dans le cas d'un événement dans une salle des fêtes ou une place de village, l'accueil est primordial pour le spectateur. Comme l'explique Michaël Monnin, directeur artistique de la Cie Azimuts et du Centre de création ouvert aux arts en campagne (CCOUAC) mobile en Meuse, il ne suffit pas juste d'organiser un pot à la fin du spectacle. **Il faut que le spectateur se sente autorisé et invité à dire ce qu'il a ressenti.** Pour cela, il faut une médiation. La personne en charge de l'accueil l'invite à s'exprimer et lui laisse la possibilité de dire, avec ses mots donc parfois

brutalement, ce qu'il a aimé, pas aimé, compris ou pas compris. S'ensuivent des discussions entre le visiteur, l'organisateur, l'artiste, qui sont souvent riches pour toutes les parties prenantes. Ceci nécessite une capacité à recevoir tous les publics et à ne pas se sentir attaqué ou mis en cause lors des échanges.

Plus généralement, les actions nécessitent une médiation, non pas parce que le public est incapable de comprendre seul, mais parce que cette démarche permet la rencontre avec l'artiste ou l'œuvre et permet de donner du sens. Le médiateur ou la médiatrice prend le temps aussi de partir du public et de s'adapter à lui, ses besoins, ses connaissances. On est bien dans un échange, et non juste dans la consommation d'un produit.

La présence d'un café/bar au sein du lieu paraît absolument indispensable comme espace où se retrouver et discuter. Il permet d'accueillir les nouveaux arrivants, de faire une pause pour les salariés, de boire un verre pour les visiteurs après un spectacle ou de disposer d'un espace pour organiser un café/débat. C'est l'endroit où on partage les informations, où l'on peut régler des conflits et rencontrer de nouvelles personnes. En milieu rural par exemple c'est un lieu précieux de retrouvailles où il est possible de rompre l'isolement. C'est également un endroit où les jeunes peuvent sortir à la fois de leur milieu familial et de leur milieu scolaire.

#### **Proposition 24 : Développer la formation à l'accueil de tous les acteurs culturels, quel que soit leur métier.**

#### **L'interaction nécessaire entre un lieu et son environnement**

Un lieu n'est pas déconnecté de son environnement, il en fait intégralement partie et il contribue à son développement. Michel Rotterdam, chef du service culturel du département de l'Ardèche, souligne d'ailleurs que les directions des institutions culturelles sont encore trop souvent choisies par les décideurs publics sur le seul projet artistique, alors que selon lui, **le projet culturel est tout aussi essentiel, expression de la capacité du ou de la candidat.e à bâtir son projet dans un territoire, avec ses acteurs et ses habitants.**

Les responsables du lieu doivent ainsi l'ouvrir à l'environnement, nouer des partenariats, avec les structures culturelles voisines mais aussi avec tous les autres acteurs présents (acteurs sociaux, économiques, scolaires etc.). Par exemple, à Mulhouse, la Scène nationale la Filature multiplie les occasions de collaborer avec les acteurs du quartier et de la ville, afin de faire venir différents publics et pour rompre l'image d'un lieu élitiste et déconnecté. Citons aussi l'exemple de la FabricA à Avignon, inaugurée en 2013, comme lieu de création et de résidence artistique associée au Festival d'Avignon. Elle mène des actions artistiques et culturelles tout au long de l'année, en lien avec les habitants des

quartiers voisins, notamment les jeunes. Des ateliers d'éducation artistique, de sensibilisation à divers sujets et de formation y sont organisés.

### **Sillonner le territoire pour proposer de nouveaux récits**

Le lieu n'est pas toujours statique mais peut aussi être dynamique, se déplacer à la rencontre des publics dans les territoires plus éloignés des grands centres urbains.

De janvier à mars 2025, l'Opéra national de Lyon a lancé un nouveau dispositif : le "camion-opéra". Ce dernier a arpente durant neuf semaines les routes de la région Auvergne-Rhône-Alpes et fait étape dans des villages<sup>61</sup>. L'œuvre présentée était une création contemporaine : « *Le sang du glacier* », qui met en scène une fiction dystopique sur fond de réchauffement climatique, accessible à partir de 14 ans. Pour Richard Brunel, le directeur de l'opéra, « *avec de nouveaux récits, on fait venir de nouveaux publics* ». La diffusion s'est accompagnée de médiation et de rencontres entre les artistes, les communes, des associations et des écoles.

Directeur de la Comédie de Valence-Centre dramatique national Drôme-Ardèche pendant 10 ans au cours desquels il a proposé beaucoup de comédies itinérantes dans de petites communes de Drôme et d'Ardèche, Richard Brunel a imaginé ce dispositif où l'opéra a « *une mission de service public de l'art et de la culture et que la méthode pouvait être celle de la proximité, du voyage...* ». Cette initiative permet de répondre à l'éloignement dans des territoires où la culture est souvent difficilement accessible « *L'autre jour, il y a un monsieur qui nous a dit : on a l'impression d'être moins être abandonné.* »

**Proposition 25 : Demander aux candidats aux postes de direction d'institutions culturelles un projet centré sur le territoire.**

## **2.2. Des activités au service du vivre ensemble**

### **Des activités variées, renouvelées**

Il est important qu'un lieu propose diverses activités, même très différentes les unes des autres. Leur hybridation permet de créer des synergies entre elles. L'hybridation a plusieurs vertus. D'abord elle permet de s'ouvrir à des publics différents, sur un même lieu. Ensuite elle favorise des mutualisations, par exemple de matériel ou de mobilier. En outre, elle pousse également à réfléchir avec plusieurs points de vue et à organiser des actions plus riches et intéressantes. Elle contribue à la mobilisation de réseaux professionnels diversifiés.

---

<sup>61</sup> Présentation du podcast : Sophie-Catherine Gallet (2025, 18 février). [Culture et territoires : un « camion-opéra » sillonne la région Auvergne-Rhône-Alpes](#) [Podcast audio]. Dans *Le Point Culture*. France Culture.

Ainsi, dans le tiers-lieu [Simone](#) (Chateauvillain, Haute-Marne), installé dans l'ancienne usine de bottes Chameau qui a fermé en 2008, les activités et les acteurs présents sont variés : menuisier, restaurateur, couturière, compagnie de théâtre. Des projets riches sont encouragés.

Les activités pourront évoluer dans le temps, en fonction de la fréquentation. La notion de **droit à l'expérimentation** est très importante à prendre en compte dans la gestion d'un lieu. Elle doit être assumée par l'instance de gouvernance et l'équipe salariée et bénévole. Cela permet, de tester, de chercher et affiner, quitte parfois à se tromper. Ces activités dépendront aussi beaucoup du territoire, de l'analyse sociologique des habitants, de leurs envies, de leurs besoins. Varier les portes d'entrée possibles permet d'attirer un plus grand nombre d'habitants, qui pourront ensuite être intéressés par d'autres propositions. Dans cette optique, - la communauté de communes Val'Eyrieux (Ardèche) souhaite expérimenter l'accès d'une bibliothèque en dehors des horaires d'ouverture, donc sans bibliothécaire. Elle s'est aussi lancée dans la création d'un parcours artistique de 100 km, « [Le partage des eaux](#) », en installant 9 œuvres d'art contemporain dans des villages ou dans la campagne, à l'air libre, sans surveillance.

### **Favoriser la rencontre entre les publics**

Penser des lieux et des projets culturels favorisant la rencontre entre des publics *a priori* éloignés constitue un ciment pour le commun auquel aspire le projet de l'éducation populaire.

La **communauté de communes Alsace Rhin Brisach** a créé avec l'[Art'Rhena](#), son centre culturel situé sur la rive du Rhin, un lieu multifonctionnel qui accueille à la fois scolaires et publics adultes dans sa salle de spectacle mais qui héberge également, dans une partie de ses locaux, les services transfrontaliers (accompagnement des travailleurs transfrontaliers France-Allemagne). Le projet de l'Art'Rhena s'inscrit dans une dynamique de coopération avec la ville allemande voisine de Breisach am Rhein et promeut le partage des cultures et le multilinguisme (spectacles en français, allemand, alsacien et bilingues).

Le [Centre d'action sociale protestant](#) (CASP)<sup>62</sup> conduit depuis de nombreuses années, au sein de ses structures, notamment des CHU (centres d'hébergement d'urgence) un ensemble d'actions culturelles et artistiques dépassant ses engagements conventionnels. Cette conviction est la source d'investissement organisationnel et financier de l'association, notamment à travers la création d'un poste entièrement dédié à la proposition d'activités culturelles et sportives au sein de l'ensemble des structures du CASP, dénommé "Référent Mission Sport, Culture et Bien-être". Parmi ces CHU, gérés par le CASP, il y a Hélianthe, issu d'un partenariat tripartite avec le Samu Social et l'APHP Sorbonne Université. Ce centre accueille des personnes isolées sortant d'hospitalisation et nécessitant une

---

<sup>62</sup> Association laïque reconnue d'utilité publique qui s'engage et agit pour accompagner les personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion.

poursuite de soins ou une convalescence temporaire dans un environnement adapté accueille en effet des individus souffrant de pathologie lourde. La politique culturelle y est ici illustrée par les cours de danse hebdomadaires, proposés depuis trois années, à raison de six ateliers annuels, construits en partenariat avec le Centre de développement chorégraphique national l'Atelier de Paris. L'objectif de ces séances est de construire une chorégraphie, présentée ensuite dans les locaux de l'Atelier de Paris à d'autres troupes de danse. Les cours de danse font par ailleurs l'objet d'une intense communication interne à ce sujet pour permettre à tous, sans considération du niveau de danse ou de tout autre critère, de participer aux ateliers.

### **Des activités informelles fédératrices**

**Pour faire socle commun et renforcer le lien social, il est utile de ne pas uniquement proposer des activités individuelles normées mais aussi de faire quelque chose ensemble**, par exemple préparer un repas ou partager un savoir-faire autour de la construction d'un gradin en bois pour les spectacles. Ce moment de partage, utile, permet de discuter, d'apprendre à se connaître et ainsi de faire tomber les préjugés. À cette occasion, les salariés, les visiteurs et les bénévoles peuvent se rencontrer. En outre ces activités sont très peu gourmandes en moyens financiers et relèvent d'une frugalité de moyens, fort utile en ces temps de restrictions budgétaires. **Ces actions relèvent aussi d'une logique de formation de pair à pair**, qui est utile en complément de l'offre de formation plus classique avec un sachant et des apprenants.

C'est le cas, dans le village de Nettancourt (Meuse), du [Cabagnol](#), lieu de résidence permanent de la compagnie Rue de la casse qui rassemble régulièrement des amateurs de soudure. Ils se forment ensemble pendant un week-end, partagent leurs expériences et réalisent des œuvres individuelles et collectives.

**Proposition 26 : Favoriser le droit à l'expérimentation, à des fonctionnements alternatifs et partenariaux dans les structures qu'elles soient structurelles ou opérant dans d'autres champs.**

### **La promotion de la coopération**

Dans l'optique d'un lieu ancré sur les bases de l'éducation populaire, les activités sont basées sur la coopération et non la compétition. L'idée est de sortir de la compétition qui prévaut souvent dans le milieu scolaire et même dans les écoles d'art, pour rechercher plutôt la collaboration entre les participants. Ainsi, au [Cube Garges](#) à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), l'école de musique s'y est installée en changeant ses pratiques. Les élèves ne passent plus d'examen comme dans un conservatoire. De même, dans la communauté de communes Val'Eyrieux (Ardèche), l'école de musique a choisi de « dépoussiérer » le système traditionnel des auditions de fin d'année en montant

le Tutti festival : tous les instruments, tous les élèves, tout le mois de juin, dans plusieurs villages du territoire.

**Proposition 27 : Mettre fin au système diplômant des écoles de musique et d'art basé sur la compétition pour intégrer une évaluation des élèves basés sur la coopération et les projets communs.**

### **2.3. Une gouvernance à l'image des valeurs de l'éducation populaire**

Plusieurs modèles sont évidemment possibles. Il est utile de s'inspirer des démarches de l'éducation populaire pour les bâtir et pour créer des politiques culturelles adaptées. Pour cela une phase de coordination/concertation est essentielle.

Ainsi **la gouvernance du lieu devra être la plus collégiale possible**. Les modèles de gouvernance très hiérarchiques ont en effet montré leurs limites et leur inadéquation avec un projet ouvert, participatif et citoyen. Aussi la souplesse des statuts associatifs peut-elle constituer un atout. Par exemple à Tréveray en Meuse, l'association Les trois vallées s'est constituée avec un conseil d'administration collégial avec une dizaine de participants. L'association gère un café, labellisé « Espace de vie sociale » par la caisse d'allocations familiales (CAF), pour ses multiples activités : concerts, ateliers chorale ou jeux de société, rencontres-débats etc. Il est important que les bénévoles membres de l'association qui souhaitent prendre part aux décisions, trouvent leur place dans la gouvernance.

**Il paraît également essentiel de mieux prendre en compte le milieu associatif et les publics dans la gouvernance des institutions culturelles.** Systématiser la participation des associations et des publics dans la gouvernance des institutions culturelles, quelle que soit leur taille, permettrait de construire le projet démocratie culturelle appelé de ses vœux par le CESE et de développer la pratique de la co-construction dans la programmation artistique des structures.

En effet, même si des institutions culturelles telles que les scènes nationales ou des musées sont parfois constitués en association, la pratique de la participation citoyenne reste encore peu développée et la co-construction est encore trop absente des projets de gouvernance des acteurs.

Le délégué interministériel (cf. proposition 5) pourrait d'ailleurs piloter une réflexion sur le sujet pour faire évoluer le [décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques](#) ainsi que [les articles du Code du Patrimoine](#) relatifs à l'appellation « musée de France ».

**Proposition 28 : Systématiser la participation active et réelle des associations et des publics dans la gouvernance des institutions culturelles.**

## Conclusion

Alors que l'éducation populaire est reconnue comme essentielle au cœur de la République, il est crucial de s'interroger sur ce qu'elle signifie dans le domaine culturel. En tant qu'héritiers de cette tradition, nous devons retrouver son élan face aux montées populistes qui exploitent les failles de la justice sociale et les promesses d'égalité des droits. L'histoire de l'éducation populaire, riche d'émancipation culturelle, doit être remise au centre des préoccupations, surtout à l'heure où les inégalités et les crises démocratiques se font pressantes.

Pour que la culture remplisse son rôle d'inclusion et de transformation sociale, elle ne peut être considérée comme une dimension accessoire des politiques publiques. Au contraire, elle doit devenir un levier pour bâtir une société équitable et participative, où chaque citoyen a sa place dans la dynamique culturelle. Cela nécessite un renouveau dans nos pratiques, un renforcement des partenariats, et une valorisation de la diversité.

L'éducation populaire doit permettre à chacun de se rassembler autour d'un projet commun, redéfinissant ainsi le sens partagé de la culture. Il est essentiel de créer des espaces où les voix de toutes et tous peuvent être entendues et prises en compte, renforçant l'idée d'une société coopérative plutôt que compétitive. Une convention citoyenne pourrait servir de fondation pour articuler les droits humains et l'éducation populaire, promouvant une vision commune qui inclut tous les acteurs de la société.

Pour soutenir cette transformation, il est impératif de revoir la gouvernance nationale, d'intensifier la collaboration territoriale et de favoriser la création de contrats locaux. En parallèle, il faut privilégier des modes de financement souples, tels que les conventions pluriannuelles d'objectifs, afin de garantir un soutien durable aux initiatives.

Enfin, l'éducation populaire doit être intégrée dans divers lieux de vie, favorisant ainsi des rencontres et des échanges enrichissants. Ce faisant, elle peut devenir un véritable pont entre les différences, cultivant un avenir riche en diversité et en partage. La culture, avec ses multiples racines, doit être prête à accueillir de nouvelles idées et à s'épanouir au sein de notre société.

Autant qu'un héritage, l'éducation populaire constitue une exigence actuelle et **un horizon indispensable** pour les politiques culturelles. Pour « *Rouvrir nos futurs* », comme le propose la nouvelle session du Cycle des hautes études de la culture 2025-2026, « *les politiques culturelles, (...) ont dans leur vocation, avec l'éducation, à favoriser l'émancipation de tout un chacun, fabriquer du commun, et*

*accompagner la formation d'imaginaires susceptibles de nous rendre plus aptes à relever, ensemble, les défis qui nous attendent. »<sup>63</sup>.*

Ainsi, ce qu'apporte avant toutes choses l'éducation populaire aux politiques culturelles, c'est ce supplément d'âme essentiel au vivre ensemble, ce véritable **art de la relation** qui seul, peut nous permettre d'accueillir chacune et chacun dans sa diversité et son humanité, dans le respect, l'écoute et la découverte de l'autre.

\* \*

\*

Pour cultiver cet art de la relation qui représente pour nous un horizon désiré et désirable des politiques culturelles, nous formulons l'ensemble des propositions suivantes, au niveau des institutions, des partenariats et de la participation des publics.

---

<sup>63</sup> [2025-2026 - Rouvrir nos futurs | Ministère de la Culture](#)

## Liste des propositions

### Partie 1 – Les politiques culturelles en faveur de l’émancipation (approche institutionnelle)

**Proposition 1 :** La désignation de « référents culture » au sein de la Djepva pourrait permettre de renforcer le travail interministériel d’un point de vue stratégique entre les deux ministères (Ministère de la Culture et ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative).

**Proposition 2 :** Afin d’éviter une logique de dépendance et d’assurer des sources de financement diversifiées, notamment en cas de désengagement de certaines collectivités dans la culture et pour permettre la représentation d’une culture plurielle dans les territoires, garantir sur l’ensemble du territoire national le maintien de services de l’État, *via* les Drac ou les DAC (en Outre-mer), pour participer au soutien des acteurs locaux<sup>64</sup>.

### Partie 2 – L’émancipation par la culture – une affaire de toutes et tous (approche partenariale)

**Proposition 3 :** S’assurer du bon fonctionnement du Conseil national culture-éducation populaire, à articuler avec les conseils locaux culture-éducation populaire à installer dans chaque Drac ou Direction des affaires culturelles (DAC) dans les Outre-Mer.

**Proposition 4 :** S’appuyer sur les travaux du CESE et des CESER dans la définition d’une stratégie et d’objectifs nationaux ou locaux.

**Proposition 5 :** Nommer un délégué interministériel à l’éducation populaire.

**Proposition 6 :** Favoriser la réalisation de contrats les plus transversaux possibles et permettant au moins de prendre en compte l’objectif de démocratisation culturelle de l’EAC à tous les âges de la vie.

**Proposition 7 :** Simplifier l’architecture budgétaire des contractualisations et prévoir une évaluation des actions intégrant une dimension qualitative.

**Proposition 8 :** Généraliser la convention pluriannuelle d’objectifs (CPO) comme mode de contractualisation entre les financeurs et les acteurs intervenant auprès et avec les publics, quel que soit leur statut.

**Proposition 9 :** Prévoir une évaluation d’impact des projets artistiques et culturels développés dans le cadre des CPO.

---

<sup>64</sup> Dans les territoires comme la Corse où une partie des missions des Drac/Dac a été transférée, il s’agit non pas de « revenir en arrière » sur cette décentralisation mais de renouer ou intensifier le dialogue et les partenariats entre les services de l’État et les collectivités, notamment *via* les démarches de contractualisation.

**Proposition 10 :** Développer la labellisation « Éducation populaire » pour la culture et pérenniser l'enveloppe associée.

**Proposition 11 :** Disposer dans chaque DRAC de référents départementaux pour les organisations d'éducation populaire afin de les accompagner dans l'ingénierie de projet.

**Proposition 12 :** Sensibiliser les élu.es et les administrations locales aux enjeux de l'accompagnement et du soutien en termes d'ingénierie.

**Proposition 13 :** Accompagner les acteurs culturels dans la création d'espaces de ressources partagées sur des outils, des bonnes pratiques (mise à disposition d'expertise, de moyens techniques ou financiers, etc.).

**Proposition 14 :** Favoriser, en lien avec les DRAC, l'organisation de sessions de formations au niveau local accueillant l'ensemble des acteurs (institutions culturelles, associations, élus, agents de l'État et de collectivité) afin de créer de la mixité et de l'échange entre partenaires de proximité.

**Proposition 15 :** Instaurer un parcours de formation de tous les cadres aux valeurs, outils et méthodes de l'éducation populaire ainsi que de l'ensemble des agents publics travaillant dans les domaines de la culture.

**Proposition 16 :** Garantir un soutien renforcé au Fonjep pour des postes culture en région tel que prévu dans la charte d'engagements réciproques et assurer leur développement.

### Partie 3 – De tous amateurs à tous acteurs (*approche inclusive et participative des publics*)

**Proposition 17 :** Reconsidérer et revaloriser la place de la pratique amateur dans les politiques culturelles en développant toujours plus la « formation de l'amateur » et en favorisant la participation dès le plus jeune âge.

**Proposition 18 :** Inciter les structures culturelles à faire de la participation des publics l'un des piliers de leur projet scientifique et culturel.

**Proposition 19 :** Favoriser, dans le soutien aux structures engagées sur les territoires, l'approche multi partenariale tout au long des projets, de sa conception à son évaluation.

**Proposition 20 :** Labelliser « scènes culturelles de proximité », avec des moyens financiers liés, les lieux qui font vivre les langues et cultures régionales pour tous les âges de la vie.

**Proposition 21 :** Promouvoir et essaimer les méthodes telles que l'arpentage, permettant de construire des projets culturels participatifs.

**Proposition 22 :** Intégrer le monde de l'éducation populaire dans les grands projets d'investissement et de recherche et d'innovation comme France 2030.

**Proposition 23 :** Ouvrir la recherche dans une logique collective favorisant de nouvelles formes de coopération et de transformation des territoires.

**Proposition 24 :** Développer la formation à l'accueil de tous les acteurs culturels, quel que soit leur métier.

**Proposition 25 :** Demander aux candidats aux postes de direction d'institutions culturelles un projet centré sur le territoire.

**Proposition 26 :** Favoriser le droit à l'expérimentation, à des fonctionnements alternatifs et partenariaux dans les structures qu'elles soient structurelles ou opérant dans d'autres champs.

**Proposition 27 :** Mettre fin au système diplômant des écoles de musique et d'art basé sur la compétition pour intégrer une évaluation des élèves basés sur la coopération et les projets communs.

**Proposition 28 :** Systématiser la participation active et réelle des associations et des publics dans la gouvernance des institutions culturelles.

\* \*

\*



# Annexes



## Table des matières des annexes

Annexe 1 : Glossaire et historique de l'éducation populaire.....	59
1.    Glossaire de l'éducation populaire .....	59
2.    Micro-trottoir de l'éducation populaire.....	65
Étudiants de Master 2 de management public de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) Nancy <i>Business School</i> .....	65
Ambassadrices du livre Peuple et Culture Marseille .....	67
3.    Frise chronologique de l'éducation populaire.....	70
4.    Historique de l'éducation populaire .....	72
L'éducation populaire, une histoire mouvementée.....	72
Portrait des personnalités marquantes de l'éducation populaire .....	76
Annexe 2 : Personnes rencontrées et portraits.....	81
1.    Liste des personnes rencontrées.....	81
2.    Carte interactive .....	83
3.    Portraits.....	84
Services de l'État.....	84
Collectivités territoriales .....	85
Structures culturelles.....	88
Associations et fédérations .....	90
Enseignement et recherche.....	94
Annexe 3 : Annexes financières.....	95
Annexe 4 : Bibliographie.....	98



## Annexe 1 : Glossaire et historique de l'éducation populaire

### 1. Glossaire de l'éducation populaire

#### I. Ce qu'ils disent de l'éducation populaire : points de vue croisés d'associations, de chercheurs mais aussi d'un élu, d'une journaliste et de jeunes citoyens.

**Ceméa (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) :**

« *L'éducation populaire est un courant de pensée qui vise à promouvoir une éducation amenant une transformation sociale en dehors des institutions traditionnelles d'enseignement. L'éducation populaire, de par ses méthodes, place les personnes au cœur de leurs apprentissages. Elle s'attelle à développer un savoir en partant des situations, des expériences, des questionnements et des connaissances de chacune et chacun. En mettant en place un cadre de réflexion collective sans positionnement hiérarchique d'un détenteur ou d'une détentrice du savoir. L'éducation populaire a pour objectif de permettre l'émancipation, l'accès aux savoirs, à la culture et de faciliter l'exercice de la citoyenneté. Ce courant de pensée promeut l'idée que chacune et chacun a quelque chose à apporter à l'autre. Il incite au débat, à l'échange et à la confrontation d'idées pour apprendre à faire société dans une position d'égalité. Ici, l'éducation populaire, c'est un outil d'évolution, à la fois individuel et collectif. C'est une démarche politique* »<sup>65</sup>

**Réseau Hexopée<sup>66</sup> :**

« *L'éducation populaire, c'est apprendre à être autonome pour devenir citoyen et créer une société où tout le monde vit bien ensemble. C'est une l'école de la vie, de l'expérience, où l'apprentissage ne se fait pas dans les livres mais au contact de l'autre et par la pratique. À l'école, il y a un sachant et un apprenant ; dans l'éducation populaire, non : c'est un échange. On n'apprend pas à l'autre, on apprend avec l'autre. Il n'y a pas de hiérarchie des compétences.* »

**Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire :**

« *L'éducation populaire relève à la fois d'un idéal d'émancipation et de pratiques associatives de formation du citoyen ancrées dans des cadres collectifs. Difficile à définir et dater précisément, elle trouve ses origines dans un long mouvement de réflexion et d'expérimentation autour de l'éducation.* »<sup>67</sup>

<sup>65</sup> [Source : Site internet des Ceméa, L'éducation populaire, c'est quoi ?](#)

<sup>66</sup> [www.hexoppee.org](http://www.hexoppee.org). Il regroupe 12.000 structures des domaines de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour jeunes travailleurs.

<sup>67</sup> Emmanuel Porte, [« L'éducation populaire en France »](#), fiches repères Injep, mai 2019.

**Christian Verrier, docteur en sciences de l'éducation :**

*« L'éducation populaire en tant qu'éducation non formelle est difficile à cerner car elle se ramifie avec les domaines de la culture, de l'intervention sociale, de l'économie sociale et solidaire, de l'action politique et bien sûr de l'éducation. Les définitions qu'on en donne sont nombreuses, mais de façon générale il s'agit de faciliter l'accès aux savoirs, à la culture, afin de développer la conscientisation, l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté, en recourant aux pédagogies actives pour rendre chacun acteur de ses apprentissages, qu'il partage avec d'autres. De ce point de vue, l'éducation populaire estime son action indispensable à une démocratie stimulée par des citoyens responsables. »<sup>68</sup>*

**Luc Carton, philosophe :**

*« L'éducation populaire transforme l'expérience vécue des citoyens en expression puis en savoirs pour l'action collective. »<sup>69</sup>*

**Benoît Payan, maire de Marseille lors des rencontres de l'éducation populaire de décembre 2024 :**

*« Parfois méconnue, méprisée ou incomprise, l'éducation populaire revêt pour beaucoup un caractère flou et distant. La construction d'un jargon, l'ultraspécialisation des structures associatives qui composent son écosystème, l'ont parfois coupée de ses racines émancipatrices. Pourtant, dans un contexte global d'affaissement du lien social et de la solidarité, celles et ceux qui construisent leur travail quotidien dans la ferme conviction qu'il est urgent de se reparler, de se retrouver, de renouer avec ce qui fait l'essence de la société ont un rôle majeur à jouer. »<sup>70</sup>*

**Nelly Flecher, journaliste :**

*« Il n'existe pas de définition instituée de ce qu'est l'éducation populaire et que c'est sans doute très bien comme ça. L'éducation populaire ce n'est pas éduquer le peuple, ce n'est pas apporter la conscience de l'extérieur à des personnes qu'on considérerait « à conscientiser », ce sont des dynamiques collectives qui permettent aux dominés de développer ensemble une compréhension critique de la société et des origines des inégalités sociales. Il s'agit de se donner les moyens de comprendre le monde pour pouvoir le transformer. Pour cela, l'éducation populaire nous invite à travailler à partir de nos situations pour les analyser, les comprendre, agir pour les transformer. L'objectif étant de transformer la société, les démarches d'éducation populaire ne sauraient être neutres. »<sup>71</sup>*

---

<sup>68</sup> Christian Verrier, « Éducation populaire », in Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique, érès, 2019, pages 209-211.

<sup>69</sup> Cité par [Franck Lepage](#), *Le travail de la culture dans la transformation sociale : une offre publique de réflexion du ministère de la jeunesse et des sports sur l'avenir de l'éducation populaire*, [rapport d'étape](#), 2001.

<sup>70</sup> [Éditorial de la brochure des 4èmes rencontres de l'éducation populaire de Marseille, les 5, 6 et 7 décembre 2024.](#)

<sup>71</sup> Émission de Radio Grenouille du 6 décembre 2024, accessible sur <https://share.transistor.fm/s/cc74033a>

## II. Des notions voisines/cousines de l'éducation populaire

Parmi les notions qui enrichissent la polysémie de l'éducation populaire, trois d'entre elles méritent d'être développées : la démocratisation culturelle, les droits culturels et l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Depuis les années 1950, sous l'impulsion d'André Malraux, les politiques culturelles françaises ont été structurées autour de la notion de « **démocratisation culturelle** ». Celle-ci visait à rendre accessibles les « œuvres capitales de l'humanité » au plus grand nombre<sup>72</sup>, à travers des équipements comme les maisons de la culture dans le cadre de la décentralisation culturelle. Ce paradigme s'est progressivement élargi à partir des années 1980 avec une reconnaissance accrue des pratiques collectives, du patrimoine immatériel (ex. : gastronomie, fêtes populaires) et de la diversité culturelle, redéfinissant la notion même de culture. Jack Lang a renforcé cette vision en inscrivant la culture populaire et la diversité culturelle comme des composantes clés de l'action publique<sup>73</sup>.

Quant à **l'éducation artistique et culturelle**, il est intéressant de noter qu'elle s'est développée d'abord hors temps scolaire, comme une activité de temps libre et pour tous les âges, en témoigne le développement des ciné clubs dans l'après-guerre, portés par des associations d'éducation populaire, avant que les politiques culturelles la cantonnent au monde de l'école avec la loi Haby de 1975 et surtout dans le cadre des politiques conduites à compter des années 1980. L'EAC prend alors son acception contemporaine, fondée sur trois piliers indissociables : la rencontre des enfants avec les œuvres et les artistes conjuguée à de la pratique artistique et au développement des connaissances, reprenant en cela l'une des principales caractéristiques de l'éducation populaire.<sup>74</sup>

Alors que la démocratisation culturelle s'est historiquement construite comme politique culturelle partant « du haut », les droits culturels, eux, sont des droits humains, rattachés à un individu. **Les droits culturels** s'inscrivent dans une trajectoire distincte des politiques culturelles classiques. Ils émergent d'un corpus de textes internationaux relatifs aux droits fondamentaux, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976), ou encore la Déclaration de Fribourg (2007). Ces textes reconnaissent le droit à la participation culturelle et à la préservation de la diversité. En France, la reconnaissance des droits culturels, portée de manière très novatrice dans le décret Lang du 10 mai

---

<sup>72</sup> [Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959](#) portant organisation du ministère des affaires culturelles.

<sup>73</sup> [Décret n° 82-394 du 10 mai 1982](#) relatif à l'organisation du ministère de la culture : « *Le ministère chargé de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix, de préserver le patrimoine culturel national, régional ou de divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité toute entière, de favoriser la création des œuvres de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde.* »

<sup>74</sup> [Article L. 121-6 du Code de l'éducation](#) : « *L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. (...)* »

1982 cité plus haut, a été introduite dans le cadre de la décentralisation, notamment via la loi NOTRÉ (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, qui impose à l'État et aux collectivités territoriales de respecter les droits culturels dans leurs politiques<sup>75</sup> et qui fonde par la même la responsabilité partagée en matière de culture autour du respect des droits culturels<sup>76</sup>.

Il est à noter que les droits culturels, tout aussi complexes à définir que de l'éducation populaire<sup>77</sup>, dont ils partagent de nombreux traits (libre exercice de la culture, participation, vertu émancipatrice), portent une affirmation très politique : Réjane Sourisseau et Cécile Offroy ont montré qu'ils « *mettent en exergue le légitimisme et l'ethnocentrisme des politiques culturelles d'État* » et « *questionnent les rapports de domination qui conduisent à considérer certains acteurs, certaines formes, certaines disciplines ou encore certaines pratiques artistiques et culturelles comme mineures, naturalisant ce qui relève en réalité d'une construction historique et sociale des productions artistiques.* »<sup>78</sup>

Parmi les notions qui gravitent autour de l'éducation populaire, on peut également citer :

### **L'action culturelle**

« *Si le projet de l'action culturelle s'épanouit dans le sillage de la décentralisation dramatique et de l'implantation des maisons de la culture, il rejoint sur de nombreux points les objectifs de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle. Selon une distinction classique, l'action culturelle a pour fonction de conduire les gens à la culture, alors que l'animation socioculturelle se voue à accoucher la culture que les gens ont en eux. La première travaille sur la création et souhaite une démocratisation de la culture, la seconde vise au développement de la créativité et veut promouvoir la démocratie culturelle.* »<sup>79</sup>

### **La culture populaire**

Définir la culture populaire est tout aussi difficile que définir l'éducation populaire. Bennetta Jules-Rosette et Denis-Constant Martin notent<sup>80</sup> que « *dans les travaux récents de sciences sociales, deux*

---

<sup>75</sup> Article 103 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République : « *La responsabilité culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.* »

<sup>76</sup> Amendement porté par Marie-Christine Blandin qui dispose que « *sur chaque territoire, les droits culturels des citoyens sont garantis par l'exercice conjoint de la compétence en matière de culture, par l'État et les collectivités territoriales.* »

<sup>77</sup> Voir par exemple l'introduction du rapport du CESER Grand Est adopté le 11 décembre 2020

<sup>78</sup> Rapport d'étude de juillet 2019 pour la Fondation Carasso « *Démocratisation, démocratie et droits culturels Repères, fondements théoriques et historiques, enjeux contemporains* ».

<sup>79</sup> Pierre Moulinier, « *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959* », notice « *action culturelle* », CNRS Édition – Larousse-Bordas/HER, 2001.

<sup>80</sup> Bennetta Jules-Rosette et Denis-Constant Martin, « *Cultures populaires, identités et politique* », *Les Cahiers du CERI* N° 17, 1997.

*grandes orientations cohabitent. L'une pense le peuple comme une couche sociale (qu'il s'agisse de paysans, d'ouvriers, de classes dominées, etc.) ; l'autre reprend l'idée du peuple rassemblant tous les individus qui vivent dans une aire géographique ou administrative donnée. De là, certains, par exemple parmi les sociologues français de la classe ouvrière [...] considèrent la culture populaire soit comme une culture traditionnelle, une culture 'folk', soit comme une culture prolétarienne, subordonnée, et postulent qu'un esprit de résistance systématique sous-tend ses manifestations. D'autres recherchent dans la culture populaire ce qui transcende les classes, les idéologies et les religions. (...) À partir de là, il paraît donc possible de concevoir une culture populaire totalisante dans laquelle tous les habitants d'un même pays, en tant que tels, se reconnaîtraienr parce qu'elle recouvre, à un certain niveau de l'expérience sociale, un partage de conceptions et d'actions ; quitte à préciser, le cas échéant, les contours de sous-cultures spécifiques à des groupes restreints. Ainsi, il est également possible de saisir ce que ces sous-cultures possèdent de mutuellement compatible, quels éléments sont susceptibles de participer à la formation d'une culture populaire intégrative. »*

Cette conception n'est pas sans rappeler le **Manifeste de Peuple et culture de 1945** : « *La culture populaire ne saurait être qu'une culture commune à tout un peuple : commune aux intellectuels, aux cadres, aux masses. Elle n'est pas à distribuer. Il faut la vivre ensemble pour la créer. (...) Nous ne voulons pas d'une culture aristocratique ou bourgeoise étendue à un nouveau public. Elle ne saurait être plaquée sur la vie du peuple. Elle doit en émaner. Les porteurs de la culture vraie ne sont pas seulement ceux qui en font profession. »*

### **L'éducation permanente et l'éducation tout au long de la vie**

Jean-Marie Vignon, dans « Une histoire de l'éducation populaire<sup>81</sup> », rappelle l'origine de l'expression « **éducation permanente** ». En 1955, le Français Pierre Arents, alors inspecteur général de l'éducation populaire et membre de la Ligue française de l'enseignement, fut le premier à utiliser le terme dans le cadre d'un groupe de travail sur la réforme de l'enseignement. Son ambition était de souligner le devoir de l'Éducation nationale de s'engager au-delà de l'obligation scolaire ; la population interrompant alors souvent sa scolarité à 14 ans. Dès lors, selon lui, « *l'éducation permanente n'est pas synonyme d'éducation des adultes. C'est plutôt l'idée de la promotion d'un système éducatif global. C'est une utopie créatrice et ambitieuse qui réunit la formation initiale et continue tout au long de la vie, tant dans le domaine professionnel que dans celui de la formation générale et culturelle... »*

L'éducation permanente ou tout au long de la vie renvoie donc à la responsabilité des institutions de proposer à chaque citoyen un accès continu à de la ressource éducative, sans finalité forcément professionnelle. Éducation permanente et éducation populaire partagent une visée émancipatrice

---

<sup>81</sup> *La Découverte*, collection Alternatives sociales, 2007, p.92

pour l'individu ; l'éducation populaire a cette spécificité qu'elle présuppose **la co-construction des savoirs**.

Pour autant, ces nuances sémantiques sont variables d'un pays francophone à l'autre ; la Belgique privilégie ainsi l'appellation « éducation permanente » ou « éducation permanente populaire ». La Ligue de l'enseignement belge retient ainsi de ses échanges avec Luc Carton<sup>82</sup> la définition de l'éducation permanente comme « *l'action culturelle collective permettant de développer un savoir critique sur des situations vécues en termes d'aliénation, d'exploitation ou de domination, qui agit au service de l'émancipation et de la transformation. En s'appuyant sur les droits culturels – indivisibles et interdépendants dans leur mise en œuvre – elle mobilise les dimensions culturelles de l'ensemble des droits humains pour réinvestir la citoyenneté et renforcer les bases d'une démocratie culturelle.* »

---

<sup>82</sup> Dans « Éduquer » n°159 de février 2021, téléchargeable [sur le site de la Ligue de l'enseignement belge](#).

## 2. Micro-trottoir de l'éducation populaire

### Étudiants de Master 2 de management public de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) Nancy Business School

Les étudiantes et étudiants ont été interviewés individuellement lors d'un « micro-cuisine » (comme un micro-trottoir mais dans une cuisine) le 10 mars 2025 à la chambre régionale des comptes Grand Est à Metz, à l'occasion d'une journée d'études sur l'accès à l'enseignement supérieur à laquelle ils étaient invités à partager leurs expériences. Grégor, ancien étudiant (promotion précédente) est venu compléter ce panel lors d'une rencontre le 31 mars 2025 à l'IAE (cf. carte interactive en annexe 2).

#### Qu'est-ce que c'est pour vous l'éducation populaire ?

**Timéo** : L'éducation populaire, pour moi, ça m'inspire le milieu associatif. C'est potentiellement le fait d'animer un collectif de jeunes ou de moins jeunes et puis de pouvoir les sensibiliser à la culture ou alors à des milieux un petit peu plus scientifiques, leur ouvrir le champ des possibles sur diverses thématiques.

**Charline** : Pour moi l'éducation populaire c'est rendre accessible à tout le monde l'éducation.

**Thomas** : L'éducation populaire, ce qui me vient à l'esprit, c'est peut-être cultiver un certain esprit d'égalité des chances face à l'éducation.

**Manon** : Pour moi c'est permettre à tout le monde d'avoir les mêmes chances, d'avoir une égalité des chances au niveau de l'éducation, ce qui englobe plein de choses différentes, aussi bien l'école, justement, que la culture et plein de domaines.

**Alexis** : Ça ne me parle pas comme ça. Franchement, je ne peux pas vous répondre.

**Léonie** : L'éducation populaire ? C'est marrant parce que moi j'ai été en zone d'éducation prioritaire à Grenoble. Je sais que c'est beaucoup passé par le sport. Au rugby à Grenoble, on avait beaucoup de petites animations avec des quartiers qui étaient plutôt prioritaires. C'est pour ça que j'ai découvert le rugby. C'était assez intéressant. Mais c'est vrai que c'est surtout passé par le sport parce qu'il y a une grosse équipe de rugby à Grenoble.

**Arthur** : L'éducation populaire, pour moi, c'est donner l'éducation à un maximum de personnes et notamment dans les milieux les plus modestes.

**Merouane** : L'éducation populaire, pour moi, ça renvoie à populaire, donc la population. Et du coup, ça renvoie forcément à éduquer une population par rapport à des valeurs ou des informations. Oui, plutôt des valeurs, je crois.

**Marion** : Alors pour moi, c'est l'éducation des personnes les moins aisées.

**Gregor** : Pour moi, l'éducation populaire, c'est tous les outils et les méthodes qu'on va mettre en place pour faire en sorte que les citoyens disposent des clés de compréhension de la société dans laquelle ils évoluent dans l'objectif de pouvoir interagir avec elle en tant que citoyen.

\* \*

## Est-ce qu'il y a, pour vous, un rapport avec la culture ? Entre éducation populaire et culture ?

**Timéo :** Le rapport avec la culture ? Pour moi, les associations d'éducation populaire ont leur rôle à jouer dans la mesure où elles sont aussi là pour sensibiliser potentiellement leur public à la culture qui peut, elle-même, être une porte d'entrée pour diverses thématiques. Ça peut être sociétal ou autre.

**Charline :** Oui, notamment le fait que la culture est plutôt vue comme un domaine qui est accessible par une certaine catégorie de la population. Pour le coup, pas la « population populaire » - ça ne se dit pas trop - mais ce n'est pas accessible à tout le monde. Moi par exemple je n'ai pas eu forcément accès avant mes études.

**Thomas :** Oui, évidemment. Je dirais que oui, parce que la culture générale, c'est quelque chose qui est très très présent, notamment quand on passe un entretien d'embauche. On peut être testé là-dessus. C'est un marqueur social assez important. Donc je dirais que oui.

**Manon :** Parfois la culture ce n'est réservé qu'à certaines personnes dans la population, ce n'est pas accessible à tous. Donc ça pourrait permettre à tous les enfants d'avoir accès au théâtre, au cinéma, à l'opéra, des choses qui ne sont pas forcément accessibles à tous et donc qui là pourraient l'être.

**Alexis :** (Question : Quels sont les grands enjeux de la culture ?) Alors la culture, pour moi, je dirais qu'elle devrait se rapprocher des jeunes. Je fais un pont avec les jeunes, beaucoup. Je pense que c'est assez oublié aujourd'hui, peut-être au niveau des investissements actuels. Je pense qu'on n'en fait pas assez, même s'il y a d'autres enjeux importants. Je pense qu'il faut sensibiliser. En tout cas, je pense aux jeunes tout de suite au niveau de la culture.

**Léonie :** C'est un peu compliqué car il y a un *gap* entre la culture, comme on l'entend, par rapport au musée ou à des cultures un peu plus classiques. Mais je sais qu'à Grenoble ça passait beaucoup par la musique. C'est vrai qu'on se regroupait assez, beaucoup par rapport à ce sujet-là, que ce soit des artistes locaux ou pas. Je sais que c'était un des sujets qui faisait qu'on pouvait facilement s'intégrer et parler les uns avec les autres. Et ça nous réunissait, en fait.

**Arthur :** Je ne vois pas.

**Merouane :** À travers l'éducation populaire. Je pense que l'éducation populaire, ça peut être un outil pour le pilotage de la culture, pour justement aider et développer la culture, pour...on va dire, attirer des « tranches de population » qui n'iraient pas dans certaines « tranches de la culture ». Si je peux parler d'un exemple, j'ai fait un job étudiant au Musée des Beaux-Arts de Dijon, donc un Musée des Beaux-Arts très bien classé, et on avait une politique qui permettait d'aller vers les gens et de répondre à toutes les interrogations qu'ils avaient. Et durant certains week-ends où il commençait à faire beau, on allait chercher des gens dans les cours : en fait on avait une cour traversante, on allait les chercher pour essayer de les attirer.

**Marion :** Oui. La culture peut être amenée justement aux - je ne vais pas parler de classes populaires - mais aux personnes... aux zones populaires, justement, qui n'ont pas accès, pour amener la question d'égalité, que ce soit la connaissance de la musique ou autre. Je sais qu'il y a des choses comme ça qui se font.

**Gregor :** Encore une fois, pas mal d'expériences parallèles, notamment par rapport aux associations, justement travailler avec les étudiants sur les thématiques de culture pour leur donner envie d'aller dans des événements culturels et aussi les sensibiliser à ces thématiques. J'ai aussi travaillé dans un opéra, donc on avait aussi toute cette dynamique de la culture et notamment aller vers les citoyens et les usagers pour leur donner envie d'aller à l'opéra.

\* \*

\*

Après plusieurs échanges avec l'association Peuple et Culture Marseille (cf. entretien à l'annexe n° 2), il a été convenu d'organiser une rencontre *de visu* avec les ambassadrices du livre et d'autres adhérentes le 28 mai 2025 à Marseille au moment du festival *Oh les beaux jours !*

Après avoir fait connaissance avant le spectacle au Mucem, le dialogue s'est naturellement engagé après celui-ci, sur les activités de l'association, la soirée arpenteage de la veille et les liens entre culture et éducation populaire. Étaient présentes en plus des coordinatrices de Peuple et Culture (Céline et Leïla), trois ambassadrices du livre (Léna, Dalila et Wassila), Nesrine (future ambassadrice), Fatima (amie de Nesrine et Wassila) et Lisa (stagiaire Peuple et Culture).

\* \*

### Qu'est-ce que c'est pour vous l'éducation populaire ?

**Léna** : Je pense que c'est quelque chose qu'on a en commun. Quand on dit « éducation », c'est une façon d'inculquer quelque chose à des gens, de leur montrer la voie, d'expliquer des choses. « Populaire », c'est le peuple. Donc on a quelque chose en commun, on le partage, on le montre, on fait découvrir des choses à des gens. Je pense que c'est comme ça que je vois l'éducation populaire.

**Dalila** : Éducation populaire... « éducation », c'est éduquer, à partir d'un âge pour un enfant. Lui inculquer une formation d'une civilisation sociétale et « populaire », c'est que tout le peuple y ait accès.

**Wassila** : L'éducation populaire, pour moi, c'est sortir du cadre traditionnel de l'école, d'une structure et chacun est acteur de sa propre vie et d'apprendre ensemble et en collectivité. Et d'apprendre des expériences des autres et accepter tout le monde.

**Nesrine** : L'éducation populaire, c'est ce qui ne concerne pas l'instruction au sein des écoles, parce que je qualifie ça d'instruction et non pas d'éducation nationale. Et c'est populaire donc ça concerne un peu tout le monde finalement, c'est monsieur et madame tout le monde. C'est un petit peu ce qu'on souhaite transmettre aux autres.

**Lisa** : Je suis stagiaire à Peuple et Culture. L'éducation populaire, moi je la découvre vraiment en pratique là, pendant mon stage. Et j'en retiens cette notion de collectif et comment apprendre ensemble et en prenant en considérant chacun, vraiment, avec ses spécificités.

**Fatima** : Moi je suis Fatima, je ne connais pas du tout cette association, je la découvre à travers mes deux copines, des mamans de l'école. Je dirais que c'est d'apprendre des autres qu'on va s'ouvrir au monde aussi. Ça serait intéressant, s'ouvrir à différentes cultures, et ça sur Marseille, c'est extraordinaire parce que j'ai fait beaucoup de villes en France, et c'est vraiment à Marseille où je vois ce mélange de cultures et cette diversité.

\* \*

### Quel lien faites-vous entre éducation populaire et culture ?

**Léna** : C'est lié. Au Sénégal, on n'avait pas cette notion de faire découvrir les autres. On pensait que dès que tu arrivais, c'était naturel, tu étais dedans. Tu n'as pas besoin qu'on te dise « Viens, je vais te montrer ». En fait, on te faisait découvrir le pays, mais notre culture, je pense qu'au fur et à mesure que tu habites avec nous, tu l'as. Tu l'acquires. Et ici moi, j'ai besoin qu'on me montre. Parce que je ne connais pas l'histoire de ce pays. Tu vois un peu ce que je veux dire ? Donc, j'ai besoin qu'on me dise, par exemple, l'histoire de De Gaulle, je ne connais rien... l'histoire de telle personne. Mais petit à petit, dès que je suis arrivée, la première chose que j'ai apprise, c'est la Marseillaise. Je l'ai apprise, parce que je me suis dit, je suis quelque part, je l'apprends, je la chante comme tout le monde. Ma fille aussi la chante comme tout le monde. Je pense que l'éducation populaire et la culture, on peut les mettre ensemble. Après, ça dépend de chacun, comment il se l'approprie pour essayer de le faire valoriser. Mais pour moi, je veux dire, tu éduques quelqu'un.

Le populaire, c'est le peuple, la culture. Tu marches les deux, ça peut se rejoindre quelque part, aux finalités. On a tous une histoire en commun pour le découvrir.

**Dalila :** On ne peut pas, justement, séparer les deux. La culture marche avec le mot populaire. L'épanouissement et l'évolution du peuple ne peuvent avancer s'il n'y a pas la culture. C'est ça qui ouvre les esprits et permet à l'éducation d'évoluer vers des points positifs.

**Lisa :** Ça m'évoque la culture commune qu'on va se créer. Et aussi la culture comme un outil, un support. Par exemple, à Peuple et Culture, on travaille sur la littérature. Et pour moi, le livre c'est un outil qui peut donner une liberté et des armes à des enfants, s'ils y ont accès. Un truc d'émancipation, une liberté d'agir et de réagir. Oui et c'est de s'approprier quelque chose, ce n'est pas la culture qu'on te donne à l'école, juste, « Voilà, engrange tout ça ». C'est toi, tu vas aller vers ce qui t'attire et tu vas t'en servir. C'est un outil, vraiment.

**Léna :** Et je vais juste rajouter ce que tu dis sur Peuple et Culture. Sincèrement, c'est magnifique ce que vous faites. Moi, au Sénégal, les livres, je les voyais de loin. Je lisais à l'école, mais dès que je suis sortie de l'école, j'ai plus eu accès. Mais quand je suis venue en France, Peuple et Culture m'a permis de connaître les différents livres et grâce à ça, ma fille, maintenant, c'est elle-même qui me dit : « ton livre, donne-moi ton livre ». Et je découvre plein de choses. Et franchement, on vous dit merci pour ça. Moi, personnellement, merci beaucoup !

**Dalila :** Moi aussi, je vais rajouter un mot. Moi, la culture, je la vois comme une issue de secours. La culture doit être vraiment liée et surtout encourager la culture au sein des écoles. On voit les enfants de l'école dans une cloison, quand même. S'il n'y a pas une structure culturelle, uniquement les accompagner dans la structure scolaire, c'est insuffisant. Ça serait bien que l'ouverture soit à tous les niveaux, au niveau des lycées, des collèges. C'est un peu quand même mitigé. C'est fermé. Il n'y a pas assez de mixité et il n'y a pas assez d'offres culturelles, de propositions différentes et de trucs qui sortent un peu de... on voit qu'à partir du collège, c'est un peu moins accompagné, comme à la maternelle et au primaire.

**Wassila :** Casser les codes. Plus de diversité. Plus de personnes différentes. Parce qu'on voit toujours les mêmes personnes.

**Nesrine :** Par le biais de la découverte de la culture, c'est une forme d'éducation aussi, dans l'éducation des enfants. En l'occurrence, c'est vrai que j'ai une certaine appétence pour certains lieux culturels et je trouve que c'est une forme d'apprentissage de certaines valeurs, de transmission, du coup, aussi forcément, de valeurs. Et ce que véhiculent en fait, l'art, les livres, les lieux culturels, ça peut être vraiment intéressant pour les enfants. En tout cas, je parle pour les enfants, forcément, parce que l'éducation, pour moi, ça évoque les enfants. Mais oui, c'est pas mal, je pense, pour l'apprentissage, pour la découverte du monde, la découverte des lieux.

**Fatima :** Oui, ça a un lien puisque à travers la culture, on apprend à nos enfants, en les éduquant, en respectant les œuvres, en faisant découvrir, déjà. Pour ça, Marseille c'est génial parce qu'il y a plein de choses à faire, je me répète. Moi, je sais que mon fils adore ça. Il n'arrête pas de parler du Louvre, il veut absolument y aller pour voir Mona Lisa ; en plus, à l'école, ils ont fait plein de choses sur Monet, sur plein de peintures. Mais oui, carrément, c'est lié et c'est à nous, parents, de transmettre ça pour nos enfants et puis de partager avec les parents, les faire participer, leur faire découvrir, parce qu'il y a encore plein de parents qui ne s'intéressent pas ou ne savent pas, mais en tout cas, leur faire découvrir, et essayer d'en parler.

\* \*

### **Si vous aviez un rêve pour demain ?**

**Léna** : De pouvoir s'asseoir à une table. « Ah, tu parles français ? », « Ah, tu viens d'où ? ». Juste me parler normalement, sans me poser la question de me renvoyer dans mon pays. Parce que je n'en ai pas besoin qu'on me renvoie là-bas. Je sais que je suis là-bas. Je suis sénégalaise. Je le revendique. Mais ma fille a choisi d'être française, elle. Elle me dit, « Maman, toi, tu es sénégalaise, mais moi, je suis française. » Donc, moi, je suis entre ici et là-bas. Donc, s'asseoir à une table, on discute tranquille, même si je ne parle pas bien français, on parle normal. Et ne pas me renvoyer là-bas. C'est tout. Après, le reste, je peux débattre avec...même avec Marine Le Pen, je peux débattre avec elle. Du moment qu'elle ne me dit pas, « Prends tes affaires, tu pars. »

**Dalila** : Mon rêve, ce n'est pas un rêve, mais je souhaiterais qu'il y ait une vraie révolution culturelle ce qui veut dire qu'on aimerait parler de la culture française, qui est riche, parler du théâtre français, des musées français à nos enfants, et les inciter à aimer la France, à l'apprivoiser, à connaître en profondeur la ville où ils sont nés, à être curieux, à leur faire aimer vraiment la France même quand ils sont originaires d'autres pays.

**Nesrine** : Vu que vous me parliez de culture et d'éducation populaire, je dirais permettre à tous de pouvoir accéder justement à la culture. Que mes enfants puissent s'épanouir et s'exprimer, avoir conscience de la réalité de ce monde, des bonnes choses comme des mauvaises, et ne pas se sentir... enfin... qu'elles soient toutes sur un même pied d'égalité, je dirais, qu'elles ne se sentent ni inférieures ni supérieures à d'autres, à leurs camarades, et puis à tous.

**Fatima** : La paix dans le monde. Et qu'on puisse découvrir plein de choses.

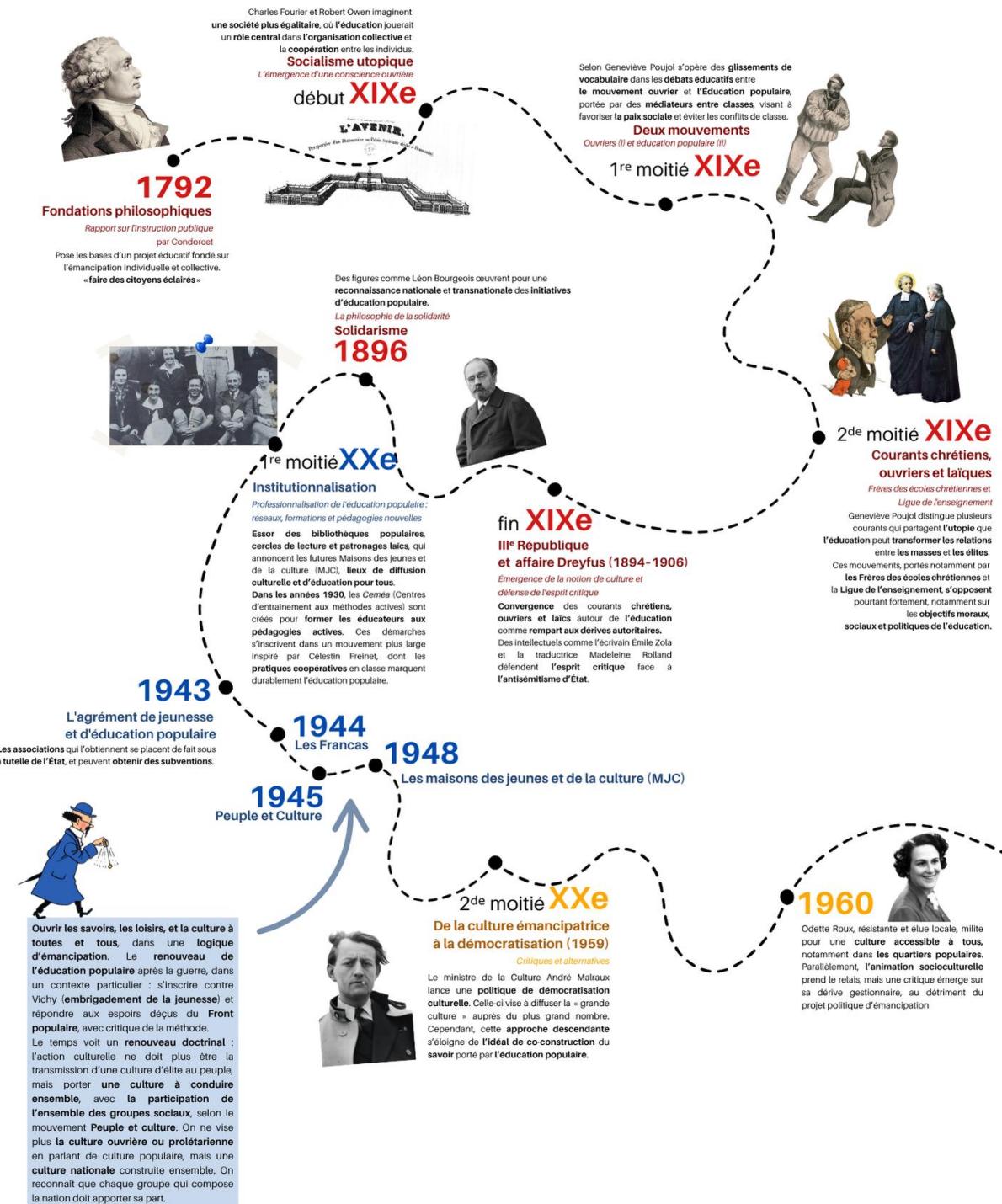
**Wassila** : C'est de voir tout le monde avoir droit à ça, à la culture. Par exemple, la musique, ça fait partie de la culture. Et j'aimerais bien y voir une diversité. Et plus d'ouverture aux autres. Parce qu'on sent que c'est très sectorisé. Je voudrais que le monde de la musique soit plus mélangé. Qu'on ne fasse pas la différence entre noir et blanc et arabe.

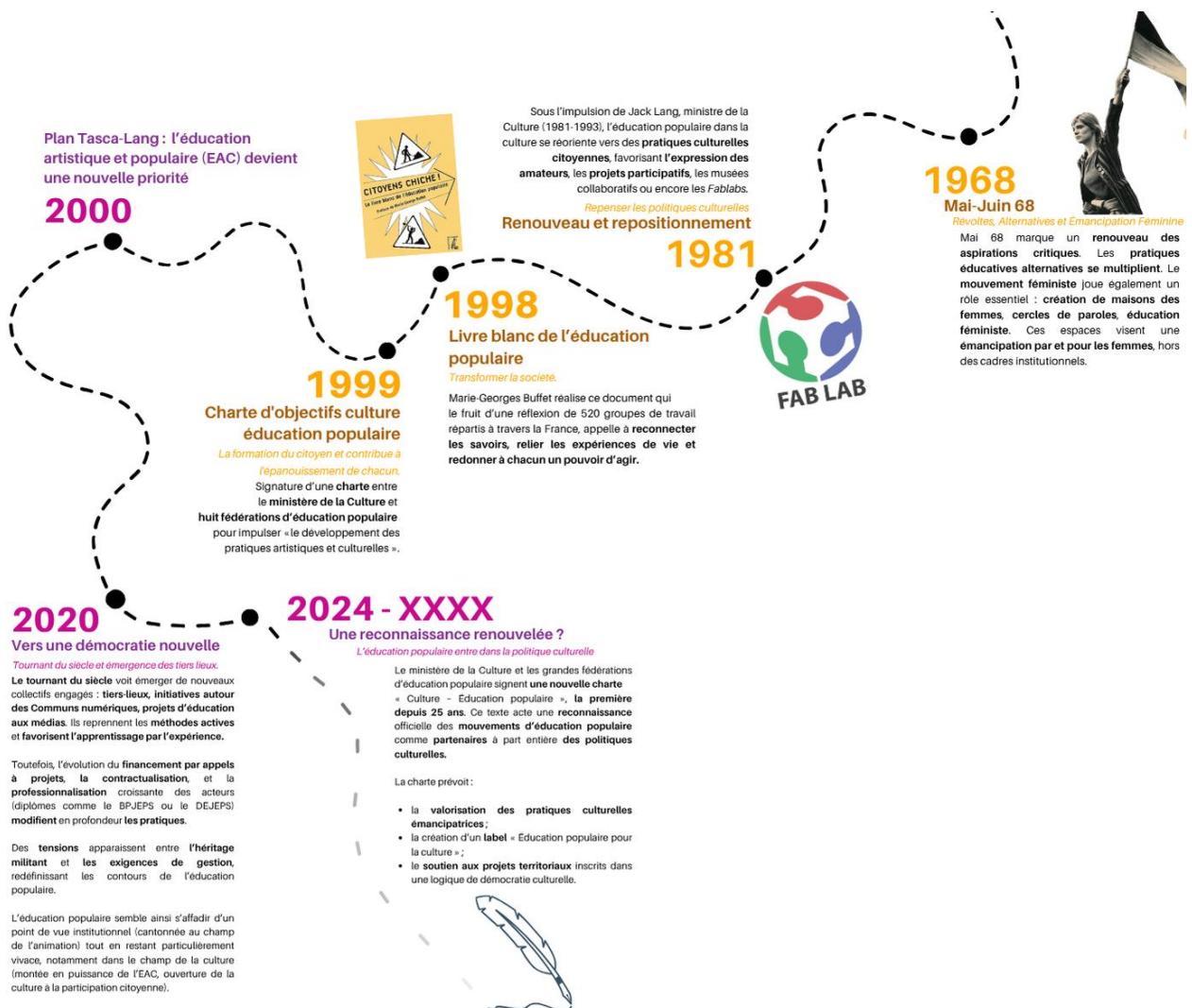
\* \*

\*

### 3. Frise chronologique de l'éducation populaire

## L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE





Note : La bibliographie des images insérées dans cette fiche est présentée ci-dessous dans l'ordre chronologique d'apparition. Chaque image est accompagnée de sa référence complète, incluant l'auteur (lorsqu'il est connu), le titre ou la description, la date de création ou de publication, ainsi que la source ou le lieu de conservation.

Delpech, François-Séraphin, lithographe, et Adolphe Maurin, dessinateur. *Portrait de Condorcet*. Estampe sur papier d'après lithographie, 19<sup>e</sup> siècle. Bibliothèque nationale de France, département des Estampes et de la Photographie, NE-101-BOITE PET FOL ; N-2 (Condorcet, Jean Antoine de Caritat).

Moynet, Jean-Pierre. *Bourgeois et ouvriers*. Lithographie, 1848. Bibliothèque nationale de France, département des Estampes et de la Photographie. Hauteur : 20 cm ; largeur : 28,2 cm. Légende : « Voyons Bourgeois... Vous avez confisqué deux révolutions à votre profit seulement... ». Domaine public. © Gallica - Bibliothèque nationale de France.

Fourier, Charles, et Victor Considérant. *L'avenir : perspective d'un phalanstère ou palais sociitaire dédié à l'humanité* [d'après le plan de Ch. Fourier]. Signé Victor Considérant. Bordeaux : Impr. de H. Faye. Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art, Z-286 (15).

*Les Hommes d'aujourd'hui*. Caricature de Jean Macé. Publié dans *Les Hommes d'aujourd'hui*, 1866. Annotation manuscrite : « Savoir ce qu'on veut, vouloir ce qu'on sait ».

Artiste inconnu. *Jean-Baptiste de La Salle montrant une de ses écoles à M. de La Chétardie*. Gravure, fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Sans date. ID image : 931892.

Atelier Nadar. *Portrait d'Emile Zola*. Photographie, 1898. © Ministère de la Culture - Médiathèque du Patrimoine, Dist. RMN-Grand Palais.

Alfred Dreyfus dégradé de son grade. Illustration publiée dans *Le Petit Journal*, 13 janvier 1895. Bibliothèque nationale de France. Mise en ligne par Ipolya Horváth, publiée le 16 juin 2022. Domaine public.

Freund, Gisèle. André Malraux, Paris, 1935 ( tirage de 1991). Epreuve gélatino-argentique, 60 × 50 cm. Donation de l'artiste, 1992. Paris, Centre Pompidou - Musée national d'art moderne, Cabinet de la photographie. N° inv. AM 1992-223.

*Premier stage préparatoire à la création des CEMEA*. Photographie, mai 1937, Breteuil-sur-Itton.

Hergé. *Les Aventures de Tintin*. Illustration du Professeur Tournesol. 1944. Couleurs modifiées.

Photographie d'Odette Roux, maire des Sables-d'Olonne de mai 1945 à octobre 1947. Sans date.

Rey, Jean-Pierre. *La Marianne de Mai 68* (aussi appelée *La Jeune Femme au drapeau*). Photographie prise lors d'une manifestation dans le Quartier latin, Paris, mai 1968. Caroline de Bérend brandissant un drapeau vietnamien, juchée sur les épaules de son ami.

## 4. Historique de l'éducation populaire

L'éducation populaire, une histoire mouvementée

**Nb : les personnalités ou structures suivies d'un astérisque (\*) font l'objet d'un portrait dans la partie suivante.**

L'histoire de l'éducation populaire constitue également un révélateur de ses complexités et permet d'éclaircir sa compréhension. Il ne revient pas à ce rapport de la raconter une nouvelle fois, la littérature étant très abondante sur le sujet. Quelques jalons historiques peuvent néanmoins être rappelés.

### **Les fondations philosophiques**

Dès 1792, le rapport Condorcet\* sur l'instruction publique pose les bases d'un projet éducatif fondé sur l'émancipation individuelle et collective en proposant « l'instruction pendant toute la durée de la vie ». Il s'agit de « faire des citoyens éclairés », capables d'apprendre à apprendre, en affirmant la primauté de la raison, du libre-arbitre et du savoir partagé. Cette vision éclaire durablement l'éducation populaire.

### **L'éveil d'une conscience collective**

Le XIXe siècle est marqué par l'émergence d'une conscience ouvrière. Face à l'exploitation, les travailleurs s'organisent en syndicats, coopératives, mutuelles... autant de structures où l'éducation devient un outil de libération sociale. Le savoir doit désormais servir à comprendre et à transformer le monde. Des penseurs comme Charles Fourier et Robert Owen\*, figures du socialisme utopique, imaginent une société plus égalitaire, où l'éducation jouerait un rôle central dans l'organisation collective et la coopération entre les individus.

Georges Deherme, journaliste engagé, fonde à la fin du siècle les premières universités populaires, afin d'ouvrir l'accès aux savoirs aux classes populaires, sans distinction de niveau scolaire ou de statut social.

### **L'institutionnalisation**

La création de la Ligue de l'enseignement en 1866, par Jean Macé\*, marque une étape clé dans l'organisation de l'éducation populaire en France. Cette période voit également se multiplier les bibliothèques populaires, des structures qui deviendront les maisons des jeunes et de la culture (MJC), les cercles de lecture ou les patronages laïques. Dans les années 1930, les Ceméa (Centres d'entraînement aux méthodes actives) sont créés pour former les acteurs de terrain aux pédagogies actives. Célestin Freinet\*, avec ses pratiques coopératives en classe, inspire durablement ces démarches. Le Front populaire, avec ses grandes réformes sociales et sociétales, constitue le premier

« âge d'or » de l'éducation populaire, par la démocratisation de l'école et son ouverture à des méthodes pédagogiques actives, par l'ouverture à la culture et aux loisirs pour tous.

Si c'est le régime de Vichy, qui institue l'agrément « Jeunesse et éducation populaire » par ordonnance en 1943, c'est bien dans l'ombre de celui-ci, dans la clandestinité, que se prépare son développement. En 1944, Christiane Faure, pionnière de l'éducation populaire, est chargée de structurer une politique nationale en lien avec le programme du Conseil National de la Résistance. Les Francas (1944), Peuple et Culture\* (1945), les foyers ruraux et les MJC (1948) incarnent cette volonté d'ouvrir les savoirs, les loisirs, et la culture à toutes et tous, dans une logique d'émancipation.

Le politologue Guy Saez<sup>83</sup> pointe le renouveau de l'éducation populaire après la guerre, dans un contexte particulier : s'inscrire contre Vichy (embigagement de la jeunesse) et répondre aux espoirs déçus du Front populaire, avec critique de la méthode. Le temps voit un renouveau doctrinal : l'action culturelle ne doit plus être la transmission d'une culture d'élite au peuple, mais porter une culture à conduire ensemble, avec la participation de l'ensemble des groupes sociaux, selon le mouvement Peuple et culture. On ne vise plus la culture ouvrière ou prolétarienne en parlant de culture populaire, mais une culture nationale construite ensemble. On reconnaît que chaque groupe qui compose la nation doit apporter sa part.

### **De la culture émancipatrice à la démocratisation culturelle**

En 1959, le ministre de la Culture André Malraux\* lance une politique de démocratisation culturelle. Celle-ci vise à diffuser la « grande culture » auprès du plus grand nombre, par une rencontre avec les œuvres fondées sur l'admiration, le choc esthétique<sup>84</sup>. Cependant, cette approche descendante s'éloigne de l'idéal de co-construction du savoir porté par l'éducation populaire. Dans les années 1960, Odette Roux, résistante et élue locale, milite par exemple pour une culture accessible à tous, notamment dans les quartiers populaires. Parallèlement, l'animation socioculturelle prend le relais.

Mai 68 marque un renouveau des aspirations critiques. Les pratiques éducatives alternatives se multiplient. Le mouvement féministe joue également un rôle essentiel : création de maisons des femmes, cercles de paroles, éducation féministe... Ces espaces visent une émancipation par et pour les personnes de sexe féminin, en dehors des cadres institutionnels. L'évolution du financement par appels à projets, la contractualisation, et la professionnalisation croissante des acteurs (qualifications

---

<sup>83</sup> Dans l'épisode 6 ([Les frères ennemis. Éducation populaire et action culturelle](#)) de son podcast « La construction historique d'une politique de la culture » publié sur le site de l'Observatoire des politiques culturelles.

<sup>84</sup> « *La connaissance est à l'université ; l'amour, peut-être, est à nous* » (discours d'André Malraux au Sénat du 8 décembre 1959).

comme les BAFA et BAFD<sup>85)</sup> modifient en profondeur les pratiques. Des tensions apparaissent entre l'héritage militant et les exigences de gestion, redéfinissant les contours de l'éducation populaire.

### **Renouveau et repositionnement**

Sous l'impulsion de Jack Lang\*, ministre de la Culture, l'éducation populaire dans la culture se réoriente vers des pratiques culturelles citoyennes, favorisant l'expression des amateurs, les projets participatifs, les musées collaboratifs ... Du point de vue institutionnel une impulsion nouvelle est donnée à l'éducation artistique et culturelle, avec des moyens financiers inédits, qui permet la rencontre massive de l'école avec les artistes. Une charte est signée le 30 juin 1999 entre la ministre de la Culture Catherine Trautmann\* et huit fédérations d'éducation populaire pour impulser « le développement des pratiques artistiques et culturelles ».

En 1998, Marie-George Buffet\*, ministre de la Jeunesse et des sports, lance le Livre blanc de l'éducation populaire. Ce document, fruit de la réflexion de cinq cent vingt groupes de travail répartis à travers la France, appelle à reconnecter les savoirs, relier les expériences de vie et redonner à chacun un pouvoir d'agir pour transformer la société.

Durant cette période, la pédagogie critique inspirée du penseur brésilien Paulo Freire\* prend de l'ampleur. Elle repose sur la conscientisation, le dialogue, et la co-construction du savoir, en s'opposant aux formes d'enseignement verticales.

### **Vers une démocratie culturelle**

Le tournant du siècle voit émerger de nouveaux collectifs engagés : tiers-lieux, initiatives autour des communs numériques, projets d'éducation aux médias. Ils reprennent les méthodes actives et favorisent l'apprentissage par l'expérience.

L'éducation populaire semble ainsi s'affadir d'un point de vue institutionnel (cantonnée au champ de l'animation) tout en restant particulièrement vivace, notamment dans le champ de la culture (montée en puissance de l'EAC, ouverture de la culture à la participation citoyenne).

### **Une reconnaissance renouvelée ?**

Comme indiqué précédemment, en 2024, le ministère de la Culture et les onze mouvements et fédérations nationales d'éducation populaire signent une nouvelle charte « Culture – Éducation populaire », la première depuis 25 ans (cf. partie n° 2).

L'historique de la notion révèle la sortie partielle et progressive de l'action culturelle du spectre de l'éducation populaire, marquée, elle, par la professionnalisation de ses acteurs dans le champ de

---

<sup>85</sup> BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.

l'animation socio-culturelle, « vers une managéralisation et une gestionnarisation accélérées », selon Manon Pesle<sup>86</sup> au détriment d'une forme d'engagement militant, qui reprend de la vigueur depuis le début des années 2000 avec une nouvelle génération de responsables de structures d'éducation populaire (voir par exemple plus loin le portrait d'Alice Simon en annexe 2).

A noter que l'éducation populaire s'est en effet peu à peu segmentée en spécialisant acteurs et interventions selon le type de publics :

- **Les enfants et les adolescents**, à qui sont désormais essentiellement dévolues l'éducation artistique et culturelle (EAC), et les politiques jeunesse (colonies de vacances, scoutisme, sport...) ;
- **Les personnes du champ social** : familles à l'hôtel ou en centres d'hébergement, personnes isolées en situation de précarité et d'isolement, avec des actions qui leur sont dédiées, le plus souvent sans mixité ;
- **Les personnes âgées**, avec notamment les universités populaires, et pour les femmes et hommes dépendants, des actions type EAC proposées dans les structures d'hébergement ;
- **Les adultes engagés dans une pratique artistique amateur**, soit au sein de structures dédiées (à l'instar de la [Maison des pratiques artistiques amateurs](#) à Paris), soit dans des lieux culturels, de spectacle vivant en particulier.

---

<sup>86</sup> Manon Pesle, « Transformations contemporaines des associations d'éducation populaire : vers une managéralisation et une gestionnarisation accélérées », revue [Tréma n° 63](#), 2025.

# Portrait des personnalités marquantes de l'éducation populaire

## Préambule : les personnages clés de l'éducation populaire

Lorsque nous avons cherché les « figures tutélaires » de l'éducation populaire, un constat s'est imposé : contrairement aux évidences dans le champ de la culture - Malraux et Lang, que nous inclurons aussi dans cette liste, au prisme du rôle qu'ils ont pu jouer dans la relation entre culture et éducation populaire – dans ce dernier champ, les références étaient bien plus foisonnantes mais moins connues.

Nous proposons ici un panorama qui permet d'aller du XVIII<sup>ème</sup> siècle (les origines) à nos jours. Cette liste n'est pas exhaustive mais permet de mettre en évidence des figures marquantes, aux différentes époques. Merci à Emmanuel Porte (Injep) pour ses précieux conseils.

### Nicolas de Condorcet, philosophe des Lumières (XVIII<sup>ème</sup> siècle, le précurseur)

Condorcet (1743-1794) était un philosophe, mathématicien et homme politique français, connu pour ses idées progressistes sur la société et l'éducation. Défenseur de l'égalité des droits et de la liberté, il a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'idée d'une éducation universelle et laïque, accessible à tous, indépendamment de leur classe sociale. Condorcet a été l'un des premiers à plaider pour une instruction obligatoire, gratuite et ouverte à tous, y compris aux femmes. Il a insisté sur le pouvoir de l'éducation pour émanciper les individus et renforcer la démocratie.

« *L'instruction doit être la même pour les femmes et les hommes.* »  
*Cinq mémoires sur l'instruction publique* (1792)

### Jean Macé, co-fondateur de la Ligue de l'enseignement (XIX<sup>ème</sup> siècle, les premières associations et mouvements ouvriers)

D'origine modeste, Jean Macé (1815-1896) était un enseignant, pédagogue, journaliste et homme politique français. Il a développé des idées très modernes sur l'enseignement, ce qui lui a valu de devoir quitter Paris en 1851 au moment du coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte. Installé en Alsace, il collabore à des revues et fonde la Ligue de l'enseignement et le Magasin d'éducation et de récréation, avec des méthodes nouvelles. Ses principes clefs sont l'accès pour tous, la laïcité, la gratuité et la vulgarisation scientifique. Il est nommé sénateur inamovible en 1883.

« *C'est là précisément le but qu'on se propose dans l'éducation des enfants, qui ne monteraient pas bien haut abandonnés à eux-mêmes.* »  
*Les serviteurs de l'estomac* (1875)

### Fernand Pelloutier, figure d'un courant ouvrier de l'éducation populaire (XIX<sup>ème</sup> siècle, les premières associations et mouvements ouvriers)

Fernand Pelloutier (1861-1901) était militant syndicaliste révolutionnaire français. Il commence une carrière de journaliste et adhère au Parti ouvrier de Jules Guesde et contribue à la création de la Bourse du travail de Saint-Nazaire. Il croit en le principe de la grève générale mais doit rompre avec le Parti ouvrier du fait de son hostilité à cette méthode. Il devient alors secrétaire de la fédération des Bourses du travail et en devient un animateur infatigable. Il prône un syndicalisme direct, qui suppose que les prolétaires deviennent leurs propres intellectuels, d'où l'importance de l'éducation des travailleurs. Il a aussi laissé une grande empreinte sur le mouvement anarchiste.

« *Intellectuels : mettez-vous au service des faibles. Méditez là-dessus ; c'est le travail vraiment urgent.* »

### **Robert Baden-Powell et Jacques Sévin, fondateurs du scoutisme (XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, extension et structuration des mouvements d'éducation populaire)**

Baden-Powell (1857-1941) est un militaire britannique avec une brillante carrière. À 50 ans il organise un camp de 8 jours avec 20 jeunes hommes de milieux sociaux différents. Il y teste ses idées d'éducation par le jeu et la confiance. Par la suite il édifie les bases du scoutisme pour la jeunesse, basé sur les principes suivants : santé, sens du concret, personnalité, religion. Ce mouvement se développe en Grande-Bretagne puis dans le monde entier, incluant les filles dès 1909. Il est anobli en 1927 et finit sa vie au Kenya avec sa famille.

Sévin (1882-1951) est un prêtre jésuite français. En 1913 il se rend au Royaume-Uni observer les mouvements scouts. Sa rencontre avec Baden-Powell le convainc de fonder les scouts catholiques de France, ce qu'il fera en 1919. Peu à peu il fait accepter ce mouvement, fort décrié au début. Sévin se forme auprès de Baden-Powell et développe le scoutisme à l'échelle nationale, dans la conformité de la religion. Il attache une grande importance à l'œuvre sociale du scoutisme.

*« La question n'est pas "qu'est-ce que je peux avoir ?" Mais "qu'est-ce que je peux donner dans la vie ?" »*  
Robert Baden-Powell

### **Jean Zay, grand réformateur de l'enseignement (première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, extension et structuration des mouvements d'éducation populaire)**

Jean Zay (1904-1944) est un avocat et homme politique français. À 19 ans il écrit un poème antimilitariste face aux massacres de la Première Guerre Mondiale et s'engage tôt en politique ; il est député à 27 ans. Il est également responsable de la Ligue de l'enseignement et membre de la loge maçonnique du Grand Orient. Membre du Parti radical il devient ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front Populaire. Il y développe l'accès au sport, aux activités manuelles et à l'université pour le plus grand nombre. Il crée de nombreuses dispositions, dont le 1 % artistique (procédure de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, ses établissements et les collectivités territoriales), des bourses pour des voyages ainsi que l'ancêtre du CROUS. Après avoir servi en 1939 il est arrêté en 1940 dans le cadre d'une campagne antisémite. Pendant son internement il travaille à des réformes ambitieuses de l'enseignement. Il est assassiné en 1944 par des miliciens. Ses cendres sont transférées au Panthéon en 2015.

*« Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas. »*  
Circulaire du 31 décembre 1936

### **Célestin Freinet, pédagogue de l'École Moderne (XX<sup>ème</sup> siècle, extension et structuration des mouvements d'éducation populaire)**

Célestin Freinet (1896-1966) est un instituteur et pédagogue français. Ses méthodes dites modernes sont axées autour de l'apprentissage libre, du recours à l'imprimerie et au journal scolaire, de voyages et de correspondances. D'abord enseignant au sein de l'école publique, il se heurte à l'administration à cause de ses méthodes. Il ouvre une école à Saint-Paul de Vence après en avoir obtenu l'autorisation. Il y applique sa pédagogie, avec l'aide de sa femme. Interné pendant la Guerre à cause de son engagement communiste, il est libéré en 1941. Après la guerre il ouvre un centre d'accueil pour les orphelins. Il sera actif dans son école pendant encore 20 ans, parvenant à avoir des postes d'enseignants publics. En 1964 son école est reconnue par l'Éducation nationale comme expérimentale. Il a aussi été actif dans la CEL (Coopérative de l'Enseignement Laïc) et la FIMEM (Fédération Internationale des Mouvements de l'École Moderne).

*« L'éducation ne se limite pas aux connaissances académiques, mais vise à former des citoyens responsables, critiques et solidaires. »*

### **John Dewey, Elisabeth Rotten & co, membres fondateurs de la ligue internationale pour l'éducation nouvelle** (début du XX<sup>ème</sup> siècle, extension et structuration des mouvements d'éducation populaire)

John Dewey et Élisabeth Rotten, comme le suisse Jean Piaget ou encore le belge Ovide Decroy, sont deux des membres fondateurs de la Ligue Internationale pour l'Éducation Nouvelle (LIEN), organisation créée en 1921, visant à promouvoir une approche éducative basée sur l'émancipation, la liberté et l'autonomie des élèves. Son objectif était de développer une éducation respectueuse de l'individualité et des besoins de l'enfant, loin des méthodes traditionnelles autoritaires.

John Dewey (1859-1952), philosophe et pédagogue américain, a promu l'idée d'une éducation centrée sur l'expérience de l'élève et sur l'apprentissage actif, sans recettes toutes faites mais par des méthodes d'expérimentation. Son approche devait ainsi permettre aux élèves de développer des compétences critiques et créatives. Contrairement aux autres partisans des méthodes actives de pédagogie qui étaient d'abord des pédagogues, il est avant tout un philosophe, intégrant d'emblée la pédagogie dans la sphère plus vaste de sa pensée philosophique.

Elisabeth Friederike Rotten (1882-1964), pédagogue réformatrice et pacifiste suisse, a cofondé la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté en 1915 et a participé en 1924 à la fondation de l'École internationale de Genève, école bilingue (principalement français et anglais) qui poursuit une mission d'éducation pour la paix et d'inculquer de fortes valeurs humanitaires d'inclusion, de respect et de compréhension interculturelle. Elle a également été directrice adjointe du Bureau international d'éducation à Genève, centre de l'Unesco spécialisé dans le développement des contenus, méthodes et structures d'éducation.

« *L'éducation est un progrès social...*  
*L'éducation est non pas une préparation à la vie, l'éducation est la vie même.* »  
John Dewey, *Démocratie et éducation (Democracy and Education)*, 1916

### **Gisèle de Failly, militante des droits à l'éducation** (XX<sup>ème</sup> siècle, essor et diversification des mouvements d'éducation populaire)

Gisèle de Failly (1905-1989) est une pédagogue et théoricienne française de l'éducation. Elle travaille d'abord pour la mairie de Suresnes où elle est confrontée aux difficultés sociales des habitants. Elle s'intéresse aux expérimentations pour une éducation plus libre. Avec le soutien de Léo Lagrange et Jean Zay notamment, elle co-organise un premier stage pour former les encadrants de jeunes : importance des petits groupes, des activités libres, de la nature. Elle contribue par la suite à fonder les Ceméa (Centre d'entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) en 1937. Elle en devient directrice puis déléguée générale et cet organisme prend de l'ampleur. Les principes clefs qu'elle défend sont l'importance de l'activité dans l'éducation, l'égalité des individus dans l'accès à l'éducation, la laïcité et l'expérience personnelle de chacun dans sa formation.

« *L'activité est essentielle dans la formation personnelle et dans l'acquisition de la culture.* »  
Documents des Ceméa

### **Joffre Dumazedier et Benigno Cacérès, fondateurs de Peuple et culture** (XX<sup>ème</sup> siècle, essor et diversification des mouvements d'éducation populaire)

Joffre Dumazedier (1915-2002), sociologue et pédagogue français, est connu pour ses travaux sur la sociologie des loisirs et l'éducation populaire. Ayant mis en évidence l'importance de la culture tout au long de la vie, il développe une méthode de formation visant à réduire les inégalités à l'école des cadres d'Uriage puis, après son démantèlement en 1942, participe à la formation des résistants dans le Vercors où il rencontre Benigno Cacérès (1916-1991), également formateur. Celui-ci, né en Espagne puis arrivé à Toulouse dans son enfance, est un ouvrier charpentier, militant et historien autodidacte. Avec Dumazedier, fondateur, il contribue à la création en 1945 du mouvement d'éducation populaire "Peuple et Culture" dont

le manifeste énonce clairement l'objectif de « *rendre la culture au peuple et le peuple à la culture* ». Ils élaborent ensemble des méthodes pédagogiques originales comme l'entraînement mental. Cacérès a également dirigé la collection "Peuple et Culture" des Éditions du Seuil et a soutenu une thèse de doctorat à l'âge de 62 ans sur le centre d'éducation ouvrière de Grenoble.

« *La culture populaire ne saurait être qu'une culture commune à tout un peuple : commune aux intellectuels, aux cadres, aux masses. Elle n'est pas à distribuer. Il faut la vivre ensemble pour la créer.* »

Lignes d'action du Manifeste de 1945

#### **Paolo Freire, défenseur d'une alphabétisation militante** (XX<sup>ème</sup> siècle, essor et diversification des mouvements d'éducation populaire)

Paolo Freire (1921-1997) est un pédagogue brésilien. Son premier poste au barreau l'amène à l'aide sociale. Le contact avec les populations défavorisées le pousse à développer une didactique pédagogique de l'éducation des adultes. Dans les années 60 agitées du Brésil, il travaille pour l'Université de Récife où il élabore un programme d'alphabétisation d'adultes paysans. Il croit notamment en la participation active de la personne et non en un enseignement décontextualisé. À cause de ses activités il est incarcéré deux mois après le coup d'État de 1964 puis expulsé au Chili. Invité aux États-Unis il se rapproche des luttes anti-racistes et anti-militaristes. Exilé en Europe il écrit sur le rôle de l'éducation dans l'émancipation des citoyens. En 1980 il rentre au Brésil et occupe des fonctions à l'Université puis la mairie de São Paolo. Il y mène une réforme scolaire d'ampleur pour améliorer les infrastructures, augmenter les salaires et renouveler les programmes.

« *Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde* », *Pédagogie des opprimés*, 1974

#### **André Malraux et Jack Lang, ministres de la culture de la V<sup>ème</sup> République** (XX<sup>ème</sup> siècle, la traversée du désert de l'éducation populaire)

André Malraux (1901-1976), écrivain et homme politique français, fut le premier ministre des Affaires culturelles de 1959 à 1969 sous Charles De Gaulle. Il est célèbre pour avoir démocratisé l'accès à la culture en créant les Maisons de la Culture. Jack Lang, né en 1939, a également marqué l'histoire culturelle française en tant que ministre de la Culture sous François Mitterrand pendant 10 ans. Il est à l'origine de la Fête de la Musique et a notamment œuvré pour le rayonnement des arts et de l'éducation artistique.

Malgré leur engagement pour la démocratisation culturelle, leur action a également été marquée par une rupture avec les réseaux traditionnels d'éducation populaire. Sous Malraux, la centralisation et l'institutionnalisation de la culture, avec des initiatives comme les Maisons de la Culture, ont éloigné la culture des dynamiques locales et associatives propres à l'éducation populaire. Ce passage d'une approche ascendante, basée sur l'engagement citoyen, à une approche descendante a contribué à une certaine rupture avec les mouvements populaires. Sous Jack Lang, bien que la culture ait été davantage démocratisée et diversifiée, les actions se sont souvent concentrées sur des événements spectaculaires ou des politiques nationales, laissant parfois moins de place à l'ancrage local. Par ailleurs, la montée des médias de masse et des nouvelles technologies a redéfini les modes de transmission culturelle, marginalisant les pratiques traditionnelles d'éducation populaire. Enfin, dans le même temps, l'individualisation croissante de la société a affaibli les structures collectives qui soutenaient ces initiatives participatives.

« *Mesdames et messieurs, la première raison d'être de cette Maison de la culture, c'est que tout ce qui se passe d'essentiel à Paris, doive se passer en même temps à Grenoble.* »

André Malraux, discours inaugural de la MC2 de Grenoble en 1968

**Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des sports, et Catherine Trautmann, ministre de la Culture** (fin XX<sup>ème</sup>- début XXI<sup>ème</sup> siècles, vers un renouveau de l'éducation populaire)

Marie-George Buffet (1949- ) est une femme politique française membre du parti communiste français. Ministre de la Jeunesse et des Sports de 1997 à 2002, dans le gouvernement de Lionel Jospin, elle a défendu l'éducation populaire comme un levier d'émancipation sociale, en insistant sur son rôle dans la transformation des rapports sociaux et l'accès à la culture pour tous. Elle a soutenu des initiatives visant à renforcer les pratiques culturelles locales et participatives, en lien avec les valeurs de solidarité et de citoyenneté. Elle organise les 5 et 6 novembre 1998 les rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire à la Sorbonne.

*« Je crois, plus que jamais, à une Éducation populaire vivifiée par la demande de connaissances, d'action civile, d'échanges citoyens, d'accès à tout ce qui contribue à l'émancipation humaine. »*  
Extrait de son discours aux rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire.

Catherine Trautmann (1951- ), femme politique française membre du parti socialiste. Ministre de la Culture de 1997 à 2000, elle signe en 1999 avec huit fédérations d'éducation populaire une charte d'objectifs culture/éducation populaire (charte actualisée et réactivée en 2024 par Rachida Dati). C. Trautmann marque une volonté de se dépasser la scission entre culture et éducation populaire entamée sous Malraux.

*« Tous doivent se sentir mobilisés dans la promotion d'un nouveau contrat républicain pour la culture : éduquer, reconnaître, partager, et reconstruire une citoyenneté culturelle, conformément aux grandes valeurs de notre république, en préservant notre société des divisions identitaires. »*  
Conclusion de son discours du 18 juillet 1997 à Avignon

\* \*

\*

## Annexe 2 : Personnes rencontrées et portraits

### 1. Liste des personnes rencontrées

Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (\*) font l'objet d'un portrait à la suite de cette liste.

#### Services de l'État

**Élise Mérigeau\*** – **Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est** / Pôle industries et démocratie culturelles - Conseillère action culturelle et territoriale dans la Marne Référente régionale pour l'éveil artistique et culturel, la lutte contre la pauvreté, l'éducation populaire et l'économie sociale et solidaire – entretien le 19 novembre 2024

**Paul Gernigon** – **Ministère de la Culture – Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC)** / Bureau de la politique interministérielle – Chargé de mission Culture, Education populaire, Solidarités, Gens du voyages - entretien le 28 novembre 2024

**Gaëlle Bebin** – **Haut conseil à l'éducation artistique et culturel (HEAC)** – Secrétaire générale - entretien le 9 janvier 2025

**Mélanie Rozès\*** – **Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative - Direction de la jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)** (Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement) – Cheffe du bureau du partenariat associatif **et Emmanuel Porte** (cf. partie Enseignement recherche) – entretien le 17 février 2025

**Patricia Hubert** – **Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique) – Service de l'éducation permanente** - Directrice – entretien le 30 avril 2025

#### Collectivités territoriales

**Élue mystère\*** – **Grand Est** - entretien le 19 décembre 2024

**Michel Loisy et Thierry Husson\*** – **Communauté de communes des portes de Meuse** - Président et directeur général des services – entretien le 23 janvier 2025

**Marianne Birck** – **Ville de Nancy** – Adjointe en charge de la vie associative et de l'éducation populaire - entretien le 28 janvier 2025

**Isabelle Ferracci** – **Collectivité de Corse** - Directrice des sports, de la jeunesse et du vivre ensemble - entretien le 13 février 2025

**Bruno Toussaint\*** – **Ville de Saint-Dié** – Maire – entretien le 11 mars 2025

**Philippe Mas, Emmanuelle Parant et Jérémy Goltzene\*** – **Communauté de communes Alsace Rhin Brisach** – Vice-président en charge de la culture, directrice du pôle culture-jeunesse et sports et directeur de la salle Art'Rhena – entretien le 20 mars 2025

## Structures culturelles et artistes

**Olivier Py – directeur du théâtre du Châtelet** (Paris, 1<sup>er</sup> arrondissement) – entretien le 18 novembre 2024

**Sophie Bobet\* – Médiathèque James Baldwin** (Paris, 19<sup>ème</sup> arrondissement) – Directrice - entretien le 26 novembre 2024

**Philippe Bresson\* – Conservatoire du 19<sup>e</sup> Jacques Ibert** – Enseignant - entretien le 27 novembre 2024

**Thierry Bordereau\* – acb, scène nationale de Bar-le-Duc** – Directeur - entretien le 17 décembre 2024

**Anne Zimmer – artiste – créatrice de la plateforme d'exploration du geste** - entretien le 14 janvier 2025

**Sophie Lessard – Musée des Beaux-Arts de Brest** – Directrice – entretien le 24 janvier 2025

**Michaël Monnin – Cie Azimuts** – Directeur artistique – entretien le 11 mars 2025

**Gilles Delebarre – Philharmonie de Paris** – Directeur du département éducation et délégué au projet Démos – entretien le 12 mars 2025

## Associations et fédérations

**Marie-Claire Martel\* – Conseil économique, social et environnemental (CESE)** – Vice-président déléguée à la participation citoyenne et présidente de la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC) - entretien le 20 décembre 2024

**Marie-Jeanne Nicoli – Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Corse** – Présidente – entretien le 13 janvier 2025

**Alexandre Birker\* – Scènes et Territoires** – Directeur artistique – entretien le 28 janvier 2025

**Claudine Joubert et Alice Simon\* – La Ligue de l'enseignement** – Vice-présidente en charge des arts et de la culture et responsable du pôle Arts et Culture – entretien le 6 mars 2025

**Mickaël Fauvel – MJC André Malraux de Montbard (Côte d'or)** – Directeur – entretien le 18 mars 2025

**Céline Robert et Leïla Carpier\* – Peuple et Culture Marseille** – Coordinatrice générale et coordinatrice des ateliers et de la médiation culturelle – entretien le 26 mars 2025

**Grégor David\* – Arès (Fédération nationale des associations représentatives des étudiants en sciences sociales)** – Vice-président en charge de l'éducation populaire en 2021-2022 – entretien le 31 mars 2025

## Enseignement et recherche

**Laure Moretti – Université de Corse et INSPE** - Enseignante-chercheuse – entretien le 28 janvier 2025

**Emmanuel Porte\* – Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP) – Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire** - Chargé d'études et de recherche - entretien le 19 novembre 2024

**Jean-Michel Pire – École pratique des hautes études – Université Paris Sciences et Lettres (EPHE/PSL)** – Chercheur et membre du laboratoire HISTARA (Histoire de l'art, des représentations et de l'administration dans l'Europe moderne et contemporaine) – entretien le 12 mars 2025

**Andrea Potestio – Université de Pergame (Italie)** – Professeur de pédagogie générale et sociale – entretien le 22 avril 2025

## 2. Carte interactive

L'ensemble des initiatives et des personnalités rencontrées et recensées sont à retrouver sur une carte interactive au lien suivant : [la carte de l'éducation populaire](#).

D'autres lieux ou bonnes pratiques ont également été ajoutées.



Source : Capture d'écran de la carte disponible sur le lien ci-dessus.

### 3. Portraits

#### Services de l'État

Élise Mérigeau

19 novembre 2024

Conseillère action culturelle et territoriale dans la Marne  
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est /  
pôle industries et démocratie culturelles



Référente régionale pour l'éveil artistique et culturel, la lutte contre la pauvreté, l'éducation populaire et l'économie sociale et solidaire. Elle s'occupe de la déclinaison de **la nouvelle charte nationale d'engagements réciproques Culture – Éducation populaire**, signée en mai 2024 entre le ministère de la Culture et 11 fédérations d'éducation populaire, dans la région Grand Est.

**Un comité régional Culture et Éducation populaire** a été installé fin 2024 et une charte régionale est en cours de signature. Une labérisation « éducation populaire pour la culture » a également été lancée qui constitue une première étape avant la labérisation « scène culturelle de proximité », une des mesures du Plan ruralité qui ne concerne que les structures situées en zones rurales (200 000 € pour 10 scènes au niveau national).

Malgré ces moyens financiers limités, **l'intérêt de cette labérisation réside dans la constitution d'un réseau au niveau régional** et l'opportunité de mutualiser, entre les fédérations signataires, des moyens notamment dans le champ de la formation, pour les adhérents et les élus locaux.

Au-delà de ce partenariat institutionnel, E. Mérigeau indique que **de nombreuses autres associations sont porteuses des valeurs de l'éducation populaire** qui recouvre donc un champ plus vaste.

« *Je suis petite fille d'un président de foyer rural, fille de militants Ceméa et j'ai passé mes 18 premières années de vie à fréquenter une MJC ; c'est la raison pour laquelle je me sens particulièrement bien placée pour savoir à quel point le travail des salariés et des bénévoles des fédérations d'éducation populaire peut participer de l'émancipation collective et de la constitution d'une identité.* »

---

Mélanie Rozès

le 17 février 2025

Cheffe du bureau du partenariat associatif  
Direction de la jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
(Djepva)/Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Paris)



Enseignante en histoire-géographie avant une mobilité professionnelle aux États-Unis dans la communication institutionnelle et le conseil, poursuivie en France dans le secteur de la gestion et de la communication de crise en agence puis au sein d'institutions publiques. Avant son arrivée à la Djepva, elle connaissait l'éducation populaire sans avoir conscientisé cette notion et l'écosystème dense et complexe qu'elle désigne.

Cheffe du bureau depuis deux ans, elle précise que son action « *se situe au carrefour entre les objectifs définis par les politiques publiques et les actions des associations* ». Cela passe par des appels à projets (AAP) qui viennent définir des thématiques et des attendus ouvrant droit à financement. Toutefois ici, l'administration n'est pas prescriptive d'actions précises (*a contrario* de la commande publique), ce

qui laisse des marges de manœuvre aux associations dans la mise en œuvre des objectifs poursuivis par les politiques publiques. Ces AAP s'adressent aux « associations de jeunesse et d'éducation populaire » mais dans les faits essentiellement au secteur de la jeunesse et peu à l'éducation tout au long de la vie. « *On passe peut-être à côté d'une opportunité en matière de vivre ensemble en se concentrant quasi uniquement sur la jeunesse.* »

Le secteur de l'éducation populaire est un champ très divers, avec de très petites associations, souvent fragiles, mais aussi des acteurs de plus grande ampleur. Il souffre d'un manque de reconnaissance global (pas d'existence pour l'Insee), d'une forme de stigmatisation. De plus, la logique de fonctionnement de l'administration reste toujours très sectorielle, avec une organisation en silos. Par exemple, l'Union des fanfares de France, qui fait bien de l'éducation populaire, relève davantage par la nature de ses actions du ministère de la culture. Il existe des espaces de rencontres mais sans doute encore insuffisants. « *Il y aurait une nécessité à renforcer une approche interministérielle mais cela reste complexe à mettre effectivement en œuvre ; s'il y a pour une entité ministérielle à laquelle les acteurs sont attachés, ça reste jeunesse et sport.* ».

## Collectivités territoriales

**Une élue à la culture de la région Grand Est**  
**19 décembre 2024**

**Top secret**

Cette élue du Grand Est, en charge de la culture au sein d'une collectivité, a tenu à rester anonyme en raison d'un contexte qui se dégrade dans ce domaine sur son territoire. Après une période de soutien dynamique à la culture, celle-ci n'est désormais plus une priorité suite au changement d'exécutif local. Un projet culturel de territoire avait été préparé mais suite au départ de la directrice de la culture et à son non remplacement, ce projet a été abandonné. C'est dorénavant une directrice générale adjointe chargée de nombreux autres domaines qui s'occupe du volet culture pour lequel aucune stratégie n'a été formalisée.

Par ailleurs, pour cette élue, le maire de sa commune porte « *une vision non pas populaire mais populiste* », soutenant uniquement les associations qui participent aux actions de la commune et confondant systématiquement animation et culture, au détriment de la qualité. Dans un contexte de baisse généralisée des dotations attribuées à la culture par d'autres collectivités et d'alternance politique, « *l'État est encore plus garant qu'auparavant.* »

**Michel Loisy**

**23 janvier 2025**

Président

Communauté de communes des Portes de Meuse (Grand Est)

**Thierry Husson (en photo)**



La Codecom Portes de Meuse regroupe 51 communes rurales dans le sud meusien pour une population d'un peu plus de 16 000 habitants. Cette intercommunalité rurale a décidé de reprendre en régie la gestion du site Écurey Pôles d'avenir, tiers lieu associatif créé en 2015. En effet, pour le président, c'est la fin de cette phase associative et les élus souhaitent mettre en œuvre un nouveau projet pour la décennie à venir, davantage orienté sur le tourisme. La Codecom a d'ailleurs fait appel à un consultant tourisme pour le développement des activités aux niveaux régional mais aussi national.

Par ailleurs, le déménagement du siège de l'intercommunalité a accéléré cette transition. En effet, la proximité avec l'association a pu générer des conflits d'usage et le directeur de souligner : « *nos élus n'ont pas la culture d'une relation partenariale avec une association ; l'administration intercommunale non plus* ». Le président complète en indiquant : « *Nous n'avons pas la même vision de la culture. (...) Il faut s'orienter vers des pièces plus accessibles, de la musique plus accessible. L'association ne collait peut-être pas avec l'esprit du monde rural.* » Il insiste sur la nécessité de ne pas faire des choses trop compliquées : « *Ça peut marcher dans le monde urbain mais ici ce n'est pas la même chose.* »

---

**Bruno Toussaint**

**11 mars 2025**

Maire de la ville de Saint-Dié  
Vosges (Grand Est)



Maire de la 2<sup>ème</sup> commune des Vosges qui compte près de 20 000 habitants. La ville accueille chaque année le Festival International de Géographie (FIG) et compte depuis 2023 un équipement intercommunal structurant de 4 600 m<sup>2</sup> en plein cœur de ville, La Boussole, à la fois médiathèque, tiers-lieu et office de tourisme. La communauté d'agglomération gère également sur ce territoire les trois lieux de spectacle vivant, le musée, un espace d'exposition d'art contemporain et le conservatoire de musique.

Pour le maire de Saint-Dié, la culture doit être à la portée de tous. Il insiste sur les actions dans les quartiers populaires et surtout dans les écoles, l'éducation artistique et culturelle étant essentielle. L'offre de la commune se veut essentiellement tournée vers l'animation socio-culturelle, complémentaire à celle de la communauté d'agglomération. Pour l'édile, « *c'est indispensable avant d'arriver à un niveau supérieur* ». Dans le magazine communal, il indiquait : « *Je souhaite que se développe une culture vivante plus festive, plus joyeuse, plus populaire et plus accessible* ». Pour lui, « *populaire dans le sens noble du terme* ». Il en est certain et c'est ce qui guide sa politique locale : « *Les gens veulent se détendre.* »

20 mars 2025

**Philippe Mas**

Vice-président Développement culturel  
et école de musique

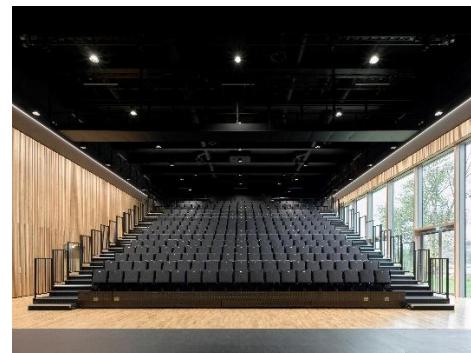
**Emmanuelle Parant**

Directrice du pôle Culture, Jeunesse  
et Sport

**Jérémy Goltzene**

Directeur – chargé de la programmation du centre culturel Art’Rhena

Communauté de communes Alsace Rhin Brisach - Haut-Rhin (Grand Est)



Communauté de communes située en Alsace, au cœur d'un espace transfrontalier constitué par le triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg, composée de 29 communes pour 34 000 habitants. Il y a une dizaine d'années, les élus émettent le souhait de développer un outil de coopération culturelle basé sur le lien franco-allemand. Après de nombreuses études et concertations, le centre d'art Art’Rhena ouvre ses portes fin 2021 en plein Covid ; ses premières actions se tiennent hors les murs.

Situé sur l'Île du Rhin à Vogelgrun (côté français) face à la commune allemande de Vieux-Brisach, le centre franco-allemand, construit puis géré en régie par l'intercommunalité, représente « **un équipement inédit dédié à la culture, au tourisme et aux services publics** ». Il propose pour le jeune public et le tout public un programme artistique franco-allemand qui alterne le sans parole et les propositions en français, allemand et/ou alsacien (sous titrées ou non), avec une prédominance de la danse, la musique et du cirque. Le vice-président à la culture et les équipes de l'intercommunalité soulignent l'importance de proposer à leurs publics « **une programmation mixte avec à la fois ce que les gens veulent mais aussi ce qu'on souhaite leur proposer pour éveiller leur curiosité.** »

Accueillant également des services transfrontaliers, l'Art'Rhena constitue un « objet culturel non identifié » dans le paysage institutionnel, qui ne coche aucune case pour la région ou pour la DRAC. Afin de compléter le financement des collectivités de proximité, le directeur s'est lancé dans le marathon de la constitution d'un dossier Interreg (financement européen) ce qui l'a occupé quelques huit mois mais la question de la pérennité financière va continuer à se poser.

**Sophie Bobet**directrice de la médiathèque James Baldwin (Paris 19<sup>e</sup>)**26 novembre 2024**

Sophie Bobet, dans son expérience de bibliothécaire, préfère parler d'éducation tout au long de la vie plutôt que d'éducation populaire, sans doute parce que la notion de « populaire » peut être interrogée face au principe de l'inconditionnalité. Pour autant, les bibliothèques investissent l'éducation populaire en allant vers les personnes les plus défavorisées, qui peuvent être allophones, parfois illettrées, mais qui vont trouver leur place à la bibliothèque. L'éducation populaire est alors comprise dans le sens premier, du lien, du lien entre des personnes, entre des populations, des catégories de populations qui ne se mélagent pas. Il est donc important de disposer d'un lieu public, gratuit et accessible à toutes et tous. « *Les bibliothèques demeure largement associée à un lieu de savoir* ».

Toutefois, si cette perception, empreinte de prescriptions et de fonctions scolaires, persiste, elle risque de nous éloigner naturellement de certains publics. C'est précisément sur ce point que nous intervenons à travers la médiation. En effet, notre travail, et par conséquent notre identité, consiste à affirmer que nous sommes avant tout un lieu polyvalent, un espace où de nombreuses activités diverses peuvent se dérouler, parfois bien éloignées de l'univers du livre, mais qui peuvent mêler médiation artistique (autour de l'œuvre d'Annette Messager) et atelier de pratique (couture) ».

**Philippe Bresson**enseignant au conservatoire Jacques Ibert (Paris 19<sup>e</sup>)**27 novembre 2024**

Philippe Bresson, compositeur, auteur, producteur radio pour France Culture, est également enseignant au conservatoire Jacques Ibert (conservatoire municipal du 19<sup>e</sup> arrondissement). L'atelier transdisciplinaire qu'il a créé avec le collège Georges Méliès (19<sup>e</sup>), est né d'un appel à projet porté par la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris en 2019, qui visait à faire émerger des expérimentations hors cursus traditionnel du conservatoire. Celui porté par Philippe Bresson et trois autres enseignants du CMA19 consiste en un atelier de création d'un film musical court, conduit à l'année avec une classe de 5ème d'un collège en REP+.

Divisés en deux groupes, les élèves sont accompagnés dans la création d'une chanson, qui donnera lieu à la réalisation d'un film de quelques minutes, par quatre enseignants (chant et création, danse, vidéo, musique), par ailleurs tous engagés dans une carrière artistique professionnelle. Les enfants créent ensemble les paroles, sur la base d'un thème proposé par les enseignants (l'ennui, mon quartier, la beauté...). Dans une dynamique de groupe, les enfants apprennent à développer leur créativité, à placer leur voix, à oser s'exprimer, tant par les mots dans le cadre d'une prosodie que par des gestes chorégraphiques. Les enseignants s'appuient sur l'imaginaire, mais aussi sur les références culturelles des enfants (principalement les musiques et danses urbaines) pour construire leur assentiment et leur participation active au projet. En fin d'année, le clip issu de l'atelier est largement diffusé au conservatoire, au collège ainsi qu'au cercle familial et amical des élèves, généralement très fiers de la réalisation.

Ce projet paraît exemplaire en plusieurs points : il permet l'expression de droits culturels de jeunes gens, les associe à toutes les étapes de sa réalisation, dans une logique d'échange, d'éveil et d'émancipation ; il vise une haute qualité artistique. Le projet dispose d'importants moyens humains et matériels, sans contrainte temporelle autre que l'année scolaire. Le projet fait l'objet d'évaluations (sans notes !) tant côté collège que conservatoire, afin d'apprécier son impact sur les élèves : compétences artistiques, savoir-être... Pour l'institution culturelle qu'est le conservatoire, il y a un enjeu à articuler ce type de projets au reste de l'offre pédagogique, en créant davantage de passerelles aux élèves qui souhaiteraient poursuivre une activité artistique au conservatoire, en s'inspirant de la pédagogie qui y est pratiquée pour proposer des apprentissages moins scolaires et davantage fondés sur la participation des élèves, dans des temporalités de pratique artistique plus ouvertes.

---

Thierry Bordereau

17 décembre 2024

Directeur de l'acb scène nationale Bar-le-Duc  
Meuse (Région Grand Est)



Comédien et metteur en scène. Pendant six ans, il a été responsable d'une scène régionale près de Lyon avant de prendre la direction de l'action culturelle du barrois (acb) de Bar-le-Duc en 2021, scène nationale depuis la création du label, parmi les 78 scènes nationales et les 6 scènes du Grand Est.

Pour lui, **la création artistique sert au développement humain**. C'est un principe de politique publique associé à la question des droits culturels et de l'identité. Or, l'identité est une fabrique dynamique : on travaille à devenir soi-même parmi les autres, à collecter des ressources parmi les autres, s'individualiser, se socialiser. Le métier de directeur est pour lui très politique et doit créer du lien.

La Meuse doit faire face à des problématiques spécifiques (héritage historique de la Grande Guerre, peur de l'innovation, manque de compétences culturelles) et l'acb doit apporter une dynamique positive : **« elle doit d'abord être une ressource pour le territoire. »**

Pour lui, **« une scène nationale sert à fédérer »** c'est pourquoi il a créé le réseau des 1000 plateaux en 2021. Avec **une dynamique ascendante**, l'offre vient des différents acteurs qui mobilisent ensuite les ressources des intercommunalités. C'est très différent d'une dynamique descendante avec des directeurs de scène qui « plaquent des spectacles dans le paysage » sans co-construction.

Il travailler à faire passer la scène nationale **d'une salle de spectacle à une maison de projets** rapprochant artistes, habitants, associations, pratiques amateurs, etc.

**Marie-Claire Martel**

présidente de la COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication)  
Vice-présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental

**20 décembre 2024**

Marie-Claire Martel se dit « enfant de l'éducation populaire », ayant eu à 16 ans la responsabilité d'un groupe de 40 garçons âgés de 8 à 12 ans dans une troupe de scouts. En tant que parent d'élève, elle a été investie dans l'association gestionnaire d'une école de musique.

Marie-Claire Martel a participé en 1999 à la création de la COFAC dont elle assure la présidence. La Coordination rassemble au travers de ses 29 fédérations nationales adhérentes quelque 40 000 associations culturelles et se structure à l'échelle régionale. La COFAC, comme la plupart des fédérations membres, est labellisée éducation populaire.

Selon Marie-Claire Martel, parler d'héritage de l'éducation populaire sous-entend que celle-ci est morte ; elle constate effectivement qu'on a voulu sa disparition pour son visage politique, puisqu'elle mise en mouvement par des citoyens éclairés qui participent à la vie politique, qui concourt à faire société, elle-même fracturée, en tissant des liens entre les citoyens, par leur participation réelle à la vie démocratique. Marie-Claire Martel insiste sur le rôle essentiel des associations locales pour accompagner les structures culturelles dans leur projet, à l'image des musées des métiers qui se sont développés dans les régions minières. Selon elle, il est nécessaire de refaire vivre la participation citoyenne dans leur projet associatif, avec des animateurs formés à la pratique de la médiation, sur la base d'une maquette de formation commune.

*« L'aventure des droits culturels a aussi fait du mal à l'éducation populaire »,* selon Marie-Claire Martel, avec notamment la [Déclaration de Fribourg](#) sur les droits culturels du 7 mai 2007, *« qui a posé sans aucune légitimité démocratique un cadre pour les droits culturels de façon très maladroite en parlant de communauté et en oubliant que les droits humains étaient des droits individuels qui pouvaient certes être défendus de façon collective, mais qu'ils étaient d'abord des droits attachés à la personne et pas à la communauté, et que donc il y avait un risque de dériver vers le communautarisme. »*

*« Les droits culturels, c'est d'abord l'expression de la culture par les habitants eux-mêmes car qui mieux que les habitants d'un territoire savent ce qui fait culture pour eux ? »* La pratique artistique en amateur est l'expression la plus spontanée des droits culturels, qui est sans cesse délégitimée face aux pratiques artistiques professionnelles issues de l'apprentissage dans des institutions telles que les conservatoires, que l'institution a tendance à opposer aux écoles de musique qui assurent la transmission musicale dans des fanfares, des orchestres d'harmonie, qui fabriquent une culture commune, un sentiment d'appartenance à un territoire.

---

**Alexandre Birker**

**28 janvier 2025**

Directeur artistique de Scènes et Territoires (Lorraine)  
Région Grand Est



Engagé dans cette structure depuis 16 ans, Alexandre Birker défend le développement culturel dans l'espace rural. Scènes et Territoires actionne depuis 1997 plusieurs dispositifs et actions pour rapprocher les acteurs culturels, les habitant.e.s et les collectivités.

La participation est au cœur de l'action de Scènes et Territoires. La structure anime un travail collectif, en partant des enjeux locaux d'un territoire. Le travail avec les artistes se construit sur cette base. L'association apporte des ressources humaines, artistiques, financières et techniques.

Aujourd'hui il déplore que les fédérations d'éducation populaire aient moins de soutien public, aux niveaux local et national. **La notion d'éducation populaire est de plus en plus pertinente mais les acteurs historiques ont moins de marge de manœuvre pour avoir une réponse politique.** Il note que : « *La question des droits culturels a pris le pas sur celle de l'éducation populaire.* »

Les fédérations doivent répondre à de nombreux appels à projet ou s'engouffrent dans des dispositifs tels que le SNU (service national universel). Les intercommunalités se sont emparées de la culture, parfois au détriment des réseaux historiques, qui souffrent d'un manque de reconnaissance et de moyens financiers. A. Birker souligne qu'« *il est plus intéressant politiquement de revendiquer une critique de la culture élitiste et d'opposer* ». En Meurthe-et-Moselle trois scènes conventionnées ont disparu.

Enfin il reconnaît que le récent intérêt du Ministère de la Culture, via sa ministre, pour l'éducation populaire est réjouissant, mais regrette qu'à ce jour aucun moyen financier n'ait été proposé. Comment fonder un véritable dialogue entre le Ministère et les acteurs de l'éducation populaire ? Pourtant sur le terrain cela fonctionne. Il faudrait selon lui « *créer des espaces de rencontres, des conventionnements et des effets incitateurs* ».



**Claudine Joubert**

Vice-présidente en charge des arts et de la culture de la Ligue de l'Enseignement et administratrice nationale de l'association Lire et faire lire

**6 mars 2025**



**Alice Simon**

Responsable du pôle Arts et culture au centre confédéral de la Ligue de l'enseignement

Ce grand réseau national d'éducation populaire qu'est la Ligue de l'enseignement est très investi dans le champ culturel, particulièrement le spectacle vivant, avec une dominante jeune public, le développement de la lecture, le cinéma et l'éducation aux images grâce à son réseau de 86 salles et de 22 cinémas itinérants, très souvent en milieu rural et portés par des équipes bénévoles. Les fédérations

départementales portent de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) en milieu scolaire ainsi qu'en milieu carcéral

Selon Alice Simon, l'un des principaux enjeux est **de rendre plus visible le rôle de l'éducation populaire dans le développement culturel des territoires**. La charte signée par le ministère et les fédérations d'éducation populaire propose notamment la création de conseils locaux pour l'éducation populaire et la culture, bien que leur mise en place soit lente. Certaines régions ont bien avancé, mais d'autres rencontrent des résistances. Un autre volet de la charte prévoit une labellisation "culture-éducation populaire", mais cette initiative est perçue comme peu utile, car elle ne génère pas de moyens supplémentaires. Si la création de 60 postes Fonjep pour les fédérations signataires de la charte en 2024, seuls 5 ont été alloués à l'ensemble du réseau de la Ligue et attribués à des personnes déjà en poste, souvent des référents culturels, pour renforcer le lien sur le territoire et répondre aux besoins locaux.

Malgré ces avancées, Alice Simon souligne que la charte ne résout pas **les difficultés liées aux budgets et aux moyens**, comme le montre la suspension de crédits du Pass Culture. Elle reste donc prudente quant aux résultats de cette initiative, tout en espérant qu'elle puisse améliorer les relations entre les mouvements d'éducation populaire et les services de l'État.

---

26 mars 2025

**Céline Robert**

Coordinatrice générale

**Leïla Carpier**

Coordinatrice des ateliers et de la médiation culturelle

Peuple et Culture Marseille (*photos ci-dessous*)



Céline, arrivée dans l'association depuis un an et demi, cherchait « *un terrain où pouvait se rejoindre éducation populaire et valeurs culturelles* ». Leïla de son côté, a rejoint Peuple et Culture il y a 4 ans après une expérience dans des structures culturelles. Elles mettent toutes les deux en avant la spécificité du réseau « Peuple et Culture », qui fête cette année ses 80 ans, et son identité forte qui laisse à chaque association membre la liberté de définir son projet associatif. **La spécificité de Peuple et Culture Marseille est la diversité artistique et culturelle**, autour de la littérature et du cinéma documentaire.

L'intérêt des deux coordinatrices pour l'éducation populaire réside dans la nécessité de passer d'un mode d'adresse épisodique aux publics (mode « consommation ») à la construction d'une vraie relation. Dans l'approche culturelle, le premier objet reste les œuvres, alors que **dans l'éducation populaire, c'est d'abord la rencontre qui compte, sur le temps long**.

Elles évoquent aussi la place essentielle du commun, l'importance de s'inscrire dans le monde, dans la société et celle du travail en réseau, d'autant qu'elles ne disposent pas de locaux spécifiques et ne sont que deux salariées permanentes. Il est donc indispensable de créer des alliances, d'être dans une dynamique de projet qui peut être aidée par les outils de l'éducation populaire comme l'arpentage (méthode de lecture collective d'un livre).

Pour elles, l'éducation populaire, c'est d'abord la formation tout au long de la vie, la curiosité, l'envie d'être ensemble. **Leur approche consiste à s'entourer des œuvres (littéraires, cinématographiques) et des outils du savoir, les partager et échanger à leur propos, pour forger et alimenter une posture et un esprit critique, interroger les systèmes et les cadres établis, prendre sa place, ... car nous sommes tous en capacité de comprendre le monde et d'agir pour le transformer.**

L'association fonctionne grâce aux financements des postes Fonjep mais le temps passé à constituer des dossiers de subventions reste encore trop important par rapport au temps dédié aux publics. Par ailleurs, **les sollicitations des institutions se sont accentuées** (au moins une fois par semaine) pour participer à différents groupes de travail (rénovation urbaine, quartiers prioritaires, etc.) mais la mise à disposition de l'expertise de l'association reste bénévole.

---

**Grégor David**

**31 mars 2025**

Ancien vice-président en charge de l'éducation populaire  
ARES - Fédération nationale des associations représentatives des étudiants  
en sciences sociales – Montrouge (Île-de-France)



Après 3 ans d'engagement au BDE (bureau des étudiants) de la faculté de droit de Grenoble, il rejoint le bureau national de l'ARES, membre de la FAGE, la plus importante fédération d'étudiants au niveau national, d'abord comme vice-président en charge de la formation puis comme VP en charge de l'éducation populaire en 2021-2022.

D'emblée, il se rend compte que, si la notion est floue pour lui-même, elle est inconnue pour de nombreux bénévoles qui pourtant pourraient s'en revendiquer. Généralement, seuls les cadres associatifs en parlent, et toujours en lien avec les politiques de jeunesse. C'est pourquoi **sa principale action au sein de l'ARES va être de sensibiliser les bénévoles à l'éducation populaire.**

Il reconnaît que l'absence de définition académique et immuable de l'éducation populaire contribue à sa méconnaissance mais énonce très clairement ce que cela représente pour lui : « *l'ensemble des méthodes et outils pour donner aux citoyens des clés de compréhension afin d'être acteurs de leur environnement* ».

Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires où les institutions se concentrent sur les politiques régaliennes, le danger pour la culture est d'être considérée comme une sous-politique publique. Pourtant, pour lui, sans argent public, « **la culture risque de rester le privilège d'une élite alors qu'elle doit contribuer à aller vers tous les publics et à prendre en compte la diversité, la pluralité des cultures, au-delà d'une culture dite légitime.** »

Il conclut sur les enjeux démocratiques évidents : « *Dans une société démocratique, on ne peut pas se limiter aux enseignements pour former à un métier. On ne forme pas que des agents économiques, on forme des citoyens. (...) Si on dépolitise nos sociétés, elles seront menacées par des régimes autoritaires.* »

Emmanuel Porte

17 février 2025

Chargé d'études et de recherche

Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (Injep) –  
Djepva / Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie  
associative

Depuis 2013 à l'Injep. Il travaille sur la recherche dans le champ de l'éducation populaire et s'occupe de la revue *Les cahiers de l'action*. Depuis 20 ans, on observe un regain d'intérêt des acteurs associatifs et du monde universitaire pour l'éducation populaire. Avant cette période, les travaux portaient essentiellement sur une approche historique alors qu'aujourd'hui, des travaux sociologiques ou de sciences politiques alimentent les réflexions sur l'éducation populaire. « **Parallèlement, de nombreux militants et professionnels du secteur associatif mobilisent la notion d'éducation populaire en l'accompagnant d'une réflexion sur les pratiques professionnelles.** »

On note également toute une série de mouvements qui ne se réclament pas explicitement de l'éducation populaire, mais qui participent de cette dynamique. Ces collectifs se situent pour la plupart **dans la recherche d'une forme de réaffirmation de la politique et de la promotion de la citoyenneté**. Ce phénomène est hétérogène, mais il conduit à des réflexions sur l'histoire et les frontières de l'éducation populaire et sur les espaces de son renouvellement. Il interroge en retour les équivalences qui s'étaient stabilisées dans les décennies précédentes entre éducation populaire et animation socioculturelle, en particulier sous l'effet de la professionnalisation des animateurs

Au niveau de l'administration toutefois, « **on passe de plus à une logique d'experts proches du terrain, les CEPJ qui ne sont plus renouvelés aujourd'hui, à des profils de responsables de suivi de dispositifs.** ». Dans certains départements, il n'existe même plus de CEPJ alors que les acteurs, dans un contexte de creusement des inégalités territoriales, souhaiteraient être davantage soutenus par l'État. **Assurément, une partie de la dynamique viendra du secteur associatif et non des pouvoirs publics**. Ainsi, c'est le Cnajep qui a lancé un projet de réflexion sur les chiffres clés de l'éducation populaire pour permettre de documenter le secteur.

### Annexe 3 : Annexes financières

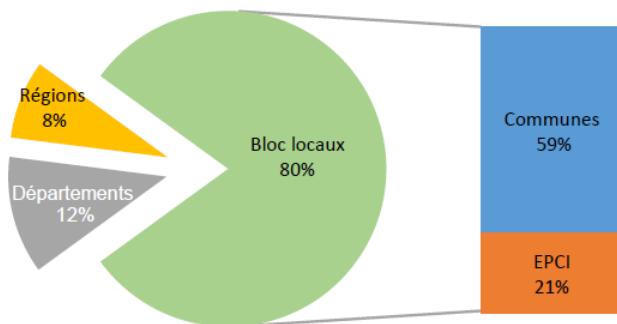
Tableau n° 1 : Financement de la culture dans le budget de l'État en 2021 et 2022

Dépenses en Md €	2021	2022
Culture	4,58	4,24
Éducation nationale	2,92	2,99
Autres	1,87	2,01
Total	9,37	9,24
Part MC / Total	49 %	46 %

Source : Ministère de la Culture / département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)

#### Dépenses des collectivités territoriales en 2022

Graphique n° 1 : Répartition des dépenses culturelles consolidées des collectivités territoriales en 2022 (en %)



Source : Direction générale des finances publiques, comptes de gestion des collectivités locales ; traitement DEPS, ministère de la Culture, 2024.

En 2022, les dépenses culturelles des collectivités locales ont atteint 9,8 Md € soit 142 euros par habitant (113 euros pour le fonctionnement et 29 euros pour l'investissement) et 4 % du budget total de ces collectivités<sup>87</sup>.

Cette participation se décompose ainsi :

<sup>87</sup> Pour l'ensemble de cette partie, les données sont issues du Tableau de bord annuel – édition 2024 de la DEPS.

- Communes et intercommunalités : 114 € / habitant (au niveau des communes, montant moyen / habitant de 123 € alors que pour les intercommunalités, il est de 30 € / habitant) soit 80 % des dépenses des collectivités ;
- Départements : 18 € / habitant soit 12 % des dépenses des collectivités ;
- Régions : 12 € / habitant soit 8 % des dépenses des collectivités.

En masse financière, cela correspond à 7,8 Md € pour le bloc communal, 1,2 Md € pour les départements et 800 millions pour les régions.

**Les collectivités interviennent d'abord en matière de conservation et de diffusion des patrimoines (38 %)** avec presque à parts égales, en tête des soutiens, les bibliothèques (14 %) et les musées (13 %). **Vient ensuite le financement de l'expression artistique et des activités culturelles (30 %)** ce qui inclut l'expression lyrique et chorégraphique, les théâtres, les cinémas et autres salles de spectacle ainsi que les arts plastiques et autres activités artistiques. **L'action culturelle arrive en 3<sup>ème</sup> position (19 %)** pris en charge uniquement par le niveau communal. Ce secteur qui représente près d'1/5<sup>ème</sup> des dépenses culturelles de l'ensemble des collectivités territoriales regroupe à la fois les actions de sensibilisation et d'initiation aux arts et à la culture, les structures et interventions socioculturelles et une partie des subventions aux nombreuses associations culturelles.

**Tableau n° 2 : Comparaison entre les projets de lois de finances pour 2024 et pour 2025**

En €	PLF 2024		PLF 2025		Évolution entre 2024 et 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Mission Culture	4 188 062 087	3 905 119 894	4 028 739 645	3 918 028 319	-3,80%	0,33%
<i>Programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</i>	829 582 796	824 400 514	810 781 961	759 910 851	-2,27%	-7,82%
Sport, Jeunesse et Vie associative	1 719 082 843	1 809 794 180	1 566 013 286	1 498 656 919	-8,90%	-17,19%
<i>Jeunesse et vie associative</i>	901 070 841	901 070 841	848 101 987	848 101 987	-5,88%	-5,88%

*AE : autorisations d'engagement – CP : crédits de paiement*

*Source : article 167 de la loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024 et article 139 de la loi de finances du 14 février 2025 pour 2025*

**Détail du programme 361 : actions en faveurs de la participation de tous à la vie culturelle  
(exécution 2024)**

Ces actions se décomposent en plusieurs axes et en particulier : la politique en faveur des publics en situation spécifique pour 7,9 M€ (personnes placées sous-main de justice, en situation de handicap, hospitalisées, personnes âgées, notamment en Ehpad, réfugiés et migrants et personnes vivant dans une grande précarité), la politique territoriale et de cohésion sociale pour 40,01 M€ (développer l'accès des habitants à la vie culturelle afin de réduire les inégalités et renforcer la cohésion sociale dans les territoires prioritaires (zones rurales et quartiers de la politique de la ville) et les territoires ultramarins), développement des pratiques artistiques en amateurs pour 8,19 M€ et le soutien à la transition et à l'innovation numérique pour 1,7 M€.

## Annexe 4 : Bibliographie

### Références bibliographiques (ouvrages et articles)

Luc Carton, « L'éducation permanente, une démarche fondatrice de la démocratie culturelle », *Revue Éduquer*, n° 159, février 2021.

Yohan Dubigeon, « Pratiques pédagogiques de l'éducation populaire : histoire et actualité d'un projet politique », *Revue Tréma*, n° 63, 2025.

Vincent Dubois, *La politique culturelle – Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 1999.

Marjorie Glas, *Quand l'art chasse le populaire. Socio-histoire du théâtre public en France depuis 1945*, Agone, 2023.

Majorie Glas, « Quand le théâtre public perd de vue le populaire : socio-histoire d'une contradiction », *L'Observatoire*, n°62, juillet 2024.

Vincent Guillon, « Sauve qui peut la décentralisation culturelle ! », *La Scène*, n° 117, été 2025.

Bennetta Jules-Rosette et Denis-Constant Martin, « Cultures populaires, identités et politique », *Les Cahiers du CERI*, N° 17, 1997.

*La Déferlante*, Éduquer, n° 18, mai 2025.

Jean-Gilles Lowies, *Décider en culture*, Presses Universitaires de Grenoble, Collection « Politiques culturelles », 2020.

Achille Mbembe et Sarah Marniesse, « L'apprentissage comme curation », *Le Grand Continent*, 23, mai 2023.

Pierre Moulinier, *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, notice « action culturelle », CNRS Édition – Larousse-Bordas/HER, 2001.

Kilian Orain et Sophie Rahal, « Mohamed El Khatib « Je suis trop dangereux pour l'institution ! » », *Télérama*, n° 3901 du 16 octobre 2024.

Manon Pesle, « Transformations contemporaines des associations d'éducation populaire : vers une managéralisation et une gestionnarisation accélérées », *Revue Tréma*, n° 63, 2025.

Geneviève Poujol, « Peuple, populaire, populisme », *Revue Hermès*, n° 42, CNRS Éditions, 9 novembre 2005.

Jean-Claude Richez, « La mémoire légendaire de l'éducation populaire », *Revue du GREP*, n° 181, mars 2004.

Guy Saez, « Politiques culturelles et éducation populaire - Interaction constante, constant malentendu », *L'Observatoire*, n° 33, 2008, pages 22 à 28.

Marine Vazzoler, « Collectivités territoriales : la culture est-elle toujours une affaire publique ? », *Le Quotidien de l'art*, édition n° 2983, publié le 06 février 2025.

Christian Verrier, « Éducation populaire », in *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, chapitre éducation populaire, érès, 2019, pages 209-211.

Jean-Marie Vignon, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris : La Découverte, collection Alternatives sociales, 2007.

## Articles de presse en ligne

Thomas Beurey, « Budget 2025 : une facture à plus de 7 milliards d'euros pour les collectivités, selon André Lagniel », *Localtis*, publié le 5 mars 2025

URL : [Budget 2025 : une facture à plus de 7 milliards d'euros pour les collectivités, selon André Lagniel](https://www.localtis.fr/budget-2025-une-facture-a-plus-de-7-milliards-d-euros-pour-les-collectivites-selon-andre-laignel)

Sandrine Blanchard, « Le soutien des collectivités territoriales à la culture s'effondre partout en France, selon un baromètre national », *Le Monde*, publié le 09 juillet 2025 et modifié le 11 juillet 2025.

URL : [Le soutien des collectivités territoriales à la culture s'effondre partout en France, selon un baromètre national](https://www.lemonde.fr/culture/article/2025/07/09/le-soutien-des-collectivites-territoriales-a-la-culture-s-est-effondre-partout-en-france-selon-un-barometre-national_6538283_3246.html)

Sandrine Blanchard, « Dans les Pays de la Loire, l'heure des comptes pour un secteur culturel passé au rabot », *Le Monde*, publié le 09 février 2025

URL : [https://www.lemonde.fr/culture/article/2025/02/09/dans-les-pays-de-la-loire-l-heure-des-comptes-pour-un-secteur-culturel-passe-au-rabot\\_6538283\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2025/02/09/dans-les-pays-de-la-loire-l-heure-des-comptes-pour-un-secteur-culturel-passe-au-rabot_6538283_3246.html)

Solène L'Hénoret, « « On est dans une société qui divise et nous, on est exactement l'inverse » : le grand doute des MJC sur leur avenir », *Le Monde*, publié le 28 juin 2024

URL : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/06/28/on-est-dans-une-societe-qui-divise-et-nous-on-est-exactement-l-inverse-le-grand-doute-des-mjc-sur-leur-avenir\\_6245074\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/06/28/on-est-dans-une-societe-qui-divise-et-nous-on-est-exactement-l-inverse-le-grand-doute-des-mjc-sur-leur-avenir_6245074_3224.html)

Olivier Milot, « Le budget du ministère de la Culture pourrait baisser à nouveau de 200 millions en 2026 », *Télérama.fr*, publié le 19 juillet 2025.

URL : <https://www.telerama.fr/debats-reportages/le-budget-du-ministere-de-la-culture-pourrait-a-nouveau-baisser-de-200-millions-d-euros-en-2026-7026671.php>

Laure Moretti, « Enseignement des sciences, interdisciplinarité et territoire apprenant : Une recherche-action sur le territoire insulaire corse », *Éducation relative à l'environnement* [En ligne], Volume 16-2 | 2021, mis en ligne le 14 octobre 2021, consulté le 02 septembre 2025.

URL: <https://journals.openedition.org/ere/8428>

Fabrice Raffin (2024), Les politiques culturelles correspondent toujours peu aux attentes de la majorité des Français, *Le Monde*, publié le 24 juillet 2024, modifié le 25 juillet 2024

URL : [https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais\\_6256776\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/24/fabrice-raffin-sociologue-les-politiques-culturelles-correspondent-toujours-peu-aux-attentes-de-la-majorite-des-francais_6256776_3246.html)

Fabrice Raffin (2024), Les conclusions du Printemps de la ruralité lancé par Rachida Dati : vers un choc des cultures ? *The Conversation*, publié le 17 septembre 2024

URL : [Les conclusions du Printemps de la ruralité lancé par Rachida Dati : vers un choc des cultures ?](https://theconversation.com/les-conclusions-du-printemps-de-la-ruralite-lance-par-rachida-dati-vers-un-choc-des-cultures-109101)

Catherine Robert, « Robin Renucci / « aller vers » et ne pas seulement « venir à », *Artcena*, 11 avril 2022.

URL : <https://www.artcena.fr/magazine/enjeux/quels-enjeux-pour-la-politique-culturelle-aujourd'hui/robin-renucci-aller-vers-et-ne-pas-seulement-venir>

## Ressources institutionnelles

### Ministère de la Culture

Atlas Culture : [Atlas Culture des territoires | Comprendre les dynamiques culturelles](https://www.culture.gouv.fr/fr/Media/medias-creation-rapide/CE-2022-3_Atlas-Culture_Dynamiques-et-disparites-territoriales-culturelles.pdf) ; édition 2023 : [https://www.culture.gouv.fr/fr/Media/medias-creation-rapide/CE-2022-3\\_Atlas-Culture\\_Dynamiques-et-disparites-territoriales-culturelles.pdf](https://www.culture.gouv.fr/fr/Media/medias-creation-rapide/CE-2022-3_Atlas-Culture_Dynamiques-et-disparites-territoriales-culturelles.pdf)

[Charte d'engagements réciproques Culture-Éducation populaire](#), communiqué de presse, 16 mai 2024.

Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle : [Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle | Ministère de la Culture](#)

Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) - *Statistiques culturelles - Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2022 et leur évolution depuis 2019*, Tableau de bord annuel – Édition 2024.

[Plan Culture et ruralité : une ambition pour la vie culturelle dans les territoires ruraux](#), dossier 2024.

Présentation du colloque du comité d'histoire du ministère de la culture organisé du 17 au 19 décembre 2019 : [La politique culturelle à l'aune des droits culturels | Ministère de la Culture](#)

Rapport annuel de performances du programme 361 *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture*, annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024.

### Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : [La direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative | jeunes.gouv.fr](#)

Franck Lepage, « Le travail de la culture dans la transformation sociale – Une offre publique de réflexion du ministère de la jeunesse et des sports sur l'avenir de l'éducation populaire », [rapport d'étape](#) du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Emmanuel Porte, [« L'éducation populaire en France »](#), *fiches repères Injep*, mai 2019.

### Rapports et avis

Guy Amsellem, Maryline Laplace, Ysé de Montalembert, *Évaluation des contractualisation territoriales*, mission d'évaluation de l'inspection générale des affaires culturelles, mars 2025.

Pierre Barros et Christine Lavarde, *Agencification : une méthodologie repensée pour une action publique renforcée*, rapport de la commission d'enquête du Sénat, juillet 2025.

Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps, *L'éducation populaire, une exigence du 21<sup>ème</sup> siècle*, rapport du conseil économique, social et environnemental, mai 2019.

Cour des comptes, *L'éducation artistique et culturelle au bénéfice des élèves de l'enseignement scolaire*, évaluation de politique publique, février 2025.

Marie-Josée Davanzo, Joëlle Pijaudier-Cabot et Charles Tordjman, *Région Grand Est et droits culturels*, avis du Conseil économique social et environnemental régional (CESER) Grand Est adopté en séance plénière du 11 décembre 2020.

Marie-Claire Martel, *Vers la démocratie culturelle*, rapport du conseil économique, social et environnemental, novembre 2017.

Louisa Slavkova & Maka Kurilic, *Great expectations - Demandes and realities of civic education in Europe*, The CIVICS innovation hub, 2023.

Réjane Sourisseau et Cécile Offroy, *Démocratisation, démocratie et droits culturels - Repères, fondements théoriques et historiques, enjeux contemporains*, rapport d'étude pour la Fondation Carasso, juillet 2019.

## **Podcasts / ressources audio**

Mattéo Caranta (2025, 15 juillet). La culture publique vit-elle son dernier été ? [Podcast audio]. Dans *Questions du soir d'été*. France Culture. [La culture publique vit-elle son dernier été ? | France Culture](#)

Nelly Flecher (2024, 6 décembre). À quelles conditions les pratiques artistiques sont-elles émancipatrices ? [Podcast audio]. Dans *Les Rencontres de l'Éducation Populaire*. Radio Grenouille. [Les Rencontres de l'Éducation Populaire | À quelles conditions les pratiques artistiques sont-elles émancipatrices ?](#)

Sophie-Catherine Gallet (2025, 18 février). Culture et territoires : un « camion-opéra » sillonne la région Auvergne-Rhône-Alpes [Podcast audio]. Dans *Le Point Culture*. France Culture. [Culture et territoires : un "camion-opéra" sillonne la région Auvergne-Rhône-Alpes | France Culture](#)

Frédéric Martel (14 février). La vague verte des maires écologistes est-elle aussi une vague culturelle ? [Podcast audio]. Dans *Soft Power*. France Culture. [La vague verte des maires écologistes est-elle aussi une vague culturelle ? : épisode 1/12 du podcast 12 émissions spéciales sur la politique culturelle des villes françaises et des candidats | France Culture](#)

Clara Ries (2024, 18 juillet). Les droits culturels, une boussole pour travailler auprès des « outsiders » [Podcast audio]. Dans 2023 – Rencontre nationale des départements pour la culture. Les podcasts de l'OPC. <https://www.observatoire-culture.net/droits-culturels-boussole-travailler-outsiders/>

Guy Saez (2024, 1<sup>er</sup> février). Les Frères ennemis – Éducation populaire et action culturelle [Podcast audio]. Dans *La construction historique d'une politique culturelle*. Les podcasts de l'OPC. [Les podcasts de l'OPC | Les Frères ennemis - Éducation populaire et action culturelle - Episode 6 - La construction historique d'une politique de la culture | Ausha](#)

\* \*

\*